



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 17 DÉCEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL
MUNICIPAL, dûment convoqué le 11 DÉCEMBRE 2024, s'est assemblé salle Georges
Brassens sous la présidence de son Maire, Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Étaient présents :

M. BENISTI, M. OUDINET, Mme FACCHINI, M. BEGAT, Mme FERRA-WILMIN, M. PHILIPPS, Mme COMBAL, M. BOUKARAOUN, Mme DORIZON, M. CARDOSO, M. ANTOINE, M. MONTOURSIS (arrivé à la délibération N° 2024-12-02), Mme VAZ, M. NOEL, Mme DIARRASSOUBA-CISSE (jusqu'à la délibération N° 2024-12-22), M. MARCHAND, M. LELIEVRE, Mme BRICOT, M. MASSOT, M. AMARA.M. VALLEUR (arrivé à la délibération N° 2024-12-02), Mme BENBELKACEM (arrivée à la délibération N° 2024-12-02),

Excusés représentés :

Mme CHETARD (pouvoir à Mme FACCHINI), M. TAMEGNON HAZOUME (pouvoir à M. BOUKARAOUN), M. MERABET (pouvoir à M. BEGAT), M. BONVIE (pouvoir à M. OUDINET), Mme FURET (pouvoir à Mme COMBAL), Mme FUMEE (pouvoir à Mme FERRA-WILMIN), Mme KANDASAMY (pouvoir à Mme DORIZON), Mme MEGHARA-HADRI (pouvoir à M. CARDOSO), Mme POIDEVAIN (pouvoir à Mme DIARRASSOUBA-CISSE jusqu'à la délibération N° 2024-12-22), Mme DIARRASSOUBA-CISSE (pouvoir à Mme VAZ à partir de la délibération N°2024-12-23), Mme BENBELKACEM (pouvoir à M. MASSOT pour la délibération N° 2024-12-01), Mme MOHAMMED (pouvoir à M. AMARA), M. MALEINE (pouvoir à Mme BENBELKACEM à la délibération N° 2024-12-02), M. REVIRIEGO (pouvoir à M. VALEUR à la délibération N° 2024-12-02).

Absents excusés:

M. MONTOURSIS (à la délibération N° 2024-12-01)
M. VALEUR (à la délibération N° 2024-12-01)
M. REVIRIEGO (à la délibération N° 2024-12-01)
M. MALEINE (à la délibération N° 2024-12-01)
Mme POIDEVAIN (à la délibération N° 2024-12-23)
Mme CINCET

Secrétaire de Séance :

Madame Evelyne DORIZON

LE **QUORUM** est atteint et la séance est ouverte à 19h00.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons un problème de réseau, nous allons donc enregistrer sur disque dur, puis ce sera diffusé sur notre site.

Nous avons des pouvoirs. Lucie POIDEVAIN a donné pouvoir à Sita DIARRASSOUBA-CISSÉ, Philippe BONVIÉ a donné pouvoir à Michel OUDINET, Alain TAMEGNON donne pouvoir à Nassim BOUKARAOUN, Nadine MOHAMMED donne pouvoir à Adel AMARA, Sandra REVIRIEGO donne pouvoir à Yann VALLEUR, qui arrivera un peu en retard, Yasmina BENBELKACEM donne pouvoir à Frédéric MASSOT, Quentin MALEINE donnera pouvoir à Frédéric MASSOT lorsque Yasmina BENBELKACEM aura rejoint l'assemblée, Catherine CHÉTARD donne pouvoir à Monique FACCHINI, Faiza HADRI donne pouvoir à Joaquim CARDOSO, Praveena KANDASAMY donne pouvoir à Evelyne DORIZON, Dorine FUMÉE donne pouvoir à Florence FERRA-WILMIN, Sghir MERABET donne pouvoir à Jean-Philippe BÉGAT, Carole FURET donne pouvoir à Carole COMBAL, et Sita, quand elle partira, donnera pouvoir à Irène VAZ. Voilà pour les pouvoirs.

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Evelyne ? Merci. Nous choisissons Evelyne.

Avant d'ouvrir ce Conseil, je voudrais revenir sur le cyclone Chido. Vous le savez, il a complètement dévasté un département français, le département de Mayotte. En tout, 90 % des habitations sont détruites ou ont été touchées. Plusieurs centaines, voire milliers de morts et de disparus sont à déplorer, et sans doute n'aurons-nous jamais les vrais chiffres. Les dégâts sont inestimables et seront évidemment longs à réparer, même si l'aéroport, l'hôpital et l'approvisionnement en eau sont progressivement rétablis.

Vous le savez, le ministre de l'Intérieur s'est aussitôt rendu sur place pour coordonner les différents secours et les opérations de remise en état. Ce soir, je voudrais que nous ayons une pensée particulière pour toutes les victimes et leurs proches. Le président de la République se rendra aussi sur place et, lors de ce déplacement, je pense qu'il décrétera un deuil national prochainement.

Je vous proposerai tout à l'heure de voter une subvention exceptionnelle. Elle est sur table, je crois. Nous l'avons déjà votée à la Métropole hier. Nous nous sommes réunis juste avant la séance du Conseil pour débloquer un demi-million d'euros pour Mayotte. Le président a dit qu'il voulait financer pour les différentes Villes, eu égard à nos problèmes de finances en ce moment, mais un certain nombre de Villes donneront malgré cela. Vous le savez, la Métropole donne pour l'ensemble des Villes, puisque c'est la Métropole des maires et des Villes, mais chaque Ville peut aussi donner une subvention.

Nous nous sommes réunis pour déterminer le montant de cette subvention, que nous avons basée en rapport avec ce que l'on appelle les dotations de compensation, à hauteur d'un millième de ces compensations. Villiers-sur-Marne ayant une dotation de compensation de 5 millions d'euros, la Ville versera donc 5 000 euros. Une Ville emblématique comme Rueil-Malmaison, qui a 77 millions d'euros de compensation, versera 77 000 euros. Nous nous sommes entendus avec un certain nombre de maires pour ne pas donner des subventions tous azimuts.

Ce sera les premières subventions. S'il y a besoin d'un complément, nous le donnerons au prochain Conseil, mais nous avons pris cette base : un demi-million d'euros par la Métropole et un millième de leur dotation de compensation par les Villes, c'est-à-dire 5 000 euros pour la Ville de Villiers-sur-Marne. Nous le voterons tout à l'heure.

Avant cela, je voudrais que nous observions une minute de silence pour l'ensemble de ces victimes.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

Concernant les décisions du maire prises en vertu de l'article L. 2122-22, y a-t-il des demandes d'explications ? Il n'y a pas de demandes.

N° 2024-12-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 novembre

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de modifications de ce procès-verbal ?
Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Bonjour.

Ce n'est pas une demande de modification. Simplement, aux pages 55 et 56, vous avez eu un échange avec notre collègue Quentin MALEINE et avez affirmé que nous étions le premier marché du Val-de-Marne et le quatrième d'Île-de-France. À cette occasion, je vous avais demandé s'il y avait possibilité d'avoir le classement, et vous m'avez répondu que oui. Je vous ai transmis un mail le 13 novembre, mais je n'ai toujours pas eu de nouvelles du classement. C'est donc pour vous demander s'il y a possibilité de le recevoir.

M. LE MAIRE.- Nous allons vous l'envoyer.

M. AMARA.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pas d'avis contraires ?

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 30 POUR.

N° 2024-12-02 - Autorisation donnée au Maire de signer la convention financière entre le SIPPAREC et la Ville pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de création d'un réseau de chaleur urbain par géothermie profonde

M. LE MAIRE.- Nous passons tout de suite au dossier suivant, qui est la raison pour laquelle nous avons un peu avancé cette séance, puisque nous allons consacrer un moment important à cette décision de réaliser des puits de géothermie et de les distribuer sur toute la ville de Villiers-sur-Marne, mais pas seulement, aussi sur les deux autres villes de Noisy-le-Grand et de Bry-sur-Marne. Nous allons projeter un petit document, qui sera commenté par Jean-Philippe BÉGAT. Je reprendrai ensuite la main pour vous présenter les trois délibérations afférentes à cette grande décision de géothermie.

C'est évidemment une décision très importante pour la Ville, pour sa politique de transition énergétique, pour sa politique d'environnement et pour sa politique écologique.

Vous savez que, avec notre décision de faire une gare d'interconnexion, nous allons déjà supprimer 78 000 véhicules sur l'autoroute A4. Cela veut dire moins de pollution et moins de particules fines sur l'ensemble du territoire, et particulièrement sur notre ville. Cela a été une première décision.

La deuxième, ô combien importante également, est de créer un réseau de géothermie. Nous avons voulu le créer directement avec le SIPPAREC, qui rassemble une grande partie des villes. Il va gérer ce grand réseau avec nous, ainsi que l'élaboration du puits qui sera dans la partie des stades, au bout du stade que l'on appelle le « stade d'honneur ». Il faudra décaler un peu le stade. Nous avons évidemment rencontré les clubs de foot, qui nous ont dit qu'ils étaient très fiers que la Ville aille dans le sens de la géothermie et qu'ils s'adapteraient aux travaux qu'il y aura sur ce stade. Le stade sera donc décalé légèrement, mais cela ne posera pas de problèmes pour l'ensemble des matchs qui auront lieu sur ce terrain de foot.

Ensuite, nous aurons des réunions publiques pour expliquer ce projet à toute la population.

Je passe la parole tout de suite à Jean-Philippe BÉGAT, qui va vous expliquer comment cela va se passer.

M. BÉGAT.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est donc un projet de longue haleine qui va maintenant aboutir. Cela fait des années que nous réfléchissons à la géothermie. Aujourd'hui, les conséquences du changement climatique et du coût de l'énergie nous amènent effectivement à nous reposer la question, mais je dirais que, cette fois, c'est une action qui s'inscrira dans le temps.

(Projection d'un PowerPoint.)

Pour l'adaptation au changement climatique, il faut bien sûr que nous préservions l'environnement, les secteurs boisés, les parcs, les jardins, les tissus pavillonnaires, ce qui améliorera le cadre de vie. Conserver la biodiversité est aussi une nécessité. Il faut également végétaliser les toitures et les cours d'école pour améliorer indirectement l'isolation des bâtiments en toiture, favoriser la présence de la biodiversité en ville, lutter contre les effets d'îlots de chaleur et améliorer la gestion des pluies. D'ailleurs, nous avons déjà mis en place cet été un système à l'entrée du parc Friedberg, un brumisateur, qui permet de se rafraîchir, mais nous voulons aller beaucoup plus loin. Nous avons également commencé la végétalisation des toitures il y a plus de dix ans.

Pour répondre à l'atténuation du changement climatique, il faut que nos bâtiments soient encore beaucoup plus efficaces en énergie et que l'on optimise l'éclairage LED.

Tout cela, c'est un *process* qui est en place depuis une douzaine d'années. L'électrification de la flotte automobile a été mise en place, puisque vous voyez que les voitures de la Ville, les camionnettes, etc., sont électrifiées. Nous approchons de la vingtaine de véhicules électrifiés. C'est très bien. L'infrastructure de mobilité, Monsieur le Maire vient d'en parler, c'est effectivement la nouvelle gare de la SGP et le prolongement du RER avec la nouvelle gare. Le plan vélo se met en place petit à petit, il faut bien sûr que les mentalités évoluent pour cela. Il y a aussi, bien sûr, l'adaptation de la desserte des bus. Enfin, le déploiement de sources d'énergies renouvelables et de récupération est nécessaire pour diminuer les émissions de GES, gaz à effet de serre, des bâtiments publics et des immeubles collectifs. Cela comprend notamment le réseau de chaleur urbain, sur lequel nous avons délibéré le 27 juin de cette année.

Comme le disait M. le Maire, nous nous sommes appuyés sur le SIPPAREC. Nous les connaissons bien, jusque-là nous travaillions beaucoup avec eux sur la partie électricité, les courants faibles, etc. C'est leur domaine. Comme ils nous donnent toute satisfaction, nous avons décidé de les investir sur le réseau de chaleur. Je dirais que nous sommes très satisfaits des premières séances de travail que nous avons eues avec eux et des études.

La géothermie sur les trois villes en chiffres, c'est :

- 20 000 équivalents logements qui seront chauffés. Notamment, le plus gros site pour nous sera les Hautes Noues.

- 70 % d'énergie renouvelable seront fournis par la source géothermale. Les 30 % restants seront obtenus avec des pompes à chaleur au gaz.

- Un prix de la chaleur qui diminue de 15 à 20 %. Ce n'est pas neutre au niveau des charges dans les copropriétés, mais cela se ressentira aussi dans les bâtiments de la Ville, vu ce que nous payons effectivement en gaz et en électricité.

- 25 % de l'ensemble du dispositif sera des livraisons de chaleur sur Villiers.

- Le programme porte sur 108 millions d'euros, pour la centrale et tout le réseau de distribution.

Vous voyez les équipements qui seront desservis pour nous, à Villiers. Il doit y en avoir une vingtaine, je crois dix-huit. Il y aura notamment la piscine, l'ensemble des groupes scolaires, des bâtiments publics autres, l'hôtel de ville, la Maison de la famille, le

village de la petite enfance, etc. Là, effectivement, nous allons gagner beaucoup, beaucoup d'argent.

Pour accompagner tout cela, le Conseil municipal doit établir trois délibérations. La première est la convention financière, qui porte sur les suites de l'étude de faisabilité conduite par le SIPPAREC et l'intégration de Noisy-le-Grand au sein du dispositif. Au départ, il y avait juste Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne. Noisy-le-Grand se raccroche maintenant. Ils se sont déjà un peu raccrochés, mais il reste des études complémentaires à faire sur la ville.

La deuxième porte sur l'approbation des statuts juridiques d'une SPL. Il y avait beaucoup d'autres solutions que de créer cette société pour gérer tout cela. Par exemple, nous pouvions tout déléguer à une société d'exploitation telle que Dalkia, mais nous n'aurions pas eu la main. Nous avons voulu rester en SPL. Il n'y a que des intervenants publics, le SIPPAREC est un établissement public, les trois Villes sont des établissements publics, nous restons donc entre nous. Cela nous laisse beaucoup plus de latitude pour les décisions.

La troisième est pour la désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL.

Concernant le portage juridique, la SPL est un actionnariat 100 % public, comme je viens de le dire. Les sièges sont ventilés selon « l'importance » des villes. Pour Villiers, il y a un siège et un censeur. Le censeur est plutôt un observateur. Le siège est pour un administrateur, qui, lui, aura un pouvoir de vote. Ce modèle permettra donc aux collectivités et au SIPPAREC d'avoir une maîtrise sur les coûts du projet tout au long de celui-ci. La SPL se trouve donc dans une relation de quasi-régie au sens du Code de la commande publique, avec les collectivités et leurs groupements qui en sont actionnaires.

Ensuite, ses caractéristiques principales. Son objet social est de réaliser des projets en matière de création et d'exploitation de réseaux publics ou techniques de chaleur. Au niveau du SIPPAREC, ils ont construit presque une dizaine de réseaux en six ans. Je suis délégué de la Ville auprès du SIPPAREC, nous parlons de tous ces projets en comité syndical, et ils se déroulent bien dans la majorité des cas.

La gouvernance de la SPL est un conseil d'administration, qui se réunit autant que possible dans l'intérêt de la société. Les fonctions de président, qui sera un élu du

SIPPEREC, et de directeur général seront dissociées. Il y a la possibilité de nommer un ou plusieurs vice-présidents. La fonction de président n'est pas rémunérée, et les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence. Enfin, les frais de déplacement sont remboursés.

La cession d'actions sera bien sûr soumise à l'agrément du conseil d'administration. S'agissant des modalités de vote, la présence de deux Villes est nécessaire, et il faut un vote à l'unanimité pour les actes clés de la vie de la société. La durée de la société est de 99 ans, ce qui est largement suffisant pour cela.

Ensuite, vous voyez la répartition des actions et des sièges. Le SIPPEREC est bien sûr majoritaire à hauteur de 52 % et détient 13 000 actions. Au prorata du nombre d'habitants, la Ville de Noisy-le-Grand a 6 000 actions, soit 24 % du capital, et Bry et Villiers sont à égalité à hauteur de 12 %, soit 3 000 actions pour chacune des deux Villes.

Enfin, le calendrier. Nous avons suivi ce calendrier jusque-là, il n'y a pas de souci. Nous arrivons aujourd'hui à la création de la SPL, au dernier trimestre 2024. Les études complémentaires sont en cours. Ensuite, il y a l'obtention du permis minier. Pour exploiter un réseau de géothermie, il y a bien sûr des autorisations à obtenir. Le projet est réintégré dans l'ensemble des systèmes de géothermie d'Île-de-France, nous devons donc obtenir une autorisation de la part des services compétents de l'État.

L'enquête publique pourra démarrer en 2025. Enfin, il y aura les travaux de forage en 2026, ce sera la prochaine grosse intervention, à partir du deuxième trimestre. Cela durera à peu près neuf mois, puis s'ensuivra la construction de la centrale, où il y aura tous les équipements permettant de puiser et de restituer l'eau. Ce sera courant 2027. Les travaux de réseau se dérouleront sur les trois villes en 2028 pour leur première phase, la deuxième phase sera fin 2028, et la dernière, début 2029.

Je vous remercie. S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

M. LE MAIRE.- La première délibération consiste à me donner l'autorisation de signer cette convention financière entre le SIPPEREC et la Ville pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de création d'un réseau de chaleur urbain par géothermie profonde.

Considérant la volonté de la Ville de renforcer son action en matière de transition énergétique et d'offrir sur son territoire une énergie moins polluante et, surtout, moins chère,

Considérant que la géothermie est une solution de production d'énergie locale propre et durable, et que son exploitation fait partie de la stratégie de transition écologique de la Ville pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et accroître évidemment son indépendance énergétique dans un contexte de crise climatique plus pressant. Il faut savoir que nous subissons depuis des années les aléas de l'énergie et des augmentations assez importantes, aussi bien de l'électricité que du gaz. L'avantage avec la géothermie est qu'il n'y aura pas cette évolution, notamment en matière de coûts. Cela, c'est aussi un élément extrêmement important,

Considérant que, via son adhésion au SIPPAREC en 2015, Villiers a délégué au syndicat sa compétence de développement des énergies renouvelables,

Considérant qu'une convention a été signée dans ce cadre en 2021 entre le SIPPAREC, la Ville de Bry-sur-Marne et la Ville de Villiers-sur-Marne pour étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur urbain à base d'une géothermie profonde et que, afin d'élargir le périmètre de l'étude, il a été proposé à la Ville de Noisy-le-Grand de se joindre au projet en cours, ce qui a donné lieu à une étude complémentaire dès 2023. L'avantage d'avoir désormais Noisy-le-Grand avec nous est que la diminution des coûts énergétiques aurait été de 15 % si nous avions simplement fait le réseau entre Villiers et Bry, alors qu'elle sera de 20 % grâce à l'apport de la Ville de Noisy-le-Grand,

Considérant les résultats des études réalisées par Naldeo, puis le SIPPAREC, de développement de réseaux de chaleur sur les communes de Villiers, Bry et Noisy,

Considérant que les conclusions de l'étude démontrent notamment que le taux d'énergie renouvelable du réseau serait de presque 73 %, que plusieurs milliers d'équivalents logements, 193 prospects, incluant des équipements publics et des logements collectifs, pourraient être raccordés et que le prix de sortie de l'énergie serait de l'ordre de 15 à 20 % moins cher qu'une solution de chauffage 100 % gaz,

Considérant les avantages d'une délégation à une société publique locale,

Considérant que la Ville de Villiers a autorisé le SIPPAREC par délégation par délibération du 27 juin 2024 à exécuter sur l'emprise d'une partie du terrain d'honneur de

football sur le complexe Octave-Lapize les travaux, les formalités et les procédures administratives liés à la mise en place d'une centrale de géothermie, que le forage envisagé a fait l'objet d'un permis minier déposé directement par le SIPPAREC,

Considérant la nécessité de signer une convention pour le cofinancement des études de la phase 2 pour un montant de 84 000 euros et qu'un tiers de ce montant sera à la charge de la Ville de Villiers-sur-Marne, soit 28 000 euros TTC,

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024 et à la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre 2024, qui a permis de répondre à bon nombre de questions que vous auriez pu vous poser,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DIT que le projet de géothermie à l'échelle des villes de Bry, Villiers et Noisy est pertinent au regard des objectifs poursuivis par la Ville,

ARTICLE 2, DÉCIDE de poursuivre les démarches pour la création de la SPL et les travaux de création du réseau de chaleur urbain intercommunal par géothermie profonde,

ARTICLE 3, APPROUVE la convention de financement relative à la mise en place d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur les communes de Noisy, Bry et Villiers ci-annexée,

ARTICLE 4, AUTORISE le Maire à signer la convention de financement visée à l'article 3 de la présente délibération, ainsi que tout document y afférant,

ARTICLE 5, DIT que les crédits relatifs à la convention et nécessaires au financement de la phase 2 sont inscrits au budget de la période concernée.

C'est la première délibération. La convention a également été ajoutée derrière la délibération.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Nous avons répondu à toutes vos sollicitations ? Vas-y, Jean-Philippe.

M. BÉGAT.- Je voulais simplement préciser que Villiers est à l'origine de ce projet, et que nous avons ensuite emmené avec nous les Villes de Bry et de Noisy. C'est nous qui avons déclenché le besoin, qui a ensuite été suivi par Daria, qui est derrière moi, qui a aussi fait un gros travail et qui participe au comité de pilotage avec Michel

MARCHAND. Je voulais quand même le souligner, parce que c'est un projet d'envergure. Nous pouvons nous en féliciter.

M. LE MAIRE.- Il est vrai que cela n'a pas été facile de convaincre notre voisine, beaucoup plus importante que Villiers, mais l'enjeu était assez convaincant à l'égard de la Ville de Noisy-le-Grand. Avec l'apport de la Ville de Noisy-le-Grand, cela permettait de passer de 15 à 20 % de baisse sur les coûts d'énergie, notamment de nos bâtiments publics. Cela réduira considérablement notre budget de fonctionnement, mais cela permettra surtout à toutes les résidences sur la ville, à tous les bailleurs, à tous les appartements, à tous les locataires de réduire leurs charges de 20 % d'énergie.

Évidemment, nous nous sommes inscrits dans cette dynamique. Je pense que nous avons bien mené les négociations, et nous avons réussi à convaincre nos collègues noiséens et bryards. C'est une bonne chose.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Nous avons déjà évoqué longuement ce sujet lors d'un précédent Conseil, notamment les questions d'urbanisme et les tranchées qui seront nécessaires pour faire parvenir la géothermie dans l'ensemble des logements, tel que vous l'avez évoqué. Il y a quand même un vrai parcours à faire. Ce n'est pas le lieu de cette délibération, nous n'allons donc pas revenir sur ce point, mais c'est un vrai sujet, car cela induira de nouveaux travaux pour les Villiérais et des coupures de voies. Il serait pertinent que la Mairie et la municipalité en place aient un accompagnement un peu plus fort que celui qu'elles ont aujourd'hui pour un certain nombre de travaux.

Ce n'est toutefois pas le sujet. Aujourd'hui, nous sommes tous satisfaits que ce projet avance. C'était dans nos programmes municipaux respectifs, c'est donc un point de consensus et de rassemblement qu'il est nécessaire de souligner. Nous avons suffisamment de points de désaccord pour ne pas en chercher sur ce type de sujet.

M. LE MAIRE.- En matière d'accompagnement, il est certain que les travaux seront assez conséquents. Nous essaierons évidemment de faire en sorte qu'ils soient le moins difficiles à supporter pour la population, mais, encore une fois, je le dis toujours pour l'ensemble de ces projets, je n'ai malheureusement pas de « baguette magique ». Cela nécessitera des travaux sur toute la ville, mais le résultat pour les habitants actuels et, surtout, pour les générations futures sera que nous ne serons plus dépendants d'une

énergie donnée par l'extérieur, avec notamment beaucoup de dépendance sur les conjonctures nationales et internationales. Ce sera une énergie « à nous », qui ne subira pas les fluctuations actuelles des énergies telles que l'électricité et le gaz, notamment.

Nous accompagnerons quand même la population, il faudra évidemment que nous expliquions cela, comme nous avons expliqué la création de la nouvelle gare d'interconnexion, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui permettra de diminuer de 78 000 les véhicules polluants sur l'autoroute A4, puisque 78 000 conducteurs se sont engagés à s'arrêter dans cette gare d'interconnexion et à prendre les transports en commun, pour être ensuite dispatchés par le réseau du Grand Paris Express sur toutes les banlieues. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas le faire sans passer par Paris.

Comme je vous le dis souvent, en matière de décision écologique, il y a ceux qui en parlent et il y a ceux qui agissent. Nous avons fini d'en parler, j'inclus l'ensemble du Conseil municipal avec moi, et nous agissons maintenant véritablement sur des décisions et des réalisations concrètes.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

L'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-03 - Création d'une SPL par le SIPPAREC et les Villes de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand, chargée de créer le réseau de chaleur urbain par géothermie profonde : adoption des statuts et entrée au capital

M. LE MAIRE.- La deuxième délibération, nous en avons parlé, Jean-Philippe, c'est la création de l'outil qui nous permettra de maîtriser la gestion totale de ce réseau. Je dirais que les SPL sont un outil performant. Nous en avons également dans le domaine du développement du territoire. Par ma mission de vice-président de la Métropole, je peux dire que c'est un système qui existe partout, sur l'ensemble des grands projets de la

Métropole, et qui fonctionne très bien. Cela permet de faire aboutir des projets d'une manière beaucoup plus rapide que par la tradition du commun.

M. MASSOT.- Cela existait déjà quand vous n'étiez pas encore maire.

M. LE MAIRE.- Oui, cela existait, mais, à chaque fois que j'ai un projet pour la Métropole, nous constituons des SPL pour gérer au mieux. Cela n'existait pas auparavant, nous utilisions plutôt des SEM à l'époque, malheureusement avec leurs desiderata, ou directement les collectivités pour mener à bien ces projets.

Nous créons donc une SPL, par le SIPPAREC et les villes de Villiers, Bry et Noisy-le-Grand, chargée de créer le réseau de chaleur urbain par géothermie profonde, avec l'adoption des statuts et l'entrée au capital. Vous avez les statuts, ils ont été travaillés et modifiés par les administrations des trois villes, évidemment avec le SIPPAREC, pendant à peu près deux ou trois mois, et je dirais plus particulièrement les deux derniers mois.

Le SIPPAREC a réalisé en 2021 une étude d'opportunité et en 2023-2024 une étude de faisabilité pour le développement de ce réseau de chaleur sur le territoire de nos trois villes. Cette analyse a démontré la pertinence de réaliser ce réseau de chaleur à base d'énergie géothermique.

Pour rappel, l'étude de faisabilité complémentaire sur les villes de Villiers, Bry et Noisy-le-Grand a permis de démontrer la pertinence de réaliser deux doublets géothermiques au Dogger pour alimenter à 74 % en énergie renouvelable un réseau de chaleur de 33 kilomètres au total. Les investissements correspondant à ce projet sont évalués à environ 108 millions d'euros hors taxes. Le site de forage sera situé sur une partie du complexe sportif Octave-Lapize à Villiers-sur-Marne, où seront implantés les doublets et la centrale géothermale.

La quantité de chaleur distribuée serait d'environ 149 gigawattheures et permettrait de chauffer environ 20 000 équivalents logements sur les trois communes, selon la répartition suivante : 29 % sur la commune de Villiers-sur-Marne, 21 % sur la commune de Bry-sur-Marne et 50 % sur la commune de Noisy-le-Grand.

Les communes de Villiers, Bry et Noisy ont décidé en comité de pilotage le 23 avril 2024 de réaliser le projet sous la forme d'une société publique locale, SPL, avec une capitalisation de la société à hauteur de 2,5 millions d'euros. En effet, afin d'atteindre

les objectifs de recours aux énergies renouvelables et de maîtrise de la demande énergétique, les acteurs publics locaux ont un rôle central à jouer.

En application de l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il est possible pour le SIPPAREC et les trois communes de créer une société publique locale dont le capital social est intégralement détenu par eux et qui agit exclusivement pour leur compte. Le SIPPAREC et les communes de Villiers, Bry et Noisy proposent donc de créer cette SPL à capitaux 100 % publics afin de lui confier par voie de délégation de service public la construction et l'exploitation du réseau de chaleur à base de géothermie. Compte tenu du contrôle analogue exercé conjointement par les Villes et par le SIPPAREC en qualité d'autorité délégante de la SPL, aucune mise en concurrence n'est nécessaire dans ce cadre.

Par ailleurs, il est précisé que la SPL règle, par les dispositions de ses statuts, d'une part, et les dispositions du Code général des collectivités territoriales, le CGCT, du Code du commerce et du Code de commande publique, d'autre part. Le projet de statuts de la SPL est annexé à la délibération, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il permet de préciser certaines dispositions, telles que l'objet et la durée de la société, ainsi que la répartition de l'actionnariat, rappelée ci-dessous.

Ainsi, la capitalisation de la société s'établirait à 2,5 millions d'euros, dans laquelle le SIPPAREC serait actionnaire majoritaire. La répartition du capital entre les partenaires est présentée ci-après :

- le SIPPAREC aurait 52 %, soit 1,3 million d'euros d'apport en capital, correspondant à 13 000 actions,
- Noisy-le-Grand aurait 24 %, soit 600 000 euros d'apport en capital, correspondant à 6 000 actions,
- Villiers-sur-Marne aurait 12 %, soit 300 000 euros d'apport en capital, correspondant à 3 000 actions,
- Bry-sur-Marne aurait 12 %, soit 300 000 euros d'apport en capital, correspondant à 3 000 actions.

Le nombre d'administrateurs serait fixé à proportion du capital détenu comme suit :

- SIPPAREC, 4 administrateurs,

- Noisy-le-Grand, 1 administrateur et 2 censeurs,
- Bry-sur-Marne, 1 administrateur et 1 censeur,
- Villiers-sur-Marne, 1 administrateur et 1 censeur.

C'est une proposition que j'ai faite à la dernière réunion et qui a été acceptée par l'ensemble des élus des trois villes. Les censeurs sont membres du conseil d'administration, mais simplement avec voix consultative. Les représentants pour la commune de Villiers seront désignés par notre Conseil par une délégation subséquente.

Vu l'ensemble des différentes dispositions,

Considérant les résultats de l'étude de faisabilité et la volonté mutuelle des communes de créer avec le SIPPAREC cette structure, permettant, dans le cadre d'une relation de quasi régie, de réaliser ou d'apporter son concours à leur projet en matière de création et d'exploitation,

Considérant que les communes de Villiers, Bry et Noisy-le-Grand s'accordent à reconnaître que cette structure aura pour vocation de devenir l'outil privilégié de leur coopération pour la réalisation des objectifs que nous avons déjà décrits,

Considérant la possibilité prévue par le Code général des collectivités territoriales de constituer une société publique locale pour réaliser toutes les opérations d'aménagement et de construction pour exploiter les services publics à caractère industriel et commercial ou toute autre activité d'intérêt général,

Considérant la volonté des futurs actionnaires d'assurer un contrôle analogue conjoint effectif sur les sociétés,

Considérant que la société publique locale exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires, et bien sûr sur le territoire et dans le cadre notamment d'une concession portant délégation de service public,

Considérant en conséquence la nécessité de constituer cette société et, surtout, d'adopter ses statuts,

Considérant en outre que la société publique locale est administrée par un conseil d'administration composé de membres représentant tous des actionnaires, répartis à proportion de la dotation du capital et des engagements financiers qu'ils apportent,

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024 et à la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la création d'une société publique locale entre les communes de Villiers, Bry et Noisy-le-Grand et le SIPPAREC, régie par les dispositions des articles L. 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

ARTICLE 2, ADOPTE les statuts de la société publique locale, annexés à la présente délibération,

ARTICLE 3, PRÉCISE entre autres que cette société publique locale aura pour objet, dans le cadre des conventions conclues avec les collectivités et groupements de collectivités qui en sont actionnaires et sur le territoire de ceux-ci, de réaliser ou d'apporter son concours à leur projet en matière de création et d'exploitation du réseau public ou technique de chaleur ou de froid, ainsi que tout projet d'aménagement, de construction, d'exploitation, de moyen de production, de distribution, de fourniture d'énergie utilisant les énergies renouvelables, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la politique énergétique prévue par les articles L. 100-1 et L. 100-4 du Code de l'énergie ou tout texte le remplaçant ou s'y substituant, et aura une durée de vie de 99 ans – je pense aux générations futures,

ARTICLE 4, APPROUVE le montant du capital social de la société publique locale, fixé à 2,5 millions d'euros, correspondant à la valeur nominative de 25 000 actions de 100 euros,

ARTICLE 5, APPROUVE la répartition du capital social fixé de la manière suivante : SIPPAREC, 52 % ; Noisy-le-Grand, 24 % ; Bry-sur-Marne, 12 % ; Villiers-sur-Marne, 12 %,

ARTICLE 6, APPROUVE la souscription de 3 000 actions à hauteur de 300 000 euros, l'intégralité de cette somme étant libérée par la commune de Villiers, à la constitution de la société,

ARTICLE 7, AUTORISE M. le Maire à l'assemblée générale des actionnaires à signer les statuts, ainsi que tout document y afférant,

ARTICLE 8, DIT que les crédits nécessaires seront bien sûr inscrits au budget 2025.

Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Même vote que la précédente ?

Unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-04 - Désignation des représentants de la Ville de Villiers-sur-Marne au conseil d'administration de la SPL, chargée de créer le réseau de chaleur urbain par géothermie

M. LE MAIRE.- Ensuite, comme je l'ai dit tout à l'heure, la dernière délibération concernant cette géothermie est évidemment la désignation des représentants de la Ville de Villiers au conseil d'administration de la SPL, chargée de créer le réseau de chaleur urbain par géothermie.

Par la délibération du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création d'une société publique locale, SPL, dont l'objet est la création d'un réseau de chaleur urbain par géothermie. Comme le prévoient les statuts de la SPL, présentés et adoptés dans la dernière délibération, les collectivités actionnaires de la SPL doivent désigner des personnes qui les représenteront au sein du conseil d'administration.

Pour la commune de Villiers, sa représentation au conseil d'administration sera assurée par un administrateur, qui aura un droit de vote en conseil d'administration, et par un censeur, qui peut participer aux débats mais qui n'aura pas de droit de vote.

Considérant que, par la dernière délibération, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création de cette société publique,

Considérant la volonté des futurs actionnaires d'assurer un contrôle analogue conjoint effectif sur la société,

Considérant que cette société publique locale exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire, dans le cadre notamment d'une concession portant délégation de service public,

Considérant en outre que la société publique locale est administrée par un conseil d'administration composé de membres représentant des actionnaires répartis à proportion de la détention du capital social,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant permanent de la commune de Villiers à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la société publique locale et d'un censeur,

Considérant enfin la présentation du projet à la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024 et à la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉSIGNE M. Jacques Alain BENISTI comme représentant permanent de la commune de Villiers-sur-Marne à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la société publique locale constituée entre le SIPPAREC et les communes de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand ; la désignation des maires sera évidemment la même pour les autres villes,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire à se prononcer sur la dissociation ou la jonction des fonctions de président et de directeur général de la société publique locale constituée entre le SIPPAREC et les communes de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand,

ARTICLE 3, DÉSIGNE Monsieur Michel MARCHAND comme censeur de la commune de Villiers-sur-Marne de la société publique locale constituée entre le SIPPAREC et les communes de Villiers, Bry et Noisy-le-Grand.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Fidèles à notre politique depuis le début de ce mandat, nous ne prenons pas part au vote pour les désignations de membres issus de la majorité. Si c'était un partage avec l'ensemble des composantes du Conseil, nous pourrions prendre part au vote, mais nous vous laissons choisir vos représentants entre vous.

M. LE MAIRE.- Si nous avions eu trois représentants, j'aurais bien volontiers désigné un représentant de l'opposition. Malheureusement, il n'y a qu'un représentant, qui est habituellement le maire de chaque collectivité, et un élu de la majorité, évidemment, qui sera censeur, pour suivre avec beaucoup d'attention l'ensemble du

projet. Jean-Philippe BÉGAT est déjà membre du SIPPAREC, et il sera notre représentant au SIPPAREC pour vérifier le bon fonctionnement du SIPPAREC à notre égard.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Une petite explication de vote.

Pour les mêmes raisons, nous allons nous abstenir. Nous vous laissons choisir vos représentants et vous organiser vous-mêmes entre élus de la majorité.

M. VALLEUR.- Nous allons voter pour, mais nous avons bien noté votre engagement d'ouvrir éventuellement à un des représentants de l'opposition des opportunités de représentativité. Nous le saluons, c'est une très bonne idée.

Merci.

M. LE MAIRE.- Absolument. S'il y a un troisième représentant, il fera évidemment partie de l'opposition, mais il faudra vous mettre d'accord. Nous vous laisserons seuls dans une pièce, et nous verrons si la fumée blanche sort.

M. MASSOT.- Si vous arrivez à mettre d'accord votre Conseil.

M. LE MAIRE.- Absolument.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ? Le restant.

Enfin, nous avons entendu, pas de vote de M. MASSOT, de M. MALEINE et de Mme BENBELKACEM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 29 POUR et 2 ABSTENTIONS (M.AMARA, Mme MOHAMMED), et 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M.MASSOT, M. MALEINE et Mme BENBELKACEM).

N° 2024-12-05 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de projet partenarial d'aménagement de préfiguration « Marne Est »

M. LE MAIRE.- Cette délibération est également très importante, puisqu'elle a fait partie de nombreuses négociations avec l'ensemble des maires pour l'apport de la Métropole.

Par cette délibération, que je vais donc énoncer, il s'agit de m'autoriser à signer un contrat de projet partenarial d'aménagement de préfiguration qui s'appelle « Marne Est ». Le secteur de la gare de Villiers-Champigny-Bry, VCB, regroupe plusieurs secteurs à fort enjeu d'aménagement lié au redéploiement des transports en commun : la gare, la gare d'interconnexion RER E, la ligne du Transilien P et le réseau Altival, sur des sites jusqu'à présent peu accessibles. Le projet dénommé Altival reliera les collectivités sur la VDO directement à notre gare, il est en partie financé par la Région et le Département. En outre, la proximité de l'autoroute A4 a favorisé depuis de nombreuses années l'émergence de zones d'activité et de pôles commerciaux monofonctionnels centrés sur l'usage de l'automobile.

Afin de mettre en cohérence les réflexions urbaines engagées et à venir, les Villes de Villiers-sur-Marne, Champigny et Bry-sur-Marne, l'État, la Métropole du Grand Paris, MGP, et l'EPT Paris Est Marne & Bois ont lancé en 2023 la mise en place d'un projet partenarial d'aménagement, PPA, de préfiguration nommé « Marne Est ». Cet outil doit permettre d'accélérer la définition et la mise en œuvre de projets d'aménagement complexes à travers le partage des objectifs et des actions entre les partenaires publics et privés du territoire, l'organisation de la gouvernance et de la mutualisation de l'ensemble des financements.

La Région, le Département, la Société des Grands Projets, la Société d'aménagement et de développement des villes et du département de Val-de-Marne, Sadev 94, Île-de-France Mobilités, la Banque des territoires et l'Établissement public foncier d'Île-de-France, EPFIF, ont également manifesté leur intérêt pour ce PPA et seront tous avec nous pour engager ce grand chantier.

Les signataires du PPA de préfiguration s'entendent sur l'ambition globale de coordonner les opérations d'aménagement, de transport et de requalification des tissus existants dans le secteur de la gare VCB, et ce, en établissant un programme d'aménagement d'ensemble qui assurera une valorisation urbaine et économique et

contribuera à la transition écologique du territoire par une approche environnementale durable à partir du programme d'études prévu dans ce PPA de préfiguration.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à l'ensemble des étudiants des universités de Marne-la-Vallée et du centre international de recherche des nouvelles énergies que nous avons, Efficacity, qui ont beaucoup travaillé sur ce projet avec nous. Je voudrais ici, devant vous, leur rendre hommage pour tout le travail qu'ils ont effectué.

Ce PPA de préfiguration comporte également un volet opérationnel compte tenu du fait qu'il intègre des ZAC en cours, comme celle de Marne Europe, et des actions déjà engagées, notamment l'aménagement de l'éco-station de la gare SGP Villiers-Champigny-Bry et les évolutions de la ZAC des Boutareines à Villiers-sur-Marne. L'entrée en phase opérationnelle des autres opérations se fera au travers d'un avenant au présent contrat de PPA.

Le montant global des études du PPA de préfiguration, qui se déroulera sur les deux années, est estimé à 2 920 250 euros. La participation de la Ville de Villiers, après de longues négociations, ne s'élève qu'à 2,4 %, soit 69 700 euros, donc près de 70 000 euros, pour près de 3 millions d'euros d'engagement.

Après la sollicitation de la commune, la Métropole du Grand Paris a accepté de conduire sur les secteurs de Villiers-sur-Marne inclus dans la carte du contrat des études d'opportunité portées sur le PPA afin de préciser véritablement les enjeux opérationnels et programmatiques, ainsi que le périmètre opérationnel d'une éventuelle future opération d'aménagement d'intérêt métropolitain. La contractualisation de chacune de ces missions passera par la SPLA-IN Noisy Est pour la MGP et la commune de Villiers-sur-Marne.

On peut se poser la question : pourquoi n'avons-nous pas créé notre propre SPL ? Tout simplement parce que la SPL de Noisy-le-Grand, dont je suis le représentant pour la Métropole, fonctionne très bien, avec des sommes de participation et de financement de l'État jamais vues sur le territoire, et des sommes importantes de la Métropole du Grand Paris, dont j'ai la charge. Aujourd'hui, nous avons donc décidé de nous raccrocher à la SPLA-IN de Noisy-le-Grand pour être plus efficaces et plus rapides dans l'ensemble des décisions.

À l'issue des deux années, sans objection de l'ensemble des partenaires signataires dudit PPA, une reconduction tacite du contrat sera possible.

Considérant que le secteur de la gare de Villiers-Champigny-Bry, VCB, regroupe plusieurs secteurs à fort enjeu d'aménagement lié au redéploiement des transports en commun : la gare VCB, la gare d'interconnexion au RER E, la ligne Transilien P et le réseau Altival, sur des sites jusqu'à présent peu accessibles,

Considérant que, afin de mettre en cohérence les réflexions urbaines engagées et à venir, les Villes, l'État, la Métropole du Grand Paris et l'EPT Paris Est Marne & Bois ont lancé en 2023 la mise en place d'un projet de PPA de préfiguration nommé « Marne Est », que cet outil doit permettre d'accélérer la définition et la mise en œuvre de projets d'aménagement complexes à travers le partage des objectifs, des actions entre les partenaires publics et privés du territoire, l'organisation de la gouvernance et la mutualisation des financements,

Considérant que la Région, le Département, la Société des Grands Projets, la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne, Sadev 94, Île-de-France Mobilités, la Banque des territoires, dont j'ai rencontré le président la semaine dernière et qui s'engage avec nous pour les financements, l'établissement public foncier d'Île-de-France, EPFIF, que j'ai rencontré également il y a deux semaines et qui est prêt à s'engager pour faire du portage de différents territoires sur le territoire défini ci-après, ont également manifesté leur intérêt pour la constitution de ce PPA,

Considérant que ce PPA de préfiguration comporte également un volet opérationnel compte tenu du fait qu'il intègre les ZAC en cours, comme celle de Marne Europe, et des actions déjà engagées, notamment l'aménagement de l'éco-station de la gare SGP Villiers-Champigny-Bry et les évolutions de la ZAC des Boutareines à Villiers-sur-Marne, et que l'entrée en phase opérationnelle des autres opérations se fera au travers d'un avenant au présent contrat de PPA,

Considérant que la répartition globale des études du PPA de préfiguration, qui se déroulera sur deux années, est estimée à près de 3 millions d'euros, mais que la participation de la Ville, après négociation, ne s'élève qu'à 2,4 %, soit 69 700 euros ; j'ai débloqué des fonds de la Métropole du Grand Paris pour minimiser la participation de la Ville,

Considérant les enjeux écologiques, économiques et urbains des secteurs proches de la gare de Villiers-Champigny-Bry et la complexité des opérations d'aménagement,

Considérant l'intérêt d'un PPA, objet de la présente délibération, afin d'asseoir la gouvernance et le cofinancement des études à des actions liées à toutes ces opérations,

Considérant, enfin, la présentation du projet à la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE le projet de contrat de projet partenarial d'aménagement, PPA, de préfiguration Marne Est, la carte du périmètre et les maquettes financières étant ci-annexées,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférant,

ARTICLE 3, DIT que les dépenses appelées seront inscrites au budget de l'exercice 2025.

Après des mois de travail, je voudrais également rendre hommage à toutes les équipes qui ont travaillé, à nos équipes de Villiers sur le Grand Paris, à l'ensemble de mes équipes à la Métropole du Grand Paris et à l'ensemble des équipes de l'aménageur public de l'État EpaMarne, qui ont longuement travaillé sur l'ensemble des projets. Nous arrivons aujourd'hui à dégager une force de frappe de développement économique que le secteur n'a jamais vu.

Nous parlons souvent de commencer à rééquilibrer l'est et l'ouest, et cela se trouve maintenant possible. On va s'articuler de Champigny jusqu'à Noisy-le-Grand, en passant par le pôle multimédia, qui, je le rappelle, deviendra le plus grand pôle multimédia d'Europe, sur les communes de Villiers-sur-Marne et de Bry-sur-Marne.

En passant par Marne Europe aussi, qui est le plus grand projet « Inventons la Métropole » aujourd'hui, attirera également des entreprises et offrira 6 000 emplois sur le secteur à nos populations. Là encore, c'est une action écologique, puisque nous allons permettre à des Villiérais, au lieu de prendre leur voiture et donc de polluer, de trouver un emploi à proximité immédiate de leur domicile et d'y aller soit à pied, soit par des voies douces, sur l'ensemble de ce territoire de développement économique.

Ensuite, en arrivant sur Champigny, qui a également des projets ô combien importants, et sur l'ensemble des terrains de la VDO, avec l'arrivée des Compagnons du

devoir, qui est une valeur ajoutée sur l'ensemble du projet. Nous allons réunir l'ensemble des projets jusqu'à Noisy-le-Grand également, ce qui permettra d'apporter près de 17 000 emplois nouveaux rien que sur le secteur du PPA.

L'objectif de cette délibération, évidemment, est de réunir l'ensemble de ces différents dispositifs pour offrir à notre population une meilleure vie. Vous le savez, des Villiérais aujourd'hui ont besoin de quatre heures et demie de transports par jour pour atteindre leur lieu de travail. Si nous leur offrons la possibilité d'avoir un emploi à cinq minutes de leur domicile à vélo, nous allons changer leur vie. C'est véritablement l'objectif de ce projet et de l'ensemble des maires que j'ai associés dans ce beaucoup projet.

Surtout, et l'important est là, ce système de PPA a permis de dégager des financements aussi importants de la part de l'État que de la part de la Société du Grand Paris. Tous les PPA dont j'ai la charge aujourd'hui sur l'Île-de-France, particulièrement sur la petite couronne, sont axés sur ce genre de définition. À chaque fois, ils permettent des développements économiques très importants dans les différents territoires. Nous avons la chance d'avoir le plus grand projet de PPA du Grand Paris, il faut donc nous atteler aujourd'hui à faire en sorte de développer l'attractivité du secteur. Un proverbe dit « l'union fait la force », c'est le cas. Plus il y aura d'entreprises sur l'ensemble du secteur, plus les entreprises viendront les compléter.

Pour nous, c'est un projet majeur qui changera la vie de nos administrés, j'espère donc que vous le voterez à l'unanimité.

Je vous remercie.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues, je voudrais, en préliminaire à mon intervention, saluer la démarche collective que porte cette présentation. C'est suffisamment rare dans cette assemblée pour souligner qu'une démarche est établie dans un cadre pluriel, et c'est positif. Pour autant, cette démarche est particulièrement descriptive et nous ne pouvons que regretter le manque de vision et de perspective donné à chaque quartier. On décrit assez bien la situation, mais on ne donne pas vraiment d'horizon. Pour l'instant, nous sommes dans une période où on présente les choses sans construire le collectif commun.

D'ailleurs, vous indiquez dans votre prise de parole, qui est souvent en décalage avec les écrits, qu'il y a beaucoup d'emplois à la clé, mais il n'y a surtout aucun délai et aucun engagement. Néanmoins, cette description permet de rendre publiques un certain nombre de choses, notamment sur le quartier Marne Europe.

Je voudrais revenir précisément sur votre document, page 19, qui indique, je cite : *« À la suite des difficultés rencontrées par le lauréat, le contrat a été rompu, générant une nouvelle dynamique de réflexion. Le projet, validé par l'ensemble des partenaires, s'articule autour d'un jardin métropolitain desservant du nord au sud des programmes mixtes. Les premières livraisons de logements, dont une résidence sociale, un hôtel et des commerces autour de la gare, sont prévues pour 2027-2028. »*

Donc, la Compagnie de Phalsbourg est sortie. Les immeubles arborés, c'est fini. La *skyline* de Villiers a disparu – ce n'est pas pour nous déplaire, d'ailleurs. Le palais des congrès et l'hôtel Hyatt ont manifestement sombré avec les difficultés financières de la Compagnie de Phalsbourg. Ce n'est pas faute de vous avoir alerté, Monsieur le Maire. Nous vous avons indiqué que le projet était pharaonique et qu'il ne pourrait aboutir. C'est donc votre échec.

Mais le problème est avant tout démocratique. Le problème, c'est l'absence totale de transparence sur les contours de ce nouveau projet que nous apprenons incidemment au détour d'une délibération sur un sujet plus large que simplement Marne Europe. Une enquête publique avait porté sur ce projet ; il n'existe plus. Aucune consultation des Villiérais n'est annoncée. Comment respectez-vous le respect du droit à l'information des citoyens et le respect de leur expression dans le cadre de ces consultations obligatoires ?

Depuis maintenant presque dix ans, vous présentez un projet qui est aujourd'hui abandonné. Vous avez produit des maquettes pour démontrer la grandeur, la majesté de vos ambitions : il ne reste que vos échecs et un projet alternatif dont on ne sait rien. Vous devez expliquer aux Villiérais et aux Villiérais les raisons de cet échec, et vous auriez dû construire le projet alternatif avec nos concitoyens.

Vous savez, l'urbanisme du passé, c'est celui qui se construit dans les bureaux sombres d'un maire. L'urbanisme du futur se forge dans la participation citoyenne.

Alors, nous serons vigilants de vos explications sur le maintien de l'économie générale de la ZAC que vous avez présentée en débat public pour les Villiérains. Nous serons aussi vigilants, puisque nous n'en sommes qu'à la préfiguration, au bon aboutissement de cette préfiguration du PPA.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, je vais tout de suite vous répondre, et je vais d'abord vous poser une question : pourquoi vous mentez ?

M. MASSOT.- Je ne connais pas le projet. Je ne mens jamais.

M. LE MAIRE.- Je vous pose la question. Pourquoi, pour un projet que je viens d'expliquer...

M. MASSOT.- Non, non...

M. LE MAIRE.- Non, mais, je le dis, pourquoi vous « balancez » des choses ? Je vais répondre point par point, mais, sur la forme, quel est votre but, Monsieur MASSOT ? Je vous l'ai toujours dit, en aparté notamment...

M. MASSOT.- On ne se parle jamais.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, on se parle. Je vous l'ai dit, Monsieur MASSOT, si vous voulez devenir maire, vous ne pouvez pas mentir à la population, même s'il y a des choses difficiles. Moi, j'ai eu l'habitude, pendant ces trente années, de ne jamais mentir à la population.

M. MASSOT.- Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE.- Prenez cette règle indispensable pour devenir maire : d'abord, il ne faut pas mentir à la population, même si on annonce quelques fois des problématiques réelles. C'est toujours ce que j'ai fait avec la population. Cela, c'est sur la forme.

M. MASSOT.- Et l'arrivée de Microsoft, ce n'est pas un mensonge ?

M. LE MAIRE.- Attendez.

Sur le fond, maintenant. D'abord, le manque de vision. Après tout ce que je viens de dire, vous me dites que je manque de vision d'avenir. Je sais que c'est ce que vous dites dans vos différentes réunions, parce qu'on me rapporte ce que vous dites : « On a un maire qui est passé, qui n'a pas de vision d'avenir. » Moi, j'ai une vision d'avenir. Avec ce que je viens de vous dire...

M. MASSOT.- C'est un projet du passé.

M. LE MAIRE.- C'est un projet du passé ? D'accord. *(Rires.)* C'est un projet du passé, ce n'est pas un projet d'avenir. Écoutez, tous ceux qui se remettront le film, etc. pourront voir que vous traitez ce projet de « projet du passé ».

Vous dites qu'il n'y a aucun délai. Les délais, désormais, nous les avons. Pourquoi vous ne dites pas la vérité ? Vous le savez comme moi, nous sommes actuellement dans une crise, dans une crise de financement et dans une crise immobilière que la France n'a jamais connue. Ce sont des réalités. Pourquoi ne pas dire la vérité aux Villiérais ?

À un moment donné, quand on met au point...

M. MASSOT.- Vous ne leur dites rien.

M. LE MAIRE.- ... n'importe quelle opération, il faut évidemment trouver un équilibre financier. À l'époque, quand nous avons fait l'appel d'offres, avec l'équipe dans laquelle certains ici étaient élus, nous avons choisi un autre projet, d'un autre opérateur, Kaufman & Broad. Malheureusement, lors du concours, Kaufman & Broad a signé sa proposition en mettant « sous réserve de financement ». Il a donc évidemment été écarté de la procédure, comme dans toute procédure que nous menons, notamment avec des entreprises, si un dirigeant met « sous réserve de financement ». Nous avons donc choisi la Compagnie de Phalsbourg.

La Compagnie de Phalsbourg était en capacité financière d'opérer le projet et d'aller jusqu'au bout. Malheureusement, je pense que vous êtes bien placé pour le savoir, une entreprise peut avoir des difficultés. La Compagnie de Phalsbourg ne travaille pas qu'en France, elle travaille en Europe, et elle avait une énorme opération en Espagne qui s'est malheureusement mal passée, avec un déficit considérable. Finalement, elle n'a donc pas eu les financements nécessaires pour faire aboutir son projet. Vous l'avez dit, c'était un projet magnifique, très végétalisé, etc. D'ailleurs, celui-là est également végétalisé, mais vous me dites que non, il ne l'est pas.

M. MASSOT.- C'est un autre projet, on ne le connaît pas. C'est un nouveau projet.

M. LE MAIRE.- Oui. Vous racontez à tout le monde que le maire a choisi un autre projet qui n'est pas végétalisé. Pourquoi vous mentez ?

M. MASSOT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE.- Si, vous avez dit cela !

M. MASSOT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. LE MAIRE.- Nous allons refaire le film. C'est exactement ce que vous avez dit.

M. MASSOT.- L'avantage d'écrire mes propos, c'est qu'on peut les vérifier.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, il y a un problème actuellement en politique. On ne veut pas que les différentes personnes, les électeurs, etc., se refusent à aller voter parce qu'ils ne croient plus aux politiques, mais, quand ils vous écoutent, ils se disent : « Ce n'est pas la peine d'écouter davantage, à chaque fois qu'il parle, il dit un mensonge. »

M. MASSOT.- Ce n'est pas vrai ! Vous venez de dire...

M. LE MAIRE.- Écoutez. Ce sera un projet différent, mais toujours de très belle architecture, de belle facture.

Lorsque nous avons fait le nouvel appel d'offres à EpaMarne, nous avons eu de très beaux projets. Nous avons évidemment été obligés de choisir un projet, et nous avons choisi un opérateur qui est en même temps une entreprise générale de bâtiments, il a donc pu équilibrer beaucoup plus facilement qu'un opérateur seul.

Nous allons vous présenter ce projet prochainement, mais il n'est pas l'objet de la délibération...

M. MASSOT.- C'est la première fois que vous nous dites qu'il y a un nouveau projet.

M. LE MAIRE.- Il y a un nouveau porteur, il n'y a pas de nouveau projet.

M. MASSOT.- (*Intervention hors micro inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Non, il y a un nouveau porteur de projet. La faisabilité, c'est-à-dire la maquette que vous avez vue, sera scrupuleusement respectée. Les emprises foncières et la faisabilité du projet ne changent pas. Ce qui change...

M. MASSOT.- (*Intervention hors micro inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Le palais des congrès est maintenu, Monsieur MASSOT. Rien ne change dans la faisabilité du projet et dans l'équilibre financier. En revanche...

M. MASSOT.- On ne sait pas.

M. LE MAIRE.- Non, nous vous le présenterons par la suite, mais ce n'est pas l'objet de la délibération.

Le jardin métropolitain se fera, il est actuellement en réalisation. Il y aura un jardin métropolitain de deux hectares. Pourquoi pouvons-nous faire ce jardin métropolitain ? Parce que, et d'ailleurs, tous les écologistes vous le diront, ceux que je côtoie à la métropole le disent à tous les maires, nous construisons en hauteur au lieu de construire horizontalement, ce qui permet de dégager des espaces verts autour des différentes réalisations. Aujourd'hui, la plupart des projets, dont les 107 dont je m'occupe, sont en hauteur pour dégager des espaces verts. C'est d'ailleurs l'objectif de la Métropole de faire des projets durables et verts.

Le jardin métropolitain se fera donc, contrairement à ce que vous racontez lorsque vous voyez des gens, « il n'y a plus de jardin », « il n'y a plus le projet très verdoyant », etc.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Il est prévu de terminer la première phase fin 2027, début 2028. Vous avez tous les documents y afférant. Il y aura toujours un hôtel quatre étoiles, qui est prévu dans la première phase. Il y aura toujours des bureaux, contrairement à ce que vous racontez aux personnes que vous croisez, en disant que, avec la crise des bureaux, il n'y aura pas de bureaux, etc. Il y a des bureaux dans la première phase, en lien avec le projet connexe sur la gare. Ces bureaux seront en bois, bas carbone, énergie positive, avec des espaces verdoyants, des grandes terrasses, etc.

Je signerai bientôt le permis de construire et je pourrai présenter les différents projets dans une réunion publique. Vous verrez que, même si le premier projet était un beau projet, très verdoyant, etc., vous aurez également un très beau projet avec une architecture classieuse, qui attirera, je l'espère, un grand nombre d'habitants nouveaux et d'entreprises sur le secteur.

Le palais des congrès, lui, sera en phase 3 des opérations, comme c'était prévu, même si l'opérateur principal estime qu'il faudrait l'avancer. On est en train d'étudier la possibilité de commencer la partie 3 en même temps que la partie 1.

Vous me parlez d'enquête publique, mais vous avez dû oublier, Monsieur MASSOT, toutes les réunions et enquêtes publiques que nous avons faites sur le sujet,

l'autorité environnementale composée, les rapports, tout cela, ce sont des délibérations, etc. Arrêtez donc de mentir aux gens en disant qu'il n'y a pas eu d'enquête publique, que la population n'a pas été saisie. C'est faux, ce sont des mensonges.

Vous êtes en train de vous décrédibiliser complètement auprès de toute la population. Je le dis pour votre intérêt, Monsieur MASSOT. Je vous le dis à titre presque amical. (*Rires.*)

M. MASSOT.- (*Inaudible*) que vous me donniez des conseils pour prendre votre place. Cela ne tient pas la route.

M. LE MAIRE.- Les maquettes de faisabilité ont été réalisées, les participations citoyennes ont été effectuées, l'économie générale a été donnée, et nous sommes aujourd'hui dans la phase de la réalisation. Pour cette phase de réalisation, j'ai encore travaillé avec les architectes sur les dernières phases du premier secteur et je signerai les permis de construire tout prochainement. Nous présenterons la première phase avec l'opérateur.

À l'hôtelier qui prendra l'hôtel quatre étoiles, puisque vous savez que nous n'avons pas d'hôtel, j'ai demandé de prévoir des possibilités pour les familles villiéraines d'avoir des chambres, par exemple pour ceux qui viennent de l'extérieur aux mariages, aux réceptions, etc. Une partie de l'hôtel quatre étoiles sera donc trois étoiles, avec des coûts évidemment moins importants pour notre population. C'est ce que nous avons décidé.

Voilà. Vous parlez d'un échec, mais quel échec, Monsieur MASSOT ? Nous ne sommes que dans le positif, dans la réussite, que dans l'excellence, et c'est vrai que nous tournons une page où, pendant des années, nous avons eu une urbanisation médiocre...

M. MASSOT.- (*Intervention hors micro inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Non.

Grâce au fait que nous avons réussi à protéger nos quartiers pavillonnaires, Villiers est une ville verte. D'ailleurs, vous verrez dans le prochain *Villiers-Infos*, dans la page centrale, ce à quoi ressemble Villiers vu du ciel aujourd'hui. Vous verrez que, grâce à notre politique pendant ces trente années, nous avons fait en sorte de garder tous les espaces verts, tous les jardins dans nos pavillons et sur tous les secteurs de la ville. Nous avons simplement construit sur les grands axes pour respecter la loi, et nous avons pris de

l'avance. Il n'y aura plus de possibilités de construction dans les prochaines années, mais nous aurons permis de répondre à la loi de construction de logements.

Nous avons également engagé sur Marne Europe des BRS, des baux réels solidaires, qui permettront à bon nombre de Villiérains de ne plus payer de loyers et, pour la même somme en remboursement de prêts, de se constituer un patrimoine. Nous avons d'ailleurs une délibération dans ce sens à ce Conseil. C'est-à-dire que nous tirons vers le haut la population. C'est cela, l'ambition.

L'ambition n'est pas de niveler vers le bas la population villiéraine, comme elle l'a été il y a plus de trente ans, quand on construisait des logements sociaux dans nos quartiers pavillonnaires tels que les Nangues, quand on détruisait un espace comme le bois Saint-Martin ou le bois Saint-Denis, quand on avait une opération de 120 logements sociaux sur ces espaces verts, etc.

Nous avons véritablement rompu avec ces démarches, nous avons créé des espaces verts, et nous créons maintenant ce 16^e parc de deux hectares, qui est en train d'être réalisé. Comme nous l'avons dit avec les dernières délibérations, nous allons, en plus de la verdure, diminuer le nombre de véhicules à hauteur de 78 000 et nous allons créer un réseau géothermique. Est-ce qu'on appelle cela un échec ? Si vous arrivez à convaincre les Villiérains que c'est un échec, bravo, vous aurez menti, mais il vous faudra à mon avis utiliser d'autres arguments.

Autre intervention ?

M. MASSOT.- Vous m'avez considérablement attaqué...

M. LE MAIRE.- Je ne vous ai pas attaqué, je vous ai dit d'arrêter de mentir, c'est tout. C'est pour vous. (*Rires.*)

M. MASSOT.- Je n'arrive pas à finir une phrase. Vous préférez répéter vos propres vérités alternatives plutôt que de regarder la réalité...

M. LE MAIRE.- C'est la réalité.

M. MASSOT.- D'ailleurs, au cours de votre propre prise de parole, vous avez vous-même annoncé qu'il y avait un nouveau projet.

Je veux simplement vous dire que nous avons l'habitude que vous radotiez vos arguments sur les oui-dire, sur ce que l'on vous rapporterait, mais vous savez, tout ce que je fais et tout ce que je dis est public.

M. LE MAIRE.- Oui. Heureusement.

M. MASSOT.- Vous avez donc la réalité de ce que je dis. Ce que je dis, c'est simple : il y a un espace de 11 hectares sur Marne Europe et, sur cet espace de 11 hectares, il y aura 2 hectares de jardin. C'est un espace vert aujourd'hui, vous-même l'avez dit à l'instant. Reprenez votre propre film.

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur.

M. MASSOT.- S'il y a 2 hectares de jardin, cela fait donc 9 hectares de bétonisation. C'est simple : $11 - 2 = 9$.

M. LE MAIRE.- (*Rires.*) Je vais vous répondre.

M. MASSOT.- C'est simple, vous pouvez aussi le comprendre.

M. LE MAIRE.- Posez-moi la question, je vais vous répondre.

Monsieur MASSOT, je sais que c'est ce que vous dites, c'est ce que l'on me rapporte.

M. MASSOT.- Bien sûr. C'est ce que je dis. C'est ce que j'écris, même. Je n'ai pas de problèmes.

M. LE MAIRE.- C'est faux.

M. MASSOT.- Ce n'est pas faux, vous venez de le dire !

M. LE MAIRE.- Monsieur, je vais...

M. MASSOT.- Attendez, je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE.- Alors, je vais vous répondre.

M. MASSOT.- Sur la ZAC Marne Europe, vous aviez un projet avec un geste architectural, une ambition architecturale, que l'on pouvait ou non apprécier. Nous avons dit que nous étions défavorables à ces tours, parce que nous pensons que nous n'avons pas besoin de tours dans notre ville aujourd'hui. Je rappelle que votre projet, c'est 5 tours de 17 étages et 7 tours de 11 étages, donc cinq fois la tour que nous avons à Champigny. Nous vous l'avons dit. C'est public, c'est l'avantage. Vous nous dites que ce n'est plus le même projet, mais que l'on va garder cette volonté de faire des tours. Ce n'est pas notre souhait.

Ce que l'on vous dit aussi, c'est que la démocratie, ce n'est pas simplement décider dans son coin, c'est partager vos décisions avec les Villiéraines et les Villiérains, c'est aller rechercher un consensus auprès des Villiéraines et des Villiérains. Pour cela, il

faut connaître les projets. Vous ne les avez pas présentés. D'ailleurs, dans tout le texte de votre délibération, à aucun moment vous ne parlez de ces consultations.

Ce sur quoi nous vous alertons, c'est que vous avez une ZAC avec des décisions obligatoires et des débats publics obligatoires, pas les réunions publiques que vous menez où vous malmenez vos interlocuteurs...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT...

M. MASSOT.- Je n'ai pas fini. Des débats publics et une concertation publique obligatoires, donc...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, nous avons un règlement qui dit que c'est cinq minutes.

M. MASSOT.- Aucunement.

M. LE MAIRE.- Cela fait une heure qu'on parle...

M. MASSOT.- C'est faux, cela fait trois minutes que j'ai la parole.

M. LE MAIRE.- Je vous laisse parler, mais vous dites que je radote alors qu'en fin de compte c'est vous qui radotez, puisque vous dites...

M. MASSOT.- Cela ne vous a pas plu.

M. LE MAIRE.- Effectivement, je vais radoter parce que je vais répéter ce que je vous ai répondu.

M. MASSOT.- Moi, je ne dis pas de mensonges.

M. LE MAIRE.- Je viens de vous prouver le contraire.

M. MASSOT.- Vous avez envie de nous donner des conseils, mais, vous savez, personne ne croit que vous puissiez en toute franchise et en toute honnêteté me donner des conseils pour prendre votre place. Clairement, quand vous me dites « je vous donne des conseils », c'est une fausse parole. Ce n'est pas grave, nous avons l'habitude, mais ce projet est suffisamment important pour que nous ayons une discussion publique. C'est l'avenir des Villiéraines et des Villiérains.

Nous avons eu une concertation publique, qui était nécessaire et qui a cadré le projet. Nous allons donc vérifier que le projet que vous allez nous présenter – un jour, peut-être, si possible avant les permis de construire, mais ne vous inquiétez pas, nous serons vigilants – est conforme au débat public et à la concertation de 2014. C'est de cela que nous parlons. Celle qui dit qu'il y aura 700 logements et 6 000 places d'entreprises.

M. LE MAIRE.- 6 000 emplois.

M. MASSOT.- 6 000 postes de travail. Celle pour laquelle vous avez dit, et je ne sais pas si c'était un mensonge mais il n'y a aucune réalité derrière, je ne sais pas comment vous appelez des paroles sans réalité, que Microsoft allait venir.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, je vous ai écouté avec attention. J'ai bien compris, « vérité », « réalité ». Là, nous sommes dans la réalité, ce n'est pas une question de vérité. Le problème, c'est que, malgré les réponses que je vous ai faites, vous continuez à déblatérer, à dire...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Vous êtes en train de dire, et cela corrobore effectivement avec ce que l'on m'a dit que vous racontiez, qu'il y a 11 hectares et que nous aurons seulement 2 hectares de végétation.

M. MASSOT.- Contre 11 hectares verts aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Non. C'est faux, encore. C'est encore un mensonge, Monsieur MASSOT. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? « Non, ce n'est pas un mensonge, c'est une vérité » ? Vous continuez, vous vous enfoncez encore plus, et j'ai même l'impression que vous croyez ce que vous êtes en train de dire.

M. MASSOT.- Cela me fait plaisir.

M. LE MAIRE.- S'il y avait un médecin, il appellerait cela de la mythomanie. C'est cela, un mythomane. Un mythomane...

M. MASSOT.- C'est une insulte !

M. LE MAIRE.- Je retire « mythomane ». C'est quelqu'un qui croit, en fin de compte, ses mensonges.

Nous avons 17 hectares, et non pas 11 hectares. Il faudrait calculer.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Non, je viens d'expliquer qu'il y a également la ZAC des Boutareines et les devants de la ZAC qui donne sur Champigny, ce qui fait au total 17 hectares. Sur l'ensemble du projet, nous n'avons pas seulement 2 hectares de jardin, nous avons un jardin métropolitain, et ensuite nous avons des jardins privatifs autour des réalisations et des tours dont vous parlez. Nous pouvons justement dégager autant

d'espaces verts sur le secteur justement parce que nous construisons en hauteurs. C'est la raison pour laquelle on « grimpe ».

Monsieur MASSOT, si je vous donne une réponse et que vous ne m'écoutez pas, vous allez encore répéter : « Monsieur le Maire, vous ne m'avez pas dit... », etc. Écoutez donc, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Écoutez bien.

Il n'y a donc pas 11 hectares, mais 17 hectares. Sur l'ensemble de ces hectares, en plus du jardin métropolitain, vous verrez quand nous vous le présenterons, nous ne changeons pas la faisabilité des tours et de tout ce qui est construction. Pas un mètre carré de plus, pas un mètre carré de moins. Nous l'avons mis dans une enquête publique, il n'y aura pas plus de constructions, etc. La faisabilité du projet a été actée, nous avons fait des réunions publiques avec la population, qui a accepté le projet et qui est d'accord avec l'ensemble de ces démarches.

Autour du jardin métropolitain, un grand nombre de jardins et de verdure viendront évidemment, vous le verrez dans le projet, notamment autour des tours, et se développeront. En plus des 2 hectares sur les 17 hectares, au minimum 10 hectares d'espaces verts se profileront donc, ce qui permettra aux Villiérains d'avoir une vision de verdure. C'est véritablement l'objectif. Seul le palais des congrès n'a pas de verdure. Il n'en avait pas au départ. C'est Kengo KUMA, l'architecte international, parmi les trois architectes internationaux, qui a fait le projet. Le projet sera identique à ce qui a été présenté. Les autres bâtiments, eux, auront de la végétation. Les hôtels auront de la végétation sur les parois. Il y aura de la verdure partout. Ce que vous dites est totalement faux.

Nous le partagerons avec les Villiérains au travers d'un certain nombre de réunions lorsque nous aurons fini le travail que nous avons fait pour les présentations. Je ne présenterai pas aux Villiérains un projet qui n'est pas ficelé et qui n'est pas abouti. Il y aura donc des réunions au mois de janvier avec la population, et vous pourrez vous exprimer lors de ces réunions devant les Villiérains en disant « je suis contre », « je suis contre cette architecture », « je suis contre les balcons », etc. Vous pourrez le dire, il n'y a aucun problème. Chacun pourra s'exprimer, et heureusement d'ailleurs. Les Villiérains se

sont exprimés sur la faisabilité de ce projet, ils s'exprimeront maintenant sur l'architecture, etc. Il n'y aura pas de problématique.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- C'est cinq minutes dans le règlement. Je sais que vous, les règlements...

M. MASSOT.- Il n'y a pas écrit cinq minutes dans le règlement.

M. LE MAIRE.- Si, il y a écrit cinq minutes dans le règlement.

M. MASSOT.- Non. Vous répétez cela comme d'autres choses, mais ce n'est pas vrai.

Comment, alors que vous avez accepté de passer par la SPL de la Ville de Noisy et que la Ville de Noisy a le même projet de palais des congrès que la Ville de Villiers, avez-vous réussi...

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas le même projet.

M. MASSOT.- C'est une question concrète.

M. LE MAIRE.- Vous continuez, donc...

M. MASSOT.- Je pose une question. Je n'arrive même pas à aller au bout de ma question que vous dites déjà que je dis n'importe quoi. Nous avons l'habitude. Je dis n'importe quoi, puis les faits me donnent raison.

M. LE MAIRE.- Vous posez une question, donc. Je vous répondrai.

M. MASSOT.- Comment avez-vous réussi, en choisissant de passer par la SPL de Noisy, soit de lui faire construire deux palais des congrès à 800 mètres l'un de l'autre dans le même PPA, soit d'obtenir de la Ville de Noisy qu'elle abandonne son projet de palais des congrès ? C'est une question concrète.

M. LE MAIRE.- Oui. L'avantage de ces PPA est justement de s'harmoniser et de travailler ensemble, c'est-à-dire que toutes les villes qui sont dans le PPA Noisy-le-Grand et le PPA Marne Est travaillent ensemble pour avoir une cohérence.

Il n'y a pas de palais des congrès à Noisy-le-Grand, comme vous le dites. Il y a un palais des congrès à la limite de Noisy-le-Grand, mais qui est sur Villiers. C'est le même palais des congrès que nous avons présenté, avec le même opérateur. Il n'y a pas de problématique dans ce sens. Je préfère que vous me posiez des questions, que je vous réponde, et que vous arrêtiez de...

M. MASSOT.- Le palais des congrès de Mme MARSIGNY se fera donc à Villiers ?

M. LE MAIRE.- C'est un espace où il y aura effectivement des activités, mais le palais des congrès que nous construisons est un palais des congrès international. C'est là qu'il y aura les grands congrès internationaux sur la ville durable, puisque nous sommes cluster villes durables, que nous ferons en partenariat avec les 15 universités de Marne-la-Vallée et le centre de recherche sur les nouvelles technologies et les économies d'énergie. Cela, c'est lancé, c'est parti. Nous ferons également des congrès internationaux sur les nouvelles technologies en matière de téléphonie, etc., puisque l'opérateur le veut.

Cela n'a rien à avoir avec le projet de ma collègue Brigitte MARSIGNY, qui a un projet d'accompagnement dans un quartier où des réunions se feront avec les entreprises du site, que nous avons validé. Je l'ai validé en tant que représentant de la Métropole pour la SPL.

Il n'y a aucune problématique sur ce point, il ne faudra pas s'affoler sur les projets des uns et des autres.

Vous dites que j'invente et qu'il n'y a pas écrit cinq minutes dans le règlement, mais mon directeur des services me rappelle l'article, que je vous lis : « *Chaque intervenant a un temps de parole limité à cinq minutes.* »

M. MASSOT.- Je n'ai pas dit...

M. LE MAIRE.- Si, vous avez dit que j'invente, etc.

(Rires.)

Cela en devient « marrant », Monsieur MASSOT. Vous pensez que vous dites la vérité quand vous parlez, puis, en fin de compte, vous ne vous apercevez pas véritablement que c'est...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Non, l'intervenant s'adresse au maire. Le maire a la possibilité de parler plus longtemps, un peu comme à l'Assemblée nationale, si vous voulez.

Je vais vous dire, j'ai été dans l'opposition entre 1989 et 1995 et le maire ne me donnait pas une seconde de plus que les cinq minutes. Il appliquait scrupuleusement le règlement, puisque c'est lui qui l'a fait en partie. Dès que je dépassais cinq minutes, il éteignait mon micro. Il est maintenant en âge d'une bonne retraite.

Je mets aux voix cette autorisation qui m'est donnée de signer ce contrat de PPA, qui est évidemment une délibération extrêmement importante.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 29 POUR et 5 ABSTENTIONS (M.MASSOT, M.MALEINE, Mme BENBELKACEM, Mme MOHAMMED et M.AMARA).

N° 2024-12-06 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention-cadre 2025 de l'adhésion à l'Agence locale de l'énergie et du climat Est Parisien, association « Maîtrisez votre énergie » ALEC-MVE

M. LE MAIRE.- Michel MARCHAND.

M. MARCHAND.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique, la commune de Villiers-sur-Marne souhaite s'engager pour renforcer ses actions aux côtés de l'Agence locale de l'énergie et du climat - Maîtrisez votre énergie, dite ALEC-MVE.

Les agences locales de l'énergie et du climat, regroupées au sein de la fédération FLAME, sont des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif qui mènent des actions d'intérêt général aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat. Elles sont reconnues grâce à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment l'article L. 211-5-1 du Code de l'énergie.

Première agence locale de l'énergie et du climat créée en 1999 en Île-de-France et première structure à avoir déployé le dispositif Espaces Info Énergie, désormais dénommé Espaces conseil France Rénov', l'ALEC-MVE s'inscrit aujourd'hui au sein du réseau des ALEC de la métropole du Grand Paris. Elle est membre du réseau France Rénov', qui s'inscrit dorénavant dans le cadre du nouveau programme de financement du service public de la rénovation de l'habitat, dit SPRH, porté sur le territoire d'intervention de Paris Est Marne & Bois, PEMB.

À ce titre, l'ALEC-MVE est la structure de référence sur les territoires Est Ensemble et Paris Est Marne & Bois pour un bassin de population de 22 communes, dont 9 qui sont situées en Seine Saint-Denis et les 13 communes de l'établissement public territorial, EPT, Paris Est Marne & Bois dans le Val-de-Marne, représentant au total plus de 950 000 habitants. L'ALEC-MVE compte actuellement 21 collectivités adhérentes ou conventionnées.

Sont adhérents et membres de droit les EPT Est Ensemble et Paris Est Marne & Bois, ainsi que 16 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Seine, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne et Vincennes. Sont adhérents et membres associés les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que la Métropole du Grand Paris.

Les missions que l'ALEC-MVE assure de manière neutre et indépendante en termes de sensibilisation, d'information et de conseil en matière d'économie d'énergie et de transition énergétique auprès du grand public, des collectivités locales et des différents acteurs du territoire se déploient de façon complémentaire aux différentes échelles institutionnelles au niveau métropolitain, départemental, territorial et communal.

Plus précisément, l'activité de l'ALEC-MVE se répartit en deux grandes missions : une mission d'information, de conseil et de sensibilisation en direction des habitants via notamment l'animation du dispositif Espaces conseil France Rénov', et une mission d'assistance technique et stratégique à destination des collectivités locales adhérentes et de leurs partenaires dans le cadre de l'appui aux politiques locales énergie-climat et, plus largement, à celles qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention-cadre 2025 de l'adhésion de Villiers-sur-Marne à l'Agence locale de l'énergie et du climat Est Parisien, association « Maîtrisez votre énergie », et d'autoriser M. le maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, notamment son article L. 211-5-1,

Vu la loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant la volonté municipale de renforcer ses actions aux côtés de l'Agence locale de l'énergie et du climat - Maîtrisez votre énergie, ALEC-MVE, afin de lutter contre le réchauffement climatique et d'œuvrer pour la transition écologique,

Considérant que les agences locales de l'énergie et du climat, regroupées au sein de la fédération FLAME, sont des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif qui mènent des activités d'intérêt général aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat et qu'elles sont retenues grâce à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment l'article L. 211-5-1 du Code de l'énergie,

Considérant que l'ALEC-MVE est la première agence locale de l'énergie et du climat créée en 1999 en Île-de-France et la première structure à avoir déployé le dispositif Espaces Info Énergie, désormais nommé Espaces conseil France Rénov', et qu'elle s'inscrit aujourd'hui au sein du réseau des ALEC de la métropole du Grand Paris,

Considérant que l'ALEC-MVE est membre du réseau France Rénov', qui s'inscrit dorénavant dans le cadre du nouveau programme de financement du service public de la rénovation de l'habitat, dit SPRH, porté sur le territoire d'intervention par Paris Est Marne & Bois, PEMB, et qu'à ce titre l'ALEC-MVE est la structure de référence sur les territoires Est Ensemble et Paris Est Marne & Bois pour un bassin de population de 22 communes, dont 9 en Seine Saint Denis et les 13 communes de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, dans le Val-de-Marne, représentant au total plus de 950 000 habitants,

Considérant que l'ALEC-MVE compte actuellement 21 collectivités adhérentes ou conventionnées, que sont adhérents et membres de droit les EPT Est Ensemble et Paris Est Marne & Bois, ainsi que 16 communes, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Bry-sur-Marne, Charenton, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne et Vincennes, et que sont adhérents et membres associés les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que la Métropole du Grand Paris,

Considérant que les missions que l'ALEC-MVE assure de manière neutre et indépendante en termes de sensibilisation, d'information et de conseil en matière

d'économie d'énergie et de transition énergétique auprès du grand public, des collectivités territoriales et des différents acteurs du territoire se déploient de manière complémentaire aux différentes échelles institutionnelles au niveau métropolitain, départemental, territorial et communal,

Considérant que, plus précisément, l'activité de l'ALEC-MVE se répartit en deux grandes missions, une mission d'information, de conseil et de sensibilisation en direction des habitants, via notamment l'animation du dispositif Espaces conseil France Rénov', et une mission d'assistance technique et stratégique à destination des collectivités locales adhérentes et de leurs partenaires dans le cadre de l'appui aux politiques locales énergie-climat et, plus largement, à celles qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie,

Considérant la présentation du projet à la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la convention-cadre 2025 de l'adhésion de Villiers-sur-Marne à l'Agence locale de l'énergie et du climat Est Parisien, association « Maîtrisez votre énergie », que vous avez en annexe,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre 2025 visée à l'article 1 de la présente délibération et tous les documents s'y rapportant,

ARTICLE 3, DIT que la dépense de la cotisation correspondant à cette opération est inscrite au budget 2025.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que c'est un partenaire indispensable pour de nombreux projets dans le territoire et dans la métropole. C'est un partenaire indépendant, donc, qui permet une approche très intéressante en la matière, sur le climat et l'énergie.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'PUNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-07 - Demande d'admission en non-valeur

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Malgré les multiples démarches engagées dans les délais légaux par le comptable du Trésor public, des créances demeurent impayées en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Il s'agit principalement de créances relatives à la participation à la restauration scolaire et aux activités post et périscolaires, pour un montant de 37 478,82 euros.

La présentation de cette demande a été faite à la Commission des Finances le 11 décembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ACCEPTE de comptabiliser en admission en non-valeur les sommes figurant sur les états présentés par le receveur municipal de la commune de Villiers-sur-Marne ci-annexés pour un montant total de 37 478, 82 euros pour le budget de la Ville,

ARTICLE 2, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Ville.

M. LE MAIRE.- Vous savez que nous avons pris la décision de mettre les repas à 0,50 euro pour certaines familles. Malheureusement, nous avons encore des familles qui sont dans de telles situations de précarité qu'elles ne peuvent pas payer la cantine ou les autres prestations, nous sommes donc contraints de les mettre en non-valeur pour arrêter les poursuites.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-08 - Créances éteintes

M. LE MAIRE.- Toujours Michel.

M. OUDINET.- Cette fois, ce sont les créances éteintes. En fait, ce sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et le fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action de recouvrement.

Dans ce contexte, le comptable public propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'extinction des créances à hauteur de 7 314,81 euros pour le motif « surendettement, effacement de dette », selon la liste annexée à la présente délibération.

Considérant la présentation de ce projet à la Commission des Finances réunie le 12 décembre dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ACCEPTE de comptabiliser en créances éteintes les sommes figurant sur les états présentés par le receveur municipal de la commune de Villiers-sur-Marne ci-annexés pour un montant total de 7 314,81 euros,

ARTICLE 2, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Ville.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-09 - Subvention exceptionnelle allouée à l'association « L'Ascension »

M. LE MAIRE.- Emmanuel PHILIPPS.

M. PHILIPPS.- Merci, Monsieur le Maire.

L'association L'Ascension, en partenariat avec le lycée Marx-Dormoy, propose un voyage éducatif à New York au printemps 2025 pour 15 lycéens âgés de 16 à 18 ans sélectionnés sur la base du mérite et de leur participation à un atelier d'éloquence. L'objectif est de leur offrir une opportunité d'enrichissement culturel et éducatif qu'ils n'auraient pas pu envisager autrement, tout en valorisant le travail, l'engagement et la solidarité. Les bénéficiaires résident principalement dans les quartiers politique de la ville de Champigny et de Villiers-sur-Marne, souvent caractérisés par des défis socio-économiques.

Les principales visites prévues seront le siège de l'ONU, symbole international de l'oralité et de la diplomatie, et la statue de la Liberté, symbole emblématique de la liberté et de la démocratie. Les visites du lycée français de New York et du consulat général de France seront aussi une opportunité de découvrir la promotion de la culture française. Ils participeront aussi à un concours d'éloquence avec leurs homologues américains, renforçant ainsi leur maîtrise du français et leur confiance en leurs compétences oratoires.

Afin de soutenir l'association L'Ascension dans l'accompagnement de ces jeunes lycéens à la réalisation de ce voyage, il est donc proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

Je ne vous lis pas les considérants, je vais directement à l'article 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association L'Ascension pour la réalisation d'un voyage

éducatif à New York au printemps 2025 pour 15 lycéens âgés de 16 à 18 ans sélectionnés sur la base du mérite et de leur participation à un atelier d'éloquence,

ARTICLE 2, DIT que les crédits sont prévus au budget 2024.

Avant de vous donner la parole, Monsieur le Maire, je tiens à remercier mon camarade Nassim BOUKARAOUN et le service du développement économique pour la mise en relation avec les entreprises et les différents partenaires extérieurs pour soutenir l'association L'Ascension.

M. LE MAIRE.- De toute façon, c'est dans la politique générale de la ville : nous tirons les jeunes vers le haut. C'est pour cela que nous allons financer L'Ascension.

Oui, Madame BRICOT.

Mme BRICOT.- Monsieur le Maire, chers collègues, je n'ai pas participé à la commission qui a examiné cette demande de subvention, c'est mon collègue Yann. Néanmoins, je vais vous dire le terme franchement, j'avoue que, quand j'ai pris connaissance de cette demande, j'ai été un peu choquée. Le montant n'est pas mince, 5 000 euros, alors que nous savons que les finances de la Ville sont limitées. Je n'ai pas fait l'étude, mais il y a peu d'associations, excepté les grosses associations sportives ou autres, qui bénéficient d'une telle subvention.

Je ne mets pas en cause le mérite de ces jeunes, ils ont beaucoup de mérite et il faut les aider, mais je ne vois pas d'intérêt collectif dans cette demande de subvention.

J'ai un deuxième point à évoquer. Cette note de synthèse est un peu courte, elle ne donne pas le coût de l'opération. Je l'ai trouvé sur HelloAsso, puisque c'est une association qui essaie de se faire financer par d'autres. Le montant total y est bien détaillé, il est de 42 250 euros. Aujourd'hui, ils ont récolté 4 500 euros, soit à peine 10 % du montant demandé. J'ai donc une question, Monsieur le Maire. Si nous accordons cette subvention à 5 000 euros, en sachant que le projet doit démarrer début mars, mais qu'ils n'atteignent pas les 42 250 euros et qu'ils ne peuvent pas faire ce voyage, que deviendront les 5 000 euros que nous avons accordés ?

Troisième point. Vous avez évoqué la situation dramatique de Mayotte, nous avons eu une minute de silence. Je sais qu'à la fin du Conseil municipal vous nous proposerez une autorisation exceptionnelle de subvention de 5 000 euros, dont vous avez expliqué le montant. Je vous le dis franchement, Monsieur le Maire, je n'ai rien contre

ces jeunes, mais je suis contre cette demande de subvention de 5 000 euros pour cet objectif dont nous ne sommes même pas sûrs qu'il sera atteint. Je souhaiterais plutôt que ces 5 000 euros soient ajoutés aux 5 000 euros pour Mayotte.

Je parle en mon nom, pas en celui de mes deux collègues. Je vous remercie de votre attention et de la décision que vous prendrez, Monsieur le Maire.

M. PHILIPPS.- Je peux déjà répondre sur la faisabilité du projet. C'est vrai qu'au départ il était de 47 000 euros sur à peu près douze jours. HelloAsso n'est qu'une partie de leur financement. Aujourd'hui, ils ont investi et acheté une partie des billets, qui se montent à 8 000 euros, et ils ont réduit le volume de jours aux États-Unis, qui sera de cinq ou six jours. C'est une première chose.

Par rapport aux 5 000 euros, je laisserai M. le Maire répondre à votre demande.

En revanche, c'est très important pour le lycée et la Ville de Villiers-sur-Marne de rendre compte des efforts faits par ces élèves, comme vous avez pu entendre le dire, par rapport à une ambition d'oralité et de mise en réseau, qui est très importante pour les lycées aujourd'hui, en tout cas à Marx-Dormoy. Vous serez d'accord avec moi que la construction d'un réseau est un facteur très important pour les lycéens, pour la suite de leur carrière.

En tout cas, ils ont fait un effort assez important depuis deux ans, ils ont essayé de financer ce voyage pendant un an avec des ventes dans différents stands, que ce soit à Villiers-sur-Marne ou à Champigny. C'est donc rendre hommage à leur travail, à leur dévouement et aux professeurs qui se sont engagés. C'est pour cela que nous avons accordé une subvention de 5 000 euros. Je pense que ce geste est important, en tout cas, il leur montre que nous croyons en eux. C'est le plus important.

Sur le reste, je laisse M. le Maire vous répondre.

Mme BRICOT.- Je ne veux absolument pas dire que je ne crois pas en ces jeunes, je dis que cela concerne peut-être sept jeunes de Villiers, alors que je préfère les projets collectifs.

Au contraire, tout ce qui concerne l'éloquence est pour moi prioritaire, je pense même que cela devrait être obligatoire pour tous les jeunes scolarisés, parce que c'est un moyen de s'en sortir. Je ne mets pas en cause la motivation de ces jeunes, mais

5 000 euros de subvention, je pense que c'est beaucoup pour un projet qui ne concerne pas assez de jeunes. Je m'arrêterai là.

M. LE MAIRE.- Madame BRICOT, d'abord, l'éloquence est un moyen pour ces jeunes de trouver un emploi par la suite, de s'engager, de s'affirmer, de renforcer leur personnalité, etc. Quand on m'a présenté le projet, j'ai trouvé qu'il était pertinent parce que, quand ils quitteront le milieu scolaire, ces jeunes auront besoin d'atouts, et je pense que l'éloquence en fait partie.

Deuxièmement, vous dites qu'il faut ajouter cet argent pour Mayotte. Si vous voulez, c'est la raison pour laquelle les 130 maires de la Métropole ont pris la décision de trouver une référence pour les fonds qu'ils donneront pour la catastrophe dramatique qui s'est passée à Mayotte. Justement, nous ne voulions pas qu'il y ait de surenchère en disant « si tu mets tant, je mettrai tant », etc., et que les oppositions disent « Monsieur le Maire, vous ne donnez pas assez, il faut donner plus ». Nous ne voulions pas rentrer dans cette considération. Je pense qu'il ne faut surtout pas dire « nous aurions dû mettre tant », etc. C'est la raison pour laquelle nous avons basé cette aide sur un montant en rapport avec la richesse des Villes.

Vous dites que le projet coûte 42 000 euros, mais 5 000 euros, c'est un peu plus de 10 % de cette somme, donc 90 %...

Mme BRICOT.- S'ils n'ont pas les 42 000 euros, que fera-t-on des 5 000 euros ?

M. LE MAIRE.- D'abord, il faut savoir un principe : quand nous délibérons sur ce genre de dossier avec des fonds à donner à une association, nous ne les donnons que si l'association nous montre que son projet peut aboutir, si elle a réuni les financements, etc. Tout à l'heure, nous parlerons d'un projet important pour les Villiérais de confession musulmane, c'est la même chose. À un moment donné, si un projet ne peut pas aboutir, il ne se fait pas, et les crédits sont ventilés par une DM à une autre destination.

Je pense qu'il faut les encourager. Vous savez, les jeunes ont besoin aujourd'hui d'être encouragés dans leurs projets. C'est la raison pour laquelle, à chaque fois que des jeunes viennent me voir en disant « Monsieur le Maire, nous avons un projet, nous n'y arrivons pas, nous aimerions une aide », je dis oui. Évidemment, la Ville de Villiers n'est pas riche, tout le monde le sait, donc nous donnons avec les moyens que nous avons. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut leur faire confiance. Les jeunes ont

véritablement besoin que nous leur fassions confiance dans leurs projets et que nous les encourageions à faire des projets.

M. PHILIPPS.- Au niveau de l'égalité, vu que c'est au conseil d'administration du lycée, un proviseur suit cela de très près.

M. LE MAIRE.- Comme les projets des Prunais. Vous savez, les jeunes viennent me présenter leurs projets, notamment de voyages. Là, ils ont fait un très beau voyage à Auschwitz, qui les a un peu secoués lorsqu'ils ont visité les camps de la mort. On se devait évidemment de les aider.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je veux rebondir sur cet échange, parce que notre collègue, Mme BRICOT, met le doigt sur un sujet particulier, sur lequel je vous alerte depuis deux ans.

Sans rentrer dans la délibération de cette association, le sujet est plutôt sur vos évaluations et vos arbitrages concernant les subventions aux associations en général. Cela fait deux ans que je vous alerte, cela ne peut pas fonctionner par le « j'ai croisé le maire, je lui ai demandé, il a bien aimé », donc par le fait du prince. Moi, je vous pose une question, elle est simple : est-ce qu'il y a une commission ? Comment sont passées les subventions ? Il n'y a aucune trace d'orientation, aucun procès-verbal, rien du tout.

Je ne vais même pas rentrer dans cette subvention, parce que ce n'est pas le sujet, j'aimerais simplement que nous ayons ce débat collectif, notamment au moment du vote des subventions aux associations. C'est un peu cela, le sujet. Au-delà de cette subvention, c'est comment on apprécie et on évalue vos arbitrages.

M. LE MAIRE.- Nous avons une règle, qui est d'ailleurs partagée par bon nombre de collectivités. Ce n'est pas « on croise le maire, qui distribue des subventions ». Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Je reçois des gens, Emmanuel a reçu ces jeunes, il a reçu également ceux qui portent, les enseignants et la direction du lycée. Je ne donne pas un accord dans le vide. Nous donnons quand nous avons recueilli tous les engagements, lorsque nous avons affiné, lorsqu'Emmanuel a lu l'ensemble du déroulé de l'opération, etc., quand je lui ai demandé si le projet tient, s'il va réellement se faire, etc.

Nous travaillons. Ce n'est pas en me croisant et en disant « Monsieur le Maire, j'ai besoin de 5 000 euros », et heureusement, d'ailleurs. D'ailleurs, certaines associations

trouvent que nous sommes un peu trop durs, parce que les services, les agents de la collectivité, notamment les agents financiers, vérifient régulièrement le bon aboutissement de l'ensemble des projets pour voir si l'argent que nous avons donné, qui est l'argent du contribuable, a bien été utilisé et a un intérêt général dans les missions et dans ce que les associations peuvent nous proposer.

Je viens d'un milieu associatif, j'ai tendance à faire confiance aux gens...

Un intervenant.- La réciprocité n'est pas forcément vraie.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas cela. J'ai confiance lorsqu'une association me présente un projet et vient me dire : « Monsieur le Maire, vous nous donniez tous les ans, mais nous faisons un événement particulier cette année, nous sommes en train de le mettre en place, nous avons besoin d'un peu plus. » Je fais confiance. Lorsque l'équipe d'enseignants vient nous voir et que le proviseur vient nous présenter le projet et qu'il dit « voilà le projet, nous y croyons, pour nous l'éloquence est importante, c'est un moyen pour un jeune d'atteindre véritablement ses objectifs », qu'est-ce qu'on lui dit ? « Monsieur le Proviseur, vous vous trompez » ? « Mesdames et Messieurs les enseignants, votre projet n'est pas fiable » ? C'est difficile.

Mais non, ce n'est pas comme vous le dites « tiens, Monsieur le Maire, t'as pas 5 000 euros ? », et heureusement. Bon nombre d'associations nous parlent de leurs projets, nous essayons de les accompagner et, quand la Ville ne peut pas les accompagner, il y a aussi des subventions du Département. Nous essayons aussi d'être leur avocat vis-à-vis du Département pour leur procurer des subventions. Je pourrais vous citer un grand nombre d'associations pour lesquelles j'ai obtenu des subventions du Département parce que la Ville ne pouvait que leur donner une somme.

Il y a des associations que vous connaissez, Monsieur AMARA. Nous avons fait en sorte que le Département subvienne à leurs exigences, qui étaient avérées, et nous avons obtenu des subventions complémentaires pour elles.

M. AMARA.- Je ne peux pas deviner, il faudrait me dire laquelle.

Encore une fois, je ne veux pas que vous vous écartiez du sujet. Le sujet, ce n'est pas cette association en particulier. Nous allons voter une subvention de 5 000 euros, j'aurais aimé savoir combien l'association a demandé, combien nous lui accordons par

rapport à ce qu'elle a demandé et, encore une fois, avec des critères bien précis, mais j'aimerais cela pour toutes les associations.

Vous me dites que vous avez travaillé le sujet. Je n'en doute pas. Vous dites que vous faites confiance aux associations. Moi aussi, je fais confiance aux associations. En revanche, je ne fais pas confiance à vos arbitrages, car nous pouvons ne pas les partager, nous pouvons avoir des points de vue différents, nous pouvons apprécier un projet de façon différente, nous pouvons être plus sensibles à tel type de projet. Vous voyez ? Quand je dis que je ne fais pas confiance à vos arbitrages, ce n'est pas en termes d'intégrité, c'est en termes de sensibilité. Nous avons chacun nos sensibilités.

C'est dans cet esprit. Il n'y a aucune volonté polémique dans ce que je vous dis.

M. LE MAIRE.- Non, je n'ai pas pris cela comme une polémique, il n'y a pas de problèmes.

M. AMARA.- C'est pour cela, quand je dis que je n'ai pas confiance en vos arbitrages, ce n'est pas dans le sens négatif. Vraiment, ce qui me frustre, et je vous alerte depuis deux ans, mais je me dis que nous pourrions avancer sur ce point, c'est qu'il n'y a aucune trace. Nous avons juste une note avec le nom de l'association et une brève sur le projet. Je me suis renseigné sur le projet, nous allons voter la subvention, ce n'est pas le problème, mais j'aurais simplement aimé avoir des traces de documents, des procès-verbaux, des commissions.

Quand la commission s'est-elle réunie, s'il y a une commission ? J'aimerais bien le savoir. Une commission s'est-elle réunie ou pas ?

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas qu'une commission, il y a des contrôles, il y a une administration...

M. AMARA.- Je parle dans un premier temps, pour l'attribution. Après, oui, je suppose qu'il y a des bilans, bien sûr. Pour l'attribution en tout cas, il n'y a aucune trace...

M. LE MAIRE.- Quand un proviseur et des enseignants viennent me voir, j'ai tendance à leur faire confiance. Ce sont eux qui ont entre les mains l'instruction de nos enfants, etc. Quand ils me disent que cela va apporter un plus à ces jeunes, permettre un développement de l'éloquence dans les années à venir, pourquoi voulez-vous que je ne les croie pas ?

M. AMARA.- Monsieur le Maire, je crois que nous ne nous comprenons pas. Je vous demande, s'il vous plaît, de prendre un peu de hauteur. Vous restez sur ce sujet, mais je parle d'un point de vue global sur l'attribution des subventions aux associations en général. Nous n'allons pas insister, nous ne nous comprenons pas.

M. LE MAIRE.- Vous voudriez qu'il y ait des réunions pour déterminer si nous donnons ou si nous ne donnons pas, avec l'opposition, etc. Monsieur AMARA, les Villiérais ont choisi une majorité, ils lui font confiance, ils lui demandent de prendre des décisions. Nous ne pouvons pas éternellement faire des débats pour savoir si telle association peut avoir plus, moins, ou ne pas avoir du tout de subvention. Ce n'est pas possible.

M. AMARA.- Bien sûr que c'est possible, cela se fait dans beaucoup de Villes. C'est un choix. Cela peut aussi se faire de façon opaque, un peu comme vous le faites, il n'y a aucun problème.

M. LE MAIRE.- Vous avez la Commission des Finances, qui valide ces décisions. Il peut bien sûr y avoir un débat au sein de la Commission des Finances. L'opposition peut dire qu'elle estime qu'il faut leur donner plus, qu'il faut leur donner moins, qu'il ne faut rien leur donner, ou qu'il faut plutôt donner à telle autre association, etc.

M. AMARA.- Vous voyez, vous ne pensez même pas aux présidents d'association. En fonction du cahier des charges posé par la Ville, les associations pourraient aussi affiner leur projet, s'améliorer, essayer d'aller dans le sens des valeurs que la Ville défend. C'est simplement cela.

Maintenant, si vous ne voulez pas le faire, il n'y a pas de problème. Effectivement, vous êtes dans la majorité...

M. LE MAIRE.- Nous le faisons avec la Commission des Finances.

M. AMARA.- ... mais ce n'est pas parce que vous êtes dans la majorité que vous n'êtes pas tenus non plus de garantir une certaine transparence, que ce soit pour l'opposition, que ce soit pour les Villiérais, ou même pour les associations elles-mêmes, pour qu'elles puissent comprendre ce que vous attendez d'elles, affiner leur projet et même, pourquoi pas, prétendre à plus de subventions.

Cela peut être un choix. C'est un choix que vous ne faites pas. Je le regrette.

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, vous êtes conseiller municipal, vous pouvez voir le dossier à tout moment, vous pouvez voir ce qui est présenté par les jeunes, il n'y a aucun problème.

M. AMARA.- Cela fait deux ans que je demande et je n'ai jamais eu aucun élément, aucun document.

M. LE MAIRE.- Emmanuel peut vous montrer les documents qu'il a reçus, etc. Il n'y a aucun problème. Nous, c'est en toute transparence.

M. AMARA.- Cela fait deux ans que je le demande pour l'ensemble des associations et je n'ai aucun élément. C'est dommage.

M. LE MAIRE.- Moi, je ne connais personne dans l'association, mais il n'y a pas de soucis. *(Rires.)*

M. AMARA.- Vous restez sur cette association, mais je parle d'un point de vue global. Ce n'est pas grave, nous n'allons pas nous éterniser sur le débat.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Qui est contre cette subvention à l'association ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 31 POUR et 3 ABSTENTIONS (M.VALLEUR, Mme BRICOT et Mme REVIRIEGO).

N° 2024-12-10 - Autorisation spéciale d'ouverture de crédits - Exercice 2025

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Afin de permettre la continuité des principales opérations d'investissement et de reprendre les opérations budgétées en 2024 mais non engagées au 31 décembre, il est nécessaire d'ouvrir les crédits en permettant leur paiement, et ce, dans la limite de 3 300 430 euros. Ce montant représente le quart du montant total des dépenses d'équipement inscrites au budget 2024. Pour mémoire, elles étaient de 13 201 783 euros.

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances réunie le 11 décembre dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, AUTORISE l'ouverture des crédits sur le budget principal permettant à M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater à la hauteur de 3 300 430 euros, répartis sur les dépenses d'investissement, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025, comme suit :

- chapitre 220, autorisation d'ouverture à hauteur de 190 000 euros,
- chapitre 204, à hauteur de 56 730 euros,
- chapitre 21, à hauteur de 2 332 070 euros,
- chapitre 23, à hauteur de 717 110 euros,
- chapitre 27, à hauteur de 3 720 euros,
- chapitre opérations 2014000020, à hauteur de 450 euros,

ARTICLE 2, DIT que les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix cette autorisation spéciale d'ouverture, que nous faisons tous les ans.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 32 POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme MOHAMMED et M.AMARA).

N° 2024-12-11 - Acompte de subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2025

M. LE MAIRE.- Monique FACCHINI.

Mme FACCHINI.- Merci, Monsieur le Maire.

Afin d'éviter aux établissements publics locaux et aux associations à caractère local des ruptures de trésorerie en début d'exercice et dans l'attente du vote du budget

primitif pour l'exercice 2025, il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder à certaines associations et établissements publics un acompte de subventions.

Il est donc proposé d'allouer les acomptes sur subventions suivants :

- centre communal d'action sociale, 190 000 euros,
- comité des œuvres sociales, 23 000 euros,
- Villiers Sports Jeunesse, 23 000 euros,
- centre communal d'initiation aux sports, 23 000 euros
- Villiers Étudiants Club Handball, 23 000 euros,
- Pimprenelle et Nicolas, 35 000 euros.

Considérant l'examen des demandes d'acomptes de subventions présentées par les établissements publics et les associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE d'allouer les acomptes présentés précédemment à ces associations,

ARTICLE 2, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025.

M. LE MAIRE.- Pas d'avis contraire pour aider les associations ?

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR et 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M.PHILIPPS et M.BONVIÉ).

N° 2024-12-12 - Résiliation de la convention d'action foncière avec le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour le périmètre « Dudragne »

M. LE MAIRE.- Par délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2023, la convention d'action foncière avec le Syndicat d'action foncière SAF 94 pour le périmètre Dudragne a été adoptée. Ce périmètre est composé de parcelles pavillonnaires cadastrées, etc.

Les objectifs de cette convention s'inscrivaient dans une stratégie foncière globale visant à répondre aux besoins d'équipements communaux, notamment par l'extension du groupe scolaire Jeanne-et-Maurice-Dudragne, à une éventuelle extension du collège des

Prunais, ainsi qu'à d'autres projets d'équipements publics ou d'intérêt collectif, tels que des infrastructures à vocation médicale et de santé.

Aujourd'hui, les études d'extension du groupe scolaire Jeanne-et-Maurice-Dudragne ont abouti au projet de construction d'une nouvelle école maternelle sur le site de l'ancienne gendarmerie, situé en face. L'hypothèse d'extension du collège des Prunais a été abandonnée après une rencontre avec le Conseil départemental, qui a confirmé l'absence de besoin d'agrandissement du collège.

De plus, plusieurs études de faisabilité ont été menées par différents porteurs de projets pour la création d'un équipement d'intérêt général, dont un centre de soins de suite. Toutefois, aucun de ces porteurs n'a pu démontrer la viabilité financière de l'opération sans adjonction de logements.

Par ailleurs, la Ville se porte acquéreur de la parcelle AC 95 au vu de son lien direct avec le projet de construction de la nouvelle école maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne afin de pouvoir y aménager des places de stationnement pour les enseignants actuels et futurs.

En conséquence, il est apparu nécessaire de résilier la convention d'action foncière avec le SAF 94 pour le périmètre Dudragne afin d'éviter le risque d'acquérir des terrains sans garantie de réalisation effective des projets prévus au terme de la convention de portage. Par courrier en date du 12 septembre 2024, la Ville a informé le SAF 94 de sa volonté de résilier cette convention. Le SAF 94 a confirmé son accord par courrier reçu le 4 décembre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette résiliation de la convention d'action foncière avec le SAF 94 pour le périmètre Dudragne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la résiliation de la convention d'action foncière avec le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférant à ladite résiliation.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette délibération est purement et simplement incroyable. Je vais essayer de résumer la situation pour que tout le monde puisse comprendre. C'est manifestement le Conseil municipal des projets virtuels, puisque c'est le sujet de cette délibération.

Si nous reprenons l'historique, je vais être rapide, vous êtes élu président du SAF en 2021. Vous découvrez alors cet outil installé par l'ancienne majorité départementale. Cela fait vingt-cinq ans que vous êtes élu maire, mais, maintenant que la majorité départementale a changé et que vous êtes le président, vous découvrez les vertus du SAF. Dont acte.

Le président du SAF, BENISTI Jacques Alain, passe donc un accord avec le maire, Jacques Alain BENISTI, pour une opération du SAF qu'il connaît bien...

M. LE MAIRE.- Ils s'entendent très bien, d'ailleurs.

M. MASSOT.- Cela dépend de la période de la soirée.

(Rires.)

Il passe donc un accord pour une opération du SAF sur ces parcelles. Vous établissez un projet que personne...

M. LE MAIRE.- Un projet ?

M. MASSOT.- Oui, puisque, pour faire une opération du SAF, il faut un projet. Vous dites qu'il y a un projet, nous ne savons pas trop lequel, il n'est pas présenté aux Villiérains, il est très vague, personne n'en connaît réellement les contours, mais vous indiquez qu'il y aura des préemptions et vous gelez toute opération immobilière sur ces cinq parcelles.

Pendant deux ans, vous ne proposez aucun projet concret, vous empêchez toute cession sur ces parcelles. Les prix baissent, les Villiérains perdent des opportunités de vente.

M. LE MAIRE.- Certains ne voulaient pas vendre.

M. MASSOT.- Concrètement, pour des familles villiéraines, il a été impossible de vendre leur bien pendant cette période. Vous leur avez interdit de poursuivre leur projet de vie et vous ne les avez pas respectés.

Résultat : l'achat d'une parcelle de terrain sans l'intervention du SAF, pas de constitution de réserves foncières supplémentaires, et des concitoyens finalement amers de ne pas avoir pu vendre leur bien au plus haut, au moment où ils en avaient envie.

Cette aventure illustre de certains errements de votre gestion municipale. Cependant, la convention sans projet qui inhibe ces initiatives locales doit être résiliée, nous voterons donc ce projet.

M. LE MAIRE.- D'accord. *(Rires.)*

M. MASSOT.- Voilà, vous n'avez rien à dire. Que voulez-vous que je vous dise ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas cela, c'est que je ne m'attendais pas à la chute.
(Rires.)

M. MASSOT.- Il n'y a rien à dire. Nous passons au vote.

M. LE MAIRE.- Les projets, je les ai énumérés...

M. MASSOT.- Ils n'existaient pas, ils étaient virtuels.

M. LE MAIRE.- Les projets n'ont pas pu aboutir mais je n'en suis pas le responsable, ce sont des projets du Département, du CRF, etc., qui ne les font plus. Si c'étaient des projets de la Ville, effectivement, j'aurais suivi votre raisonnement, mais ce ne sont pas des projets de la Ville. Nous avons essayé de geler ces parcelles avec le SAF pour répondre aux projets qui nous étaient demandés, les projets ont échoué, voilà.

Vous me dites que les Villiérais sont amers, mais je vous donnerai le nom d'une Villiéraise qui m'a proposé de boire le champagne il y a quelque temps, à la suite de cette décision.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Elle était attachée à sa maison, cela la dérangeait de la vendre parce qu'elle appartenait à sa mère, etc. Elle m'a dit : « Monsieur le Maire, si c'est un projet d'extension du collège, d'extension de l'école ou un projet médical, j'accepterai évidemment, mais je dois vous dire que c'est un drame pour moi, parce que c'est une maison où j'ai vécu petite, qui appartenait à ma mère, décédée il n'y a pas très longtemps. » Vous dites qu'ils sont amers, mais certains ne sont évidemment pas amers.

Il n'y aura pas de projet important sur le secteur, donc. C'est la vie d'une collectivité, Monsieur MASSOT. C'est ce qu'il se passe parfois. Des projets extérieurs viennent, nous demandent d'agir, puis ces projets n'aboutissent pas. Vous avez parlé tout à l'heure de projets qui n'aboutissaient pas. Oui, il y a des projets qui n'aboutissent pas.

En revanche, que les Villiérains soient amers, non, ils ne le sont pas, au contraire, ils me proposent de boire le champagne. S'ils étaient amers, je ne pense pas qu'ils me proposeraient de boire le champagne ensemble.

M. MASSOT.- (*Inaudible*) qu'il y a des Villiéraines et des Villiérains qui regrettent de voir leurs pavillons détruits pour en faire des immeubles, je partage pleinement ce point de vue.

M. LE MAIRE.- C'est faux. Je sais que c'est ce que vous racontez, Monsieur MASSOT, mais ce sont des mensonges.

M. MASSOT.- Vous pouvez répéter en permanence que je dis des mensonges, mais vous n'apportez aucun fait qui valide vos propos.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre.

M. MASSOT.- Vous savez, moi, j'essaie d'avoir un débat démocratique, un débat républicain. La base du débat républicain, c'est de penser...

M. LE MAIRE.- C'est quoi ? D'accepter des mensonges ? Ce n'est pas cela, la démocratie, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Mais non, ce n'est pas d'accepter des mensonges, c'est d'accepter les propos de ses opposants et d'essayer de les contredire ou de démontrer qu'ils ont tort, pas simplement de leur « balancer » qu'ils disent des mensonges alors que ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE.- Je vais vous le prouver.

M. MASSOT.- Vous savez parfaitement...

M. LE MAIRE.- Quand je dis quelque chose, je le prouve. Ce n'est pas comme vous, Monsieur MASSOT. Vous ne prouvez rien à ce que vous racontez.

Vous dites que les propriétaires sont contraints de vendre leurs pavillons, mais pas du tout. Les propriétaires qui vendent leurs pavillons vivent au quotidien avec de nombreux véhicules qui passent devant chez eux sur les grands axes. Ils vivent souvent l'enfer, ils sont réveillés quelquefois à 5 heures ou 5 heures 30 du matin. Quand un opérateur leur propose d'acheter leur pavillon à un prix important pour leur permettre de racheter un pavillon dans les quartiers tranquilles, cela fait des heureux.

À aucun moment un seul propriétaire n'est venu me dire : « Monsieur le Maire, vous m'avez forcé à vendre mon pavillon. » Ce que vous racontez aux personnes, notamment quand vous faites des réunions, Monsieur MASSOT, est totalement faux.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Non, c'est la réalité. Moi, je vis dans le concret, dans la réalité. Vous vivez dans le mensonge et dans le rêve. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est pour cela que nous n'arrivons pas à nous entendre, Monsieur MASSOT.

Je mets aux voix cette délibération de résiliation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout ça pour ça.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-13 - Délibération modificative à la délibération n° 2023-04-15 : cession de la parcelle cadastrée section AB n° 433 - sise 18, boulevard Joséphine-Baker au profit de la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne

M. LE MAIRE.- Cette délibération a été un peu modifiée par la Commission du Développement durable, je crois. Je félicite d'ailleurs les élus qui participent à ces commissions, qui font des propositions, que nous acceptons, pour faire évoluer les délibérations.

Par délibération en date du 11 avril 2023, le Conseil municipal m'a autorisé à signer un acte de cession concernant la parcelle communale cadastrée section AB n° 433, sise 18, boulevard Joséphine-Baker, d'une superficie totale de 974 mètres carrés, au prix des Domaines de 270 000 euros, au profit de l'Association des musulmans de Villiers-sur-Marne, l'AMVSM, avec faculté de substituer. Cette cession s'inscrivait dans le cadre d'un projet porté par ladite association visant à permettre la construction d'un nouveau lieu de culte répondant aux normes d'accessibilité et de sécurité, destiné à répondre aux besoins de la population. Dans la continuité de cette délibération, la Ville et l'association ont signé le 12 juin 2023 une promesse de vente.

Depuis, il y a eu une évolution de la situation. Afin de mieux répondre aux exigences opérationnelles et financières du projet, une société civile immobilière, SCI,

dénommée SCI Fraternité Villiers-sur-Marne s'est substituée à l'Association des musulmans de Villiers-sur-Marne. Cette SCI a pour associés l'association initiale, l'Association des musulmans de Villiers-sur-Marne, et l'association A2ES, l'Association enseignement et savoir.

La SCI Fraternité Villiers-sur-Marne a été constituée pour regrouper les compétences et les moyens des deux associations dans un cadre juridique plus adapté au projet, notamment sur les plans culturels et culturels. En conséquence, la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne s'est substituée à l'association initiale en qualité d'acquéreur. Le changement de bénéficiaire de la cession implique une adaptation des décisions précédemment prises par le Conseil municipal.

En effet, conformément aux règles de validité des actes administratifs et de sécurisation juridique des transactions, il est impératif que je sois spécialement autorisé à signer l'acte de cession au profit de la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne, nouvel acquéreur. À défaut de prise en compte de cette évolution, l'acte de cession pourrait être entaché de nullité absolue, compromettant la validité de l'opération et les objectifs poursuivis par la Ville et l'association. Cette nouvelle délibération permettra de sécuriser juridiquement la cession et de garantir la bonne réalisation du projet porté la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne.

Les autres conditions de vente restent inchangées, notamment le prix de vente. L'acte de vente définitif de la parcelle sera signé sous condition résolutoire du caractère définitif de la délibération autorisant la cession dudit bien à la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne. À défaut d'une telle autorisation, l'association restera seule bénéficiaire de la promesse de vente.

Vu les considérations,

Considérant la possibilité donnée par le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment des articles L. 2221-1 et L. 1111-1, à la Ville de gérer librement son domaine privé selon les règles qui lui sont applicables,

Considérant la volonté de la Ville de permettre la création sur la commune d'un nouvel équipement culturel et cultuel plus adapté à la pratique que l'actuel équipement,

Considérant que la société civile SCI dénommée Fraternité Villiers-sur-Marne, composée de l'Association des musulmans de Villiers et d'une autre association, A2ES, Association enseignement et savoir,

Considérant que cette SCI Fraternité Villiers-sur-Marne s'est substituée à l'association précédente,

Considérant que, conformément aux dispositions légales, un nouvel acte de cession au profit de la SCI Fraternité doit être soumis à délibération afin de garantir la validité de l'opération,

Considérant la présentation du projet à la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE de la cession au profit de la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne de la parcelle cadastrée section AB n° 433, sise 18, boulevard Joséphine-Baker, d'une superficie totale de 974 mètres carrés, au prix de 270 000 euros, selon les modalités fixées par les négociations initiales avec l'Association des musulmans de Villiers-sur-Marne,

ARTICLE 2, DIT que toutes les charges, clauses et conditions prévues initialement dans le projet de cession resteront évidemment applicables, sous réserve des adaptations nécessaires à la nouvelle structure juridique de l'acquéreur,

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération, tout avenant, et notamment tout acte constatant la réalisation ou la non-réalisation de la condition résolutoire,

ARTICLE 4, DIT que les frais notariés sont supportés par la SCI Fraternité Villiers-sur-Marne et que la recette est inscrite au budget de la Ville.

À la suite de la Commission du Développement durable, de l'Environnement et des Transports réunie le 12 décembre, il y a eu une décision modificative de la délibération sur la cession de la parcelle cadastrée. Les modifications des commissaires de cette commission ont bien été prises en compte. Un plan est également joint pour vous donner l'endroit.

C'est simplement une modification de nom. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour l'unanimité, cela leur fera plaisir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-14 - Aide à l'acquisition d'un logement en bail réel solidaire (BRS) : reconduction du dispositif de versement d'une subvention destinée à soutenir l'accession sociale

M. LE MAIRE.- Je ne vous relis pas l'ensemble du dispositif de BRS, c'est évidemment tirer vers le haut l'ensemble de nos jeunes populations pour leur permettre d'acquérir un logement, de ne plus payer de loyers et, souvent, pour le même montant de loyer, de devenir propriétaire et de se constituer un patrimoine.

À ce jour, deux projets ont été livrés.

Le premier est la résidence Unisson, avec le bailleur 3F. Il y avait 48 logements, dont 23 sur notre commune. Le coût moyen d'achat par mètre carré s'élevait à 3 225 euros, nettement en dessous de la charte, qui indique que les montants concernant ces achats ne doivent pas dépasser 3 500 euros. La redevance était de 1,55 euro, en dessous également de la charte, qui la limite à 2 euros. Vous savez que, dans ces acquisitions, le propriétaire est propriétaire de son appartement mais pas du foncier commun, il verse donc une redevance. La seule chose, c'est qu'il paie son logement 30 à 40 % moins cher que son voisin qui l'achète en accession libre. Première du genre à Villiers-sur-Marne et plus grosse opération en Île-de-France à sa conception, elle a conforté la Ville dans son choix de développer le BRS. Six Villiérais ont acquis un appartement au sein de cette résidence, soit 26 % des acquéreurs des lots situés sur la commune.

Ensuite, il y a eu la résidence Villa Rosa, qui compte 13 logements. Le prix de vente moyen s'est établi à 3 450 euros, donc en dessous de la limite des 3 500 euros. La redevance, en revanche, était plus élevée, à 2,30 euros. Elle a été livrée en octobre 2023. Trois Villiérais ont acquis un logement dans le projet immobilier, soit 23 % des acquéreurs.

Nous pouvons souligner que la Ville s'est engagée depuis 2013 dans le développement d'une offre en accession sociale majoritairement sous la forme de PSLA,

c'est-à-dire de prêt social location-accession. Un bilan, établi en 2022 sur la base de 132 lots commercialisés, fait état que 21 % des ventes ont été affectées à des Villiérains. Toutefois, ce produit ne profite qu'au premier acquéreur et le logement ne reste pas durablement abordable, alors que la Ville consent un abandon de la taxe professionnelle pendant quinze ans.

Aussi, de manière volontariste, j'ai voulu que l'on accroisse le développement du BRS et qu'on en facilite l'accès prioritairement aux Villiérains ou aux personnes qui travaillent dans notre commune et qui souhaitent s'y établir quasiment définitivement. Pour cela, la Ville a mis en place à titre expérimental pour deux ans, 2023 et 2024, une subvention versée à l'acquéreur d'un logement en bail réel solidaire d'un montant forfaitaire selon la typologie du logement, versé au moment de la signature de l'acte notarié, soit 2 000 euros pour un T1, 3 000 euros pour un T2, 5 000 euros pour un T3, 7 000 euros pour un T4 ou plus, ce qui correspond pratiquement à 20 % de l'apport.

Nous nous étions rendu compte dans les profils de BRS que les banques n'arrivaient pas à prêter. Le fait que nous intervenions dans le schéma financier et que nous participions à hauteur de 20 % de l'apport initial fait en sorte que, aujourd'hui, quasiment 90 % des prêts demandés sur les BRS sont acceptés. J'ai demandé à toutes les banques de venir me voir pour acter cet engagement, elles ont toutes répondu et accepté ces profils de financement et l'ensemble des montages BRS.

Cette phase d'expérimentation prend fin le 31 décembre prochain, et un bilan en annexe est présenté au Conseil municipal. Lors de la proposition de cette expérimentation en 2022, six opérations étaient initialement concernées, soit au total 118 logements. Deux opérations ont été commercialisées en 2023.

L'opération Envi'lier avec Arcade portait sur 40 logements dans le secteur des Boutareines. Un seul couple villiérain a acquis un lot pendant la période d'exclusivité, dont la situation illustre le parcours résidentiel tout d'abord locataire du parc social. Il est aujourd'hui locataire d'un logement intermédiaire et effectue son premier achat immobilier. D'autres demandes ont fait l'objet de refus, car hors critères d'attribution, malheureusement.

La Villa des Capucines avec Immobilière 3F portait sur 14 logements et 7 ont fait l'objet d'un contrat de réservation, dont 3 pour des Villiérains. L'un d'entre eux était également locataire du parc social.

Le bilan de cette expérimentation porte donc sur un nombre d'opérations limité, qui ne permet pas véritablement de prendre la mesure de cette expérimentation. En effet, les quatre autresancements prévus ont été retardés par les opérateurs en raison de la crise immobilière, qui est subie pas essentiellement à Villiers mais sur l'ensemble évidemment du territoire français, avec notamment l'augmentation des taux d'intérêt, le durcissement des conditions d'accès aux crédits pour les ménages, ou encore l'augmentation du coût des matières premières.

Par ailleurs, les critères d'octroi semblent trop restrictifs, puisque, à ce jour, seulement quatre demandes ont reçu un avis favorable, pour un montant total de 20 000 euros. En effet, certaines demandes ont été envoyées après la période d'exclusivité, et d'autres ont fait l'objet de refus parce que les demandeurs ne pouvaient justifier d'une adresse stable sur la commune sur production de l'avis d'imposition, que nous réclamons bien évidemment. De ce fait, ce critère exclut les personnes arrivées depuis moins de deux ans sur la commune ou les jeunes fiscalement à charge de leurs parents.

Aussi, il est proposé de reconduire l'expérimentation pour une durée de deux ans, pour les années 2025 et 2026, et d'assouplir les critères d'attribution de la manière suivante : justifier d'une adresse stable sur la commune sur présentation du dernier avis d'imposition, ou du contrat de bail, ou d'attestations d'hébergement uniquement pour les enfants habitant encore chez leurs parents, ou justifier d'un emploi stable sur la commune sur production du contrat de travail d'au moins un des acquéreurs. L'aide sera étendue à toute la durée de commercialisation de l'opération, dans la limite des fonds disponibles.

Compte tenu de l'ensemble des considérants que je viens d'énumérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la reconduction à titre expérimental pour une durée de deux ans en 2025-2026 du versement d'une subvention destinée à soutenir l'accession sociale à la propriété sous forme de bail réel solidaire,

ARTICLE 2, DIT que cette subvention est attribuée à une personne seule ou un couple primo-accédant se portant acquéreur d'un logement en bail réel solidaire à condition de justifier d'une adresse stable sur la commune, justifiée par l'avis d'imposition,

ARTICLE 3, DIT que cette subvention est attribuée à une personne seule ou un couple primo-accédant se portant acquéreur d'un logement en bail réel solidaire à condition de justifier d'un emploi stable sur la commune, sur production du contrat de travail, s'agissant d'un couple l'un au moins de ses membres justifie de cette obligation,

ARTICLE 4, REMET EN PLACE le montant de l'aide financière de 2 000 à 7 000 euros pour un T1, T2, T3 ou T4,

ARTICLE 5, DIT que les projets immobiliers en bail réel solidaire font l'objet d'une période de pré-commercialisation de deux mois, réservée prioritairement aux Villiérais ou aux personnes ayant un emploi sur la ville, la subvention concernant les demandes ayant fait l'objet d'un contrat de réservation pendant cette période mais aussi pendant toute la période des ventes,

ARTICLE 6, DIT que les demandes de subvention seront enregistrées par ordre d'arrivée, qu'elles seront rédigées sur un formulaire dédié disponible sur le site internet de la Ville et transmises avec les justificatifs d'identité, de domicile et d'emploi, et qu'elles donneront lieu à l'établissement d'une attestation permettant au bénéficiaire de s'en prévaloir auprès des établissements bancaires,

ARTICLE 7, DIT que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2025 et au budget primitif 2026, qu'au terme de l'expérimentation un rapport d'évaluation sera présenté au Conseil municipal,

ARTICLE 8, DIT que le Conseil municipal peut mettre fin à tout moment à l'expérimentation,

ARTICLE 9, DIT que M. le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette aide financière et à sa mise en place,

ARTICLE 10, DIT que les crédits sont inscrits au budget des années 2025 et 2026.

Nous corrigeons donc légèrement l'expérimentation. Un élément nouveau est intervenu depuis, puisque l'État a constitué un organisme pour permettre aux collectivités

de démarcher l'ensemble des jeunes couples qui sont actuellement en location, ce qui changera complètement l'approche de ces dispositifs.

Le deuxième élément, c'est que j'ai fait une proposition hier à la Métropole du Grand Paris, qui a accepté de subventionner les Villes en fonction d'un barème de richesse ou de pauvreté. Cela fera l'objet d'une prochaine délibération à la Métropole du Grand Paris, qui viendra aider les Villes pour ce dispositif.

C'est un dispositif qui est connu depuis très longtemps dans les milieux anglo-saxons et qui fonctionne très bien. En Angleterre, cela fonctionne depuis des années. Il n'y a pas de raison qu'il ne fonctionne pas ici également.

C'est vrai que la partie bancaire était un peu délicate, mais c'est désormais validé. Une concurrence se fait entre toutes les banques à Villiers. La Banque postale, qui était une des banques à avoir refusé au départ, se trouve être maintenant une de celles qui font les propositions de taux les plus acceptables.

Il y a donc une évolution du dispositif, et j'espère que beaucoup plus de jeunes couples villiérais s'engageront dans l'accession en 2025 et 2026 et deviendront propriétaires sur la commune.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour les jeunes couples.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-15 - Modification tarifaire des droits de place sur les marchés forains et révision de la redevance annuelle du concessionnaire pour l'année 2025

M. LE MAIRE.- Nassim BOUKARAOUN.

M. BOUKARAOUN.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire court.

L'article 23 du contrat de délégation de service public des marchés forains conclu avec le délégataire prévoit une revalorisation annuelle des tarifs journaliers et de la redevance annuelle versés par le concessionnaire en fonction de l'indice Insee des prix à la consommation de l'année écoulée. Selon cet indice, les tarifs des droits de place 2025 subissent une augmentation de 1,08 % par rapport à 2024.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2024, la Ville a permis la baisse des droits de place de près de 17 % pour les commerçants de la halle grâce à l'économie de charges liées au transfert de la collecte des déchets au territoire Paris Est Marne & Bois. Cette réduction significative a permis à la Ville de fidéliser les commerçants déjà présents sur le marché et d'augmenter le nombre d'abonnements.

La grille tarifaire 2025, comme chaque année, est composée comme suit. Le tarif couvert, qui concerne les commerçants de la halle, augmente de 4,61 euros à 4,66 euros le mètre linéaire par tenue de marché, soit une augmentation de 5 centimes non significative. Le tarif découvert augmente de 3,69 euros à 3,73 euros le mètre linéaire par tenue de marché, soit une augmentation de 4 centimes. Le tarif animation augmente de 2,31 euros à 2,33 euros par tenue de marché pour les commerçants en tarif couvert.

L'animation et la publicité des marchés forains relèvent de la responsabilité du délégataire. Jusqu'à présent, le financement des animations était assuré exclusivement par les commerçants de la halle via les droits de place établis par une délibération du Conseil municipal. Cependant, l'ensemble des commerçants, qu'ils soient situés dans le marché couvert ou à l'extérieur, ont exprimé leur souhait que la Ville instaure un tarif animation applicable également aux commerçants de la partie extérieure du marché.

À cet effet, la Ville décide la mise en place d'un tarif animation de 1 euro par tenue de marché pour les commerçants au tarif découvert.

Ce dispositif, prévu initialement dans le contrat de délégation de service public, permet d'accroître le budget lié et dédié aux animations. Cette augmentation du financement rendrait possible la mise en place d'animations sur l'ensemble du périmètre du marché, et non plus uniquement à l'intérieur de la halle. Chaque année, le délégataire indique dans son rapport annuel le montant collecté relatif aux animations et les dépenses afférentes, le tarif des fluides sur les parties communes, une provision mensuelle avec régulation N-1 en début d'année pour l'électricité et la perception forfaitaire, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ABROGE la délibération n° 2023-12-24 du 4 décembre 2023 relative à la modification tarifaire des droits de place sur les marchés forains et la révision de la redevance annuelle du concessionnaire pour l'année 2024,

ARTICLE 2, FIXE pour l'année 2025 les tarifs de droits de place sur les marchés comme suit, le tableau étant joint,

ARTICLE 3, DIT que le délégataire perçoit les droits de place auprès des commerçants selon les tarifs votés par le Conseil municipal,

ARTICLE 4, DIT que la redevance annuelle versée par le concessionnaire est revalorisée conformément à l'article 23 du contrat de délégation de service public et à la révision des tarifs des droits de place perçus en 2025.

M. LE MAIRE.- Merci, Nassim.

Je mets aux voix la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 29 POUR et 5 ABSTENTIONS (M.MASSOT, M.MALEINE, Mme BENBELKACEM, Mme MOHAMMED, M.AMARA).

N° 2024-12-16 - Approbation du cahier des charges pour la cession du droit au bail du local commercial situé au 50, rue du Général-de-Gaulle et lancement de la procédure de rétrocession

M. LE MAIRE.- Nassim également.

M. BOUKARAOUN.- Pour permettre aux communes de préserver leur tissu commercial et artisanal, essentiel à leur attractivité, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises et le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux leur ont offert la possibilité d'exercer un droit de préemption lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux pour favoriser le maintien et la diversité du commerce et de l'artisanat de proximité.

La délimitation d'un périmètre de sauvegarde est un préalable indispensable à la mise en œuvre de ce dispositif. Il a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal n° 2022-12-15 du 7 décembre 2022, qui a instauré ce nouveau droit de préemption au profit de la Ville. Le choix du périmètre pertinent d'intervention s'est fait en cohérence avec l'objectif fixé à la mise en place de ce dispositif, à savoir de maintenir la diversité

des activités commerciales et artisanales et de faciliter la venue et l'installation de nouveaux commerçants et artisans.

L'instauration d'un périmètre de sauvegarde sur ce secteur a permis à la Ville d'assurer une veille active, ce qui lui a permis de procéder le 7 mars 2024 à l'acquisition d'un premier droit au bail d'un local commercial sis 50, rue Général de Gaulle.

Les dispositions de la loi précitée prévoient que le maire ayant mis en œuvre son droit de préemption commercial doit, dans un délai de deux ans, en effectuer la rétrocession au profit d'un commerçant ou d'un artisan immatriculé au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné. Afin de diffuser un appel à candidatures auprès d'éventuels repreneurs, un cahier des charges relatif à la rétrocession de ce droit au bail a donc été élaboré.

Le local commercial présente une superficie de 120 mètres carrés. Le cahier des charges proposé prévoit la sélection d'une activité permettant d'apporter une réelle plus-value face aux activités commerciales de qualité déjà présentes et au potentiel commercial de ce quartier. L'activité devra permettre d'attirer un large flux de clientèle, privilégiant la vente de produits de qualité issus d'une production locale de circuit court et permettant de finaliser le parcours d'achat des Villiérais, notamment dans le domaine des achats de bouche, tel que préconisé par l'étude réalisée préalablement à la mise en place du droit de préemption commercial.

Le prix de cession du droit au bail est fixé à 20 000 euros hors frais d'acte. La rétrocession d'un bail commercial est subordonnée sous peine de nullité à l'accord préalable du bailleur. Cet accord figure dans l'acte de rétrocession en cas de rétrocession d'un bail commercial. Le titulaire du droit de préemption recueille l'accord préalable du bailleur sur le projet d'acte accompagné du cahier des charges qu'il lui a transmis par lettre recommandée avec une demande d'avis de réception après sa validation en Conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du fonds de commerce sis 50, rue Général de Gaulle à la suite de l'exercice par la Ville de son droit de préemption, et d'autoriser M. le Maire à

lancer un appel à candidatures en vue de trouver un repreneur auquel rétrocéder le droit au bail préempté et à mener une procédure de sélection des candidats.

Je passe l'ensemble des considérants pour arriver à l'article 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE le cahier des charges afin qu'il soit annexé à l'acte de rétrocession,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel à candidatures afin de rétrocéder son droit au bail en application de la législation et de la réglementation en vigueur,

ARTICLE 3, DIT que la présente délibération sera transmise au préfet du Val-de-Marne, affichée sur les panneaux de l'hôtel de ville et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la commune.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai une question assez simple : pourquoi avez-vous attendu ? Pourquoi cette inertie ? Pourquoi publier si tardivement un cahier des charges alors que la préemption a eu lieu en début d'année ?

Je crois que nous le partageons tous, il y a urgence à rendre Villiers plus attractif et à mettre fin aux problèmes économiques dans le centre-ville. Le commerce local est en souffrance, vous le savez. L'étude réalisée en 2022, sous votre pilotage, montrait déjà le caractère sinistré de notre commerce de proximité.

Vous avez pris une mesure. Nous ne partageons pas tous les contours sur la préemption, mais nous avons aussi proposé la préemption pour notre campagne. Nous voulions préempter les murs, c'est plus sûr, mais c'est un autre sujet. Nous avons donc salué la sortie de votre passivité collective sur l'attractivité commerciale, mais vous êtes finalement passés de la passivité à l'inertie.

Nous avons besoin d'agilité, d'énergie, de rapidité, pas d'Henri QUEUILLE, vous savez, l'homme politique qui indiquait qu'« il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout ».

Merci.

M. LE MAIRE.- Tu veux répondre, Nassim ? Je compléterai.

M. BOUKARAOUN.- Très rapidement, parce que c'est vrai qu'il commence à se faire tard et que le flot des questions était suffisamment important de votre côté pour que nous répondions de manière rapide à votre question.

En effet, un commerçant s'était proposé pour s'installer dans ce commerce, la Ville avait donc pris l'ensemble des diligences nécessaires pour que le commerce soit occupé. Il s'avère que ce commerçant, peu importe de qui il s'agit, a eu un souci personnel particulièrement important qui nous pousse aujourd'hui à décaler cette date de reprise.

Le deuxième point est sur la question de l'inertie, comme vous le dites, de la Ville de Villiers-sur-Marne en termes de développement économique. Je le disais la dernière fois à votre collègue Quentin MALEINE, quand on ne sait pas de quoi on parle, on ne parle pas. Le point particulier, c'est que, M. le Maire vous l'a dit à de très nombreuses reprises, vous mentez. Vous n'acceptez pas la dénomination de « mythomane », mais, pour celle de menteur, il y a énormément de points pour lesquels je peux vous prouver que vous racontez absolument n'importe quoi.

Sur la question du dynamisme économique de la ville, nous étions encore ce matin avec une trentaine d'entrepreneurs qui, d'un avis unanime, considèrent que Villiers est une des villes du territoire dont le dynamisme de son tissu commercial et de son tissu entrepreneurial est l'un des plus importants. Maintenant, si vous êtes suffisamment clairvoyant pour avoir seul raison face à tous, félicitations à vous.

Encore une fois, vous ne portez pas préjudice à la municipalité et à la majorité que nous formons, mais à l'ensemble de celles et ceux qui se battent au quotidien pour faire de notre ville une ville dynamique, dont le tissu commercial est de plus en plus structuré, organisé, en tout cas actif.

M. MASSOT.- Monsieur l'Adjoint, je pensais...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous avez la parole.

M. MASSOT.- Je pensais avoir compris que vous étiez moins aligné avec le maire que cela, mais, au moins pour m'insulter et pour répéter n'importe quoi, on vous trouve ce soir. Je trouve que c'est très dommage.

Vous savez, moi, j'ai envie d'avoir un débat républicain, d'avoir un débat où les discours se confrontent...

M. LE MAIRE.- C'est mal parti.

M. MASSOT.- ... où le dialogue s'établit. Je pense que la société a besoin de cela.

Moi, je ne vous ai pas insultés, je ne vous ai pas traités de menteurs, même si je le pense parfois, je ne vous ai pas dit que c'étaient des mensonges. Vous avez passé la soirée à me dire cela, à le répéter en boucle, sans d'ailleurs apporter le moindre argument de fond. Je trouve cela extrêmement dommage.

Nous, nous sommes là pour apporter une nouvelle voix, autre chose, une réflexion. Nous n'avons jamais dit que l'on maîtrisait tout, nous n'avons jamais dit que l'on était à l'exécutif, puisque nous n'y sommes pas. Malgré tout, nous représentons plus de 35 % des Villiérains qui ont voté pour nous. Quand vous m'insultez, vous insultez donc tous les Villiérains qui ont voté pour nous, et vous insultez aussi ceux qui s'intéressent simplement à la chose publique pour essayer de la faire progresser.

Moi, je vous pose des questions. Vous me répondez par l'insulte. Je vous explique que l'on n'a pas concerté, que c'est le projet que nous avons, nous, de faire participer les Villiéraines et les Villiérains. Vous me répondez par l'insulte. Jamais, jamais vous n'apportez de réponse factuelle. Jamais vous n'expliquez pourquoi vous avez mis réellement autant de temps. Vous pourriez prendre quelques minutes, sans dévoiler les noms, pour nous dire quelles sont les choses.

M. LE MAIRE.- *(Rires.)* C'est incroyable.

M. BOUKARAOUN.- Cette délibération a été discutée en Commission Développement durable. Vous n'y étiez pas. Aucune personne de votre minorité, de votre opposition n'était présente. À partir de ce moment, lorsque vous êtes absents, comme lorsque vous avez tort, comme quand vous ne savez pas, techniquement, vous ne parlez pas.

L'autre point, sur la question...

M. MASSOT.- Ce n'est pas acceptable !

M. BOUKARAOUN.- Je vous réponds, parce que cela tourne en rond et je pense que tout le monde est assez pressé et souhaite mettre un terme à ces discussions.

L'autre point est que, lorsque vous mentez, Monsieur MASSOT, ou lorsque vous dites des contre-vérités, si vous préférez, peut-être ce terme vous sied-il mieux, vous insultez en réalité l'ensemble de celles et ceux qui ont voté pour vous, tout simplement.

Si nous pouvions passer à autre chose, Monsieur le Maire, parce que nous sommes en train de tourner en rond...

M. LE MAIRE.- Je vais intervenir quand même.

Monsieur MASSOT, je pense que vous ne manquez pas de toupet, en tout cas. Quand vous parlez du « caractère sinistré de nos commerces », de la « passivité », de « l'inertie », etc., vous savez pertinemment que ce sont aussi des contre-vérités. Vous le savez pertinemment.

Quand je vois tout le travail qui est fait, aussi bien par notre maire adjoint, Nassim, que par toute l'équipe du développement économique, toute la volonté d'y arriver, alors que l'on sait l'état du commerce en France, pas à Villiers-sur-Marne, dans toutes les collectivités, comment pouvez-vous dire qu'à Villiers il y ait une inertie, qu'il y ait une passivité, etc. ? Comment osez-vous dire cela, sans aucun respect de toutes les équipes d'agents qui travaillent justement tous les jours pour faire en sorte de faire avancer le commerce dans notre ville ? C'est honteux, Monsieur MASSOT. Je vais rester correct. C'est honteux, honteux, honteux.

Quand Nassim parle d'un problème personnel de celui qui devait venir dans ce local, il a fait un crédit et la banque lui a dit de faire des examens médicaux...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Non. Quelle honte. Mon Dieu, quelle honte ! Sa femme a un cancer !

M. MASSOT.- Vous n'êtes pas obligé de parler de cette manière...

M. LE MAIRE.- Je vous parle comme cela parce que vous êtes une honte pour notre Ville ! Une honte, véritablement !

M. MASSOT.- C'est odieux !

M. LE MAIRE.- Non, c'est vous qui êtes odieux !

Voilà pourquoi ce jeune chef d'entreprise n'a pas pu prendre le local, parce que sa femme a eu un cancer. Voilà la raison, si vous voulez qu'on vous dise les choses clairement. Comment pouvez-vous parler d'inertie, de précarité, etc. ?

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- En plus, vous osez dire que nous ne faisons rien ! Il y aura un poissonnier dans ce local, mais ce ne sera pas celui que nous avons prévu, malheureusement, avec le drame qu'il s'est passé. C'est un commerçant du marché actuel, et je le soutiens véritablement complètement.

Il y aura donc un poissonnier dans ce local, et je vous inviterai à l'inaugurer.

M. MASSOT.- Ce serait bien la première fois.

M. LE MAIRE.- Non, on vous invite également, on peut vous inviter, mais là, particulièrement, on vous invitera pour inaugurer le local.

Toute l'équipe autour de Nassim fait tout son possible pour faire venir des commerçants, etc. C'est une honte. Une honte ! Aujourd'hui, vous avez véritablement atteint tous les agents de la commune. Ils ne sont pas dupes, Monsieur MASSOT, ils savent les attaques que vous proférez régulièrement à leur égard. Moi, je suis fier de ces agents, qui font tout leur possible pour relancer le commerce à Villiers. Heureusement, désormais ce sera la Métropole, puisque j'ai fait en sorte que la Métropole participe financièrement, parce que c'est évidemment un coût pour les collectivités.

Encore une fois, c'est extrêmement difficile, tous les maires ont des difficultés avec leur centre-ville, c'est la raison pour laquelle la Métropole a acté le fait de financer toutes les actions qui peuvent être faites. En plus, je vais vous dire quelque chose, j'ai géré une affaire pendant trente ans, et gérer aujourd'hui un commerce reste des plus difficile. Les charges sont de plus en plus importantes, évidemment, et c'est très difficile de gérer un commerce et d'avoir un commerce qui fonctionne. La conjoncture que nous subissons aujourd'hui ne permet plus véritablement à des porteurs de projet de faire aboutir l'ensemble de ces projets.

Le projet va donc avoir lieu. Nous le faisons quand même, nous mettons ce qui est obligatoire, mais vous viendrez inaugurer la poissonnerie. Pourquoi ce sera une poissonnerie ? Parce que, dans les repas du maire, je discute avec la population régulièrement. Ils m'ont dit : « Monsieur le Maire, la priorité des priorités, pour nous, c'est de faire venir des médecins. » Cela a été dur, mais aujourd'hui nous sommes sortis du désert médical, nous l'avons fait. Deuxièmement, ils m'ont dit : « Monsieur le maire,

ce serait bien que vous fassiez en sorte que, le vendredi et le samedi, nous ayons un poissonnier en centre-ville. » Ils auront donc un poissonnier dans le centre-ville.

Vous pouvez raconter à qui veut l'entendre « la Ville ne fait rien, nous, si nous étions aux commandes, je vous garantis que les commerces marcheront, que nous les aiderons, que nous mettrons une impulsion », mais c'est du vent. Encore une fois, ce sont des paroles en l'air.

M. MASSOT.- *(Inaudible.)* Au moins, on pourra comparer.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, la Ville a eu pendant des années des gestions socialistes et communistes, nous avons vu ce que cela a donné. Quand nous avons pris la Ville, il n'y avait aucune structure pour la petite enfance, aucune structure pour les personnes âgées, aucune structure pour apprendre la musique, etc. On apprenait la musique dans des préfabriqués, on mettait les anciens dans des Algeco, on avait des écoles en préfabriqués dans lesquels on chauffait plus l'extérieur que l'intérieur. Cela, c'est la gestion d'une Ville de gauche.

Que de temps il nous a fallu pour remettre en place tout cela, pour répondre à la population. Vous dites « inertie », « passivité », mais c'est n'importe quoi. C'est n'importe quoi, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Je sais que c'est difficile, mais je vais vous dire, Monsieur MASSOT, j'ai été six ans dans l'opposition...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- J'ai été six ans dans l'opposition, et je n'aimerais pas être à votre place, Monsieur MASSOT, avec tout ce que la Ville peut faire et obtient aujourd'hui, bien que ce soit une ville à faible potentiel fiscal et financier.

Quand j'ai pris la Ville, nous étions n° 1 en taux d'imposition. Aujourd'hui, nous sommes combien ?

M. MASSOT.- Cela dépend sur quoi.

M. LE MAIRE.- Sur les taux, nous sommes combien ?

M. MASSOT.- Lesquels ?

M. LE MAIRE.- À quel rang sommes-nous, sur les 47 communes ?

M. MASSOT.- Cela dépend de quel impôt vous parlez.

M. LE MAIRE.- On n'a qu'un impôt. Sur l'impôt foncier, nous sommes combien ?

M. MASSOT.- La taxe foncière ? On doit être troisième* ou quatrième*.

M. LE MAIRE.- Voilà pourquoi vous ne pourrez jamais être maire. Nous sommes 33°. Nous étions les premiers quand j'ai pris la Ville à quelqu'un de votre obédience, nous étions n° 1 en taux, et nous sommes aujourd'hui 33°...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Oui, nous étions le taux le plus élevé du Val-de-Marne. Aujourd'hui, nous sommes 33° sur 47. Nous sommes restés avec les bases les plus faibles du département et, malgré cela, nous avons réussi à baisser les taux.

Grâce à tout ce que nous avons pu faire, justement, nous pourrions encore baisser les taux d'imposition ces prochaines années et, grâce à Marne Europe, permettre aux Villiérais, qui pourront aller travailler en cinq minutes, d'avoir des impôts diminués de moitié. Ce sont les engagements que je mettrai sur mes documents pour la prochaine élection municipale.

M. MASSOT.- C'est un moment important...

M. LE MAIRE.- Évidemment que c'est un moment important.

M. MASSOT.- Vous dites en Conseil que vous êtes candidat au renouvellement de votre mandat.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous me forcez à être candidat.

(Rires.)

Quand je vois ce que les Villiérais pourraient endurer avec ce genre de candidat, je pense qu'ils seront d'accord avec moi qu'il faut évidemment que je continue.

J'avais dit que je partirais à l'inauguration de nos gares. Il y en a une que nous inaugurerons début 2026, mais il y en a une autre que nous inaugurerons en 2030. Quand j'aurai inauguré la deuxième gare, que nous inaugurerons ensemble, Monsieur MASSOT, je partirai. J'aurai fait ce que je m'étais fixé lorsque j'ai pris la Ville en 1995 : faire en sorte que les Villiérais vivent mieux, dans un meilleur cadre de vie, dans un meilleur logement, avec moins de temps de trajet, avec une possibilité d'aller travailler à dix minutes.

Je mets aux voix cette approbation du cahier des charges pour la cession du droit au bail du local commercial.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Il est trop tard. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 32 POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme MOHAMMED et M. AMARA). N° 2024-12-17 - Convention de subvention exceptionnelle 2025 d'un projet d'insertion par l'activité économique de l'association Val de Brie Emmaüs

M. LE MAIRE.- Nassim, pour un beau projet, Villiers of Courses.

M. BOUKARAOUN.- En effet.

Pour soutenir ses habitants les plus fragiles, la Ville souhaite subventionner pour l'année 2025 un dispositif innovant permettant la création d'emplois des personnes éloignées de l'emploi et des jeunes dans une logique de parcours d'insertion. Elle souhaite également poursuivre son effort de soutien aux commerces locaux.

La présente convention a pour objet d'apporter un dispositif d'insertion professionnelle par l'activité économique avec pour support la livraison à vélo électrique avec remorque. Dans le cadre de ce projet, l'association Val de Brie Emmaüs porte le fonctionnement de l'activité d'insertion à vélo avec remorque.

Ce dispositif d'insertion, mis en place depuis mai 2023, est destiné principalement aux Villiérais éloignés de l'emploi. Ceux-ci recouvrent pour la majorité les critères d'éligibilité à l'insertion par l'activité économique édictés par l'État. Val de Brie Emmaüs, en tant qu'expert, est libre d'embaucher tout Villiérais jugé éligible au dispositif et dont le profil est jugé compatible avec l'activité. Val de Brie Emmaüs réalise les recrutements des candidats, qui sont prescrits et/ou orientés par les services partenaires de l'emploi et de la Ville intervenant pour les Villiérais. La Ville subventionne quatre emplois, composés de deux encadrants et de deux livreurs.

Cette activité, développée par l'association Val de Brie Emmaüs, permet également de proposer une offre de service supplémentaire pour les Villiérais, qui bénéficient de la livraison de leurs courses faites sur les marchés forains de la ville ou dans les commerces de proximité. En effet, ce nouveau dispositif s'inscrit dans la

continuité des actions menées par la municipalité pour la redynamisation de son cœur de ville, notamment. L'association est présente trois jours par semaine sur la ville, le jeudi, le samedi et le dimanche matin. Deux vélos livrent en simultané sur toute la ville et ne peuvent dépasser les limites de l'agglomération.

Le bilan de l'année 2024 a été très positif. Les deux livreurs embauchés par les contrats d'insertion accompagnés par l'association Val de Brie Emmaüs ont trouvé un contrat à durée indéterminée et sont sortis du dispositif avec un emploi durable en lien avec leur projet professionnel. Deux nouveaux livreurs sont donc mis en place pour 2025.

L'association Val de Brie Emmaüs a effectué 747 courses auprès des Villiérais en 2023, et plus de 1 000 cours en 2024, soit une dizaine de courses par jour de service, le jeudi, samedi et dimanche. En tout, 60 % des courses concernent les marchés du centre et du Bois de Gaumont, contre 80 % en 2023. La répartition est donc plus équilibrée entre le nombre de livraisons du marché et celui des commerces de proximité, ce qui montre que le travail de la Ville de promotion du service auprès des commerçants sédentaires a porté ses fruits et continue de porter ses fruits. Au total, 80 % des clients ont des profils seniors ou retraités.

L'objectif de la municipalité pour l'année 2025 est de poursuivre et d'accentuer la promotion de ce nouveau service auprès des commerces sédentaires et d'élargir les profils de clients-utilisateurs. Le montant de subvention proposé pour l'année 2025 s'élève à 73 335,36 euros, dont 32 000 euros seront portés par la Métropole du Grand Paris à travers le programme « centres-villes vivants ».

Je passe l'ensemble des considérants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la conclusion de la convention de subvention avec Val de Brie Emmaüs à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférant,

ARTICLE 3, PRÉCISE que le montant de ladite subvention s'élève à 73 335,36 euros sans TVA et fera l'objet de quatre versements, un versement au début de chaque trimestre,

ARTICLE 4, PRÉCISE qu'à l'issue de la période le montant de la convention pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction du bilan financier de l'activité, qui sera produit par Val de Brie Emmaüs,

ARTICLE 5, DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

J'ajoute, au-delà de tous ces articles, que, dès le départ, Villiers of Courses était un projet qui se voulait transversal. C'est la raison pour laquelle, depuis septembre, il permet aussi la livraison de livres, notamment, auprès des publics qui ne peuvent pas nécessairement se déplacer à la médiathèque, dans les lieux de culture, notamment le centre de réadaptation, etc. Je remercie les services de la culture et leur élue, Florence FERRA-WILMIN, qui ont permis cela.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelle inertie, quelle passivité ! Il faut que tu arrêtes d'être passif et inerte, nous n'en pouvons plus, vraiment, surtout pour des commerçants sinistrés. Tu te rends compte de tout ce que nous faisons pour des commerçants qui sont complètement sinistrés ? Cela n'en finit pas !

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-18 - Liste 2025 des dimanches du Maire dérogatoires au principe du repos dominical des salariés

M. LE MAIRE.- Toujours Nassim.

M. BOUKARAOUN.- Je vais aller très rapidement, Monsieur le Maire.

C'est une délibération que nous faisons passer chaque année, qui fixe douze dimanches sur l'année, au choix des commerces, sur consultation des magasins et des syndicats en question, de manière qu'ils puissent ouvrir. La liste avec l'ensemble des dimanches en question est proposée en article 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE d'arrêter la liste des dimanches suivants comme dérogatoires au principe du repos dominical pour l'année 2025, l'ensemble de la liste étant indiquée,

ARTICLE 2, INDIQUE que, pour le repos compensateur et la majoration de salaire applicable aux salariés employés les dimanches visés à l'article 1^{er} du présent arrêté, les employeurs devront se conformer aux dispositions suivantes de l'article L. 3132-27 du Code de travail :

- Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

- Le repos compensateur sera accordé aux salariés soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède et suit la suppression du repos.

- Enfin, si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.

M. LE MAIRE.- Merci, Nassim.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Brièvement, je vais voter pour, comme chaque année, pour être en accord avec ce que souhaitent les salariés, même si, encore une fois, c'est du pouvoir d'achat. Ils ne souhaitent pas travailler le dimanche, c'est juste un des moyens pour répondre à leurs besoins en matière de pouvoir d'achat. Je voterai pour, mais ma collègue, pour qui je vote, s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- D'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 30 POUR et 4 ABSTENTIONS (M.MASSOT, M.MALEINE, Mme BENBELKACEM et Mme MOHAMMED).

N° 2024-12-19 - Approbation du Contrat d'Engagement Quartier 2023

M. LE MAIRE.- Ensuite, François LELIÈVRE.

M. LELIÈVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2024, le Contrat Engagement Quartier 2030 succède au contrat de ville. L'objectif est de réduire les écarts entre les quartiers défavorisés et le reste de l'unité urbaine par le soutien des actions en cohérence avec les objectifs prioritaires définis à travers des associations et différents services de la Ville. Le contrat est signé entre l'État, le territoire Paris Est Marne & Bois, ainsi que les communes concernées.

Nous avons déjà approuvé le projet à notre assemblée délibérante de septembre 2024, mais, comme je l'avais indiqué, ce projet était à finaliser avec les apports de l'État, du territoire et des quatre communes concernées, qui ont elles-mêmes approuvé le texte dans leur Conseil municipal précédent. Vous avez donc en annexe le très volumineux dossier de 315 pages.

C'est l'occasion de remercier pour ce travail conséquent toute l'équipe basée à Villiers-sur-Marne, rattachée à la direction de la cohésion sociale du territoire Paris Est Marne & Bois, qui assure la mise en œuvre et l'animation de ce nouveau contrat.

Considérant la présentation du projet à la Commission des Affaires sociales, de la Politique de la ville, des Seniors et de la Santé réunie le 10 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la version définitive du Contrat Engagement Quartier 2030 ci-annexé,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à cosigner le Contrat Engagement Quartier 2030.

M. LE MAIRE.- Je pense que vous avez dû en débattre à la commission. D'ailleurs, je voudrais féliciter Mme BRICOT de sa présence dans la commission.

M. BRICOT.- M. LELIÈVRE a dit que la commission était le 10 septembre, peut-être parce que c'était la première fois, mais la deuxième fois était le 10 décembre. Effectivement, comme j'étais là, j'ai un peu suivi.

M. LE MAIRE.- Je lui mettrai un blâme.

(Rires.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'PUNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-20 - Approbation de convention d'utilisation de l'abattement sur les taxes foncières sur les propriétés bâties pour la qualité de vie dans le quartier prioritaire de la ville (QPV) « Portes de Paris - Les Hautes-Noues » à Villiers-sur-Marne

M. LE MAIRE.- Monique FACCHINI.

Mme FACCHINI.- Sur le territoire Paris Est Marne & Bois, la politique de la ville est formalisée au sein d'un contrat de ville, Contrat Engagement Quartier 2030 pour la période 2024-2030. Celui-ci est ensuite décliné au niveau local. Il définit les modalités d'action pour le quartier prioritaire Portes de Paris - Les Hautes Noues à Villiers-sur-Marne.

Afin d'accompagner les bailleurs sociaux dans l'amélioration du cadre de vie et dans le développement d'une meilleure cohésion sociale, un dispositif de la politique de la ville a été créé en annexe au contrat de ville : l'abattement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires.

Ce dispositif, institué par la loi de finances 2015 et réaffirmé dans la loi de finances 2024, permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires. Cet abattement permet ainsi de financer les actions visant à améliorer la qualité du cadre de vie, de cohésion et de développement social des quartiers, conformément au référentiel national conçu à cet effet.

Le dispositif d'abattement de la TFPB repose à la fois sur une disposition fiscale et une convention locale établie entre représentants de l'État, de l'EPT, de la commune et des organismes de logement social. À Villiers, une convention d'utilisation de l'abattement est établie avec les bailleurs ayant un patrimoine au sein du quartier prioritaire Portes de Paris - Les Hautes Noues ayant signé le contrat de ville Engagement Quartier 2030.

Cette convention définit les modalités d'élaboration d'application, de suivi et de bilan de l'abattement sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025. Elle constitue le cadre qui permet de décliner les programmes d'action annuels mis en œuvre par chacun des bailleurs sociaux et les associations retenues sur leur patrimoine locatif social respectif situé dans le QPV.

Considérant que, en fonction des diagnostics et enquêtes partagés entre les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, les actions valorisées peuvent porter sur les axes suivants, classés en deux catégories :

- l'axe relevant d'une priorité renforcée, renforcement de la présence du personnel de proximité, tranquillité résidentielle, gestion des déchets et encombrants, épaves, animation, lien social et vivre ensemble,
- l'axe en vigilance, tranquillité résidentielle, formation spécifique et soutien au personnel de proximité sur entretien, petits travaux d'amélioration de la qualité de service, concertation, sensibilisation des locataires,

Considérant que les bailleurs doivent justifier d'une démarche reposant sur un programme d'action co-construit avec la Ville et les autres partenaires, articulée avec le contrat de ville et autant que possible avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité, et sur un bilan annuel précis des actions réalisées, l'évaluation de leur mise en œuvre, l'implication des locataires,

Considérant le patrimoine concerné par l'abattement TFPB suivant :

- Paris Habitat, 5 364 habitants en 2020, 1 192 logements, estimation de l'abattement de 366 504 euros, signataire avec CDV et convention ATFPB,
- Valophis, 864 habitants, 192 logements, 23 au 39, boulevard de Friedberg, 1, rue Doboef-et-Lafon, résidence 6-5, boulevard Friedberg, résidence Marie-Louise au 1-5, route de Bry, estimation du montant de l'abattement de 60 024 euros, signataire CDV et convention ATFPB,
- ICF Habitat, 720 habitants, 160 logements, résidence la Sablière, rue de Noisy, estimation du montant de l'abattement de 39 285 euros, signataire CDV et convention ATFPB,

- IDF Habitant, 720 habitants, 160 logements, résidence la Sablière au 27, rue de Noisy, estimation de l'abattement de 39 285 euros, signataire CDV et convention ATFPB,

- IDF Habitant, 171 habitants, 38 logements, résidence au 1-3, allée Pierre Mendès-France, montant de l'abattement de 16 000 euros, signature CDV et convention ATFPB,

Soit, au total, 7 500 habitants, 1 667 logements, 491 119 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, **APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier prioritaire Portes de Paris - Les Hautes Noues pour toute la durée du contrat de ville à partir du 1^{er} janvier 2025,

ARTICLE 2, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention établie sur les bases avec les bailleurs concernés, à savoir Paris Habitat, Valophis, ICF Habitat et IDF Habitat, l'État et l'EPT Paris Est Marne & Bois, PEMB, ci-annexée, ainsi que les documents se rapportant à son suivi et à sa mise en œuvre.

Les vérifications sont faites à travers les diagnostics en marchant, il y en a plusieurs. J'annonce aussi qu'il y aura un forum de l'Habitat au mois de mars 2025. Ce sera une grande première et ce sera très intéressant.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-21 - Mise en place du dispositif d'accessibilité pour les personnes sourdes, malentendantes ou non francophones (ACCEO-TADEO)

M. LE MAIRE.- Je demande à Sita, maintenant, de nous présenter cette délibération.

Mme DIARRASSOUBA-CISSE.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est une priorité dont la Ville se saisit au quotidien au travers de l'action de son centre communal d'action

sociale, CCAS. À ce titre, les Villiérais sont accompagnés dans leurs démarches pour la constitution de leur dossier d'aide légale auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, MDPH. Ils sont également accompagnés socialement par les travailleurs sociaux de l'équipe.

Les actions à destination de ce public sont nombreuses et font partie intégrante de l'activité des nombreuses directions, telles que les affaires culturelles, l'enfance, la cohésion sociale, ou encore la petite enfance. La commune a souhaité aller plus loin dans la mise en œuvre des projets et a développé depuis deux ans d'autres dispositifs, notamment une coordination handicap et des actions à destination des aidants : permanences, actions d'information, journée des aidants. Un forum intercommunal du handicap réunissant quatre villes a également été créé sous son impulsion depuis 2022.

Il s'agit aujourd'hui de renforcer l'accompagnement des usagers en situation de handicap dans leurs démarches en mettant en place un accueil adapté dans les services d'accueil de la commune. La Ville se dote ainsi dès le premier semestre 2025 du dispositif ACCEO-TADEO. Il s'agit d'une solution d'accessibilité à destination des personnes sourdes, malentendantes ou non francophones. Cette solution permettra aux usagers d'être mis en lien avec un interprète qui se chargera de faire le lien en simultané avec les services. Le service ACCEO sera accessible via le site internet de la Ville. Les usagers pourront y faire appel de leur domicile, de leur smartphone, ou encore en se rendant auprès de l'accueil concerné.

Pour un démarrage, quatre bâtiments seront concernés par le déploiement : l'accueil de la mairie, la Maison de la famille, la maison d'accueil Les Oliviers et l'accueil de L'Escale. À cet effet, la commune va se doter de tablettes qui permettront la communication avec la plateforme. Un bilan de l'utilisation sera réalisé fin 2025 afin d'organiser le déploiement sur l'ensemble des services accueillant des usagers.

Pour votre parfaite information, il convient de rappeler que ce dispositif d'accessibilité et son déploiement seront pris en charge intégralement par le syndicat Infocom 94 dans le cadre d'un de ses marchés publics, qui accompagne les collectivités dans l'optimisation de leur gestion numérique en proposant des solutions innovantes et adaptées qui renforcent leur compétitivité et leur efficacité opérationnelle.

Je passe les considérants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, PREND ACTE de la mise en place du dispositif ACCEO sur les accueils de la mairie, de la Maison de la famille, de la maison d'accueil Les Oliviers, et de l'accueil L'Escale.

M. LE MAIRE.- Merci.

Le Conseil municipal, PREND ACTE

N° 2024-12-22 - Scission de l'école primaire Simone-Veil - Albert-Camus

M. LE MAIRE.- Carole FURET et Catherine CHETARD étant souffrantes, je me charge de cette délibération sur la scission de l'école primaire Simone-Veil - Albert-Camus.

L'Éducation nationale voulait initialement qu'il n'y ait qu'une école scindée en deux. Désormais, l'Éducation nationale est d'accord de scinder les deux écoles, il y aura donc prochainement une directrice pour l'école Camus et une directrice pour l'école Simone-Veil. C'est une bonne décision de l'Éducation nationale.

Je vous demande donc d'approuver cette scission en deux écoles administrativement distinctes, avec une école maternelle Simone-Veil de cinq classes et une école élémentaire Albert-Camus d'une capacité maximum de douze classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, APPROUVE la mise en œuvre de la scission dès la rentrée 2025/2026.

Pas d'avis contraires ?

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 34 POUR.

N° 2024-12-23 - Adhésion au dispositif « Voisins vigilants »

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire.

Le concept de « Voisins vigilants » est une démarche qui a pour objectif d'accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale et repose sur le principe de participation citoyenne, car tout habitant volontaire peut y adhérer gratuitement.

Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance, accroître l'efficacité de la prévention de proximité, former un maillage de personnes volontaires sur l'ensemble de la Ville, afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des citoyens en signalant à la police municipale une situation anormale, inhabituelle, suspecte chez un voisin absent, par exemple, ou concernant des comportements suspects sur la voie publique.

Ce dispositif de veille complète les actions déjà mises en place, notamment la distribution récente de kits de sécurité aux commerçants, l'application de la Ville, téléchargée par près de 5 000 personnes, qui contribue à l'amélioration de notre cadre de vie, et enfin un maillage fin de la commune par un réseau de 71 caméras de vidéosurveillance, qui permettent à la police municipale et à la police nationale d'intervenir efficacement sur le terrain et qui contribuent à la sécurisation de la ville. Il facilite donc la lutte contre les incivilités et les cambriolages, entre autres, mais crée également un lien de solidarité entre citoyens.

Considérant la présentation de ce nouveau dispositif sécuritaire en Commission des Finances réunie le 11 décembre dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE l'adhésion au dispositif « Voisins vigilants »,

ARTICLE 2, APPROUVE le contrat de prestation de service ci-annexé passé avec la société Voisins vigilants SAS sise 85, rue Pierre Duhem, 13290, Aix-en-Provence,

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestation de service visé au présent article 2, ainsi que tous les documents y afférant,

ARTICLE 4, DIT que les crédits pour un montant de 43 590 euros TTC pour trois ans sont inscrits au budget 2025 en section d'investissement.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous admettez enfin que nous avons un vrai problème dans notre ville concernant la délinquance, mais vous nous proposez uniquement les « Voisins vigilants et solidaires ». Cette réponse n'est pas vraiment à la hauteur du problème d'insécurité dans notre ville. Toutes les semaines, des sujets de délinquance se posent, les Villiérains se plaignent : des voitures fracturées, des maisons cambriolées, des personnes qui errent dans les jardins. Vous le savez, mais vous nous proposez une plateforme qui appellera la police municipale, sans avoir auparavant étendu les heures d'ouverture de la PM.

Aujourd'hui, les Villiérains s'auto-organisent pour se protéger par des boucles WhatsApp. Certains évoquent la tentation d'assurer eux-mêmes leur sécurité, ce qui est particulièrement dangereux pour la République. Nous croyons en une police républicaine qui protège et qui pacifie, et le recours à ce dispositif est une forme de privatisation de cette sécurité, pour laquelle nous ne souscrivons pas et qui est le résultat d'une forme de démission de la Ville sur ce sujet.

Des voisins vigilants, nous le sommes déjà, nous exerçons notre vigilance dans le cadre de notre citoyenneté. Ce qu'il faut, c'est donner aux Villiéraines et aux Villiérains des réponses face à l'insécurité et au sentiment qui est associé à cette insécurité. Il nous faut des moyens humains et matériels pour relever ces défis, et je le dis d'autant plus aisément qu'il n'y a pas que la police nationale ou municipale qui est en jeu : l'action de l'État est aussi en jeu, bien évidemment.

Cette délibération présentée seule, sans plan global de lutte contre la délinquance et de prévention, ne répond pas à la totalité du problème. Nous avons assisté à un CLSPD il y a quelques mois. Nous avons besoin plus fréquemment de débats et de dialogues autour de ces sujets de façon à trouver ensemble des réponses à ce problème. Nous considérons que tous les efforts doivent être produits par tous pour réduire la délinquance, y compris par la prévention, pas simplement par la répression. Nous attendons dans ce cadre une politique qui permettra d'accompagner la vigilance des voisins par les forces de l'ordre.

Cela ne dit pas que nous sommes opposés à ce dispositif, cela dit simplement que nous devons être dans une vision beaucoup plus globale de la sécurité que celle qui nous est proposée aujourd'hui.

Merci.

M. LE MAIRE.- Malheureusement, Monsieur MASSOT, il faut qu'on vous dise ce que nous faisons, parce qu'apparemment, ou volontairement, vous ne le savez pas.

La sécurité est d'abord une compétence régaliennne de l'État. C'est l'État qui doit assurer la sécurité. C'est la première chose. Aujourd'hui, et depuis déjà des années, je dirais que l'État n'assure pas véritablement une sécurité adaptée à nos administrés. Quand j'ai été élu maire en 1995, nous avions 120 effectifs de police nationale à Chennevières. Aujourd'hui, avec les augmentations des sept villes, nous avons toujours 120 effectifs de police nationale.

Les maires de toutes les villes qui n'ont pas la chance d'avoir un commissariat, pas essentiellement Villiers, sont donc obligés de pallier la défaillance de l'État. C'est la raison pour laquelle Villiers a pris ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle un grand nombre d'actions sont réalisées, malgré le fait que notre ville ait un faible potentiel fiscal et financier. Évidemment, nous faisons toujours de cette sécurité une priorité.

Nous avons aujourd'hui, avec la police municipale, les ASVP, la police des jardins, etc., une trentaine d'effectifs environ, ce qui est beaucoup pour une ville de 32 000 habitants. C'est de la présence policière.

Ensuite, malgré le fait que je me sois battu pour avoir les subventions, nous avons investi dans un système de vidéosurveillance sur l'ensemble de la ville. Aujourd'hui, 71 caméras nous permettent d'élucider un certain nombre de faits dans la ville. Ces vidéos ont d'ailleurs un résultat, puisqu'elles ont fait chuter les cambriolages de plus de 60 % sur la ville en 2023.

M. MASSOT.- C'est faux.

M. LE MAIRE.- Non, c'est la réalité du dernier rapport de la commissaire de police...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Si. Nous le donnerons lors du prochain CLSPD.

En revanche, nous avons encore des faits de voie publique, qui sont toujours réalisés par une délinquance latente. Nous avons également des incivilités, des personnes sur la voie publique, mais le législateur ne nous a malheureusement pas donné la possibilité d'intervenir plus efficacement.

Nous avons, comme toutes les villes de France, une augmentation de la délinquance, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons cela aujourd'hui, mais c'est un complément de toutes les mesures que nous avons prises et qui sont réalisées d'une manière très efficace par notre police municipale et par la police nationale, qui essaie de faire son maximum avec le peu d'effectifs que l'État lui a malheureusement attribués. Elle fait des opérations en partenariat avec la police municipale, des opérations payantes, mais qui permettent d'attraper les délinquants et les malfrats qui sévissent sur notre territoire.

De plus, la plupart des faits de délinquance en augmentation sont effectués par des individus venant de l'extérieur, autour de la gare, puisque la gare permet à des populations de délinquants de venir depuis l'extérieur de la ville. Nous sommes donc contraints d'intervenir régulièrement, et c'est la raison pour laquelle nous avons positionné notre police municipale à la gare. Des opérations flash de police nationale sont donc effectuées, avec de très, très bons résultats.

La police n'est donc pas inerte, elle n'est pas passive, Monsieur MASSOT. Aujourd'hui, elle est active.

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Vous dites que la Ville est responsable des cambriolages, qu'elle est responsable des actions de délinquance. À vous entendre, on croira bientôt que ce sont les élus de la majorité qui provoquent ces faits de délinquance.

Toutes les opérations sont faites. Nous avons également mis en place des opérations de prévention complémentaires à toutes les opérations de prévention que nous faisons sur la ville. Nous sommes cités en exemple partout, dans toutes les instances, comme capitale de la prévention de la délinquance. Nous en sommes très fiers.

Paris Habitat a souhaité mettre en place un dispositif, le GPIS, et nous avons donné notre aval, mais il y a malheureusement eu un dérapage dernièrement. Nous sommes donc en train de travailler avec Paris Habitat pour mettre en place un système de médiation qui confortera les sept médiateurs aujourd'hui embauchés par la Ville, qui permettent d'assurer une sécurité dans ces quartiers politique de la ville. Par manque d'effectifs, nous sommes donc en train de nous mettre d'accord avec Paris Habitat et les autres bailleurs sur la ville, parce qu'il ne faut pas que ce soit essentiellement concentré

sur les Hautes Noues, la propriété de Paris Habitat aujourd'hui, mais également sur les autres secteurs, particulièrement les Nangues et le quartier en face des Hautes Noues, les quartiers politique de la ville actuels, pour garantir la quiétude de nos administrés la nuit.

Je ne peux rien vous dire pour l'instant, l'accord avec Paris Habitat n'étant pas encore effectif, mais Paris Habitat a accepté de financer ces activités complémentaires, grâce au dispositif de l'ATFPB. Je rappelle simplement que la Ville de Paris, propriétaire de Paris Habitat, nous avait demandé de ne plus payer de taxe foncière, alors que c'est la Ville la plus riche de France. Nous avons voté la contribution de solidarité à la Métropole, et la Ville de Paris touchera 1 milliard d'euros, quand la Ville de Villiers-sur-Marne ne touchera que 5 millions d'euros. Cela n'empêche pas la Ville de Paris de nous demander de ne plus payer de taxe foncière. Dans les accords que nous avons, il nous manque environ un demi-million d'euros de taxe foncière dans les caisses de la collectivité, avec l'ensemble des bailleurs.

Nous avons donc demandé à Paris Habitat d'opérer les activités dont nous avons parlé tout à l'heure, que Monique a énumérées, qui sortent de la gestion normale d'un bailleur, et il a accepté. Nous ne connaissons pas actuellement le nombre de médiateurs complémentaires. J'ai réuni mes médiateurs l'autre jour pour définir des stratégies, notamment pour la nuit, pour assurer la quiétude de ceux qui travaillent la journée, face à ceux qui commencent à trafiquer et à nuire à partir de 18 heures ou 19 heures le soir jusque très tôt dans la matinée, vers 5 heures ou 6 heures du matin, quand ils ont fini leur trafic de drogues et qu'ils repartent chez eux.

Je dirais donc que nous avons mis tout le nécessaire, y compris avec nos partenaires que sont les bailleurs, mais, tant que l'État ne nous donnera pas d'effectifs complémentaires, il y aura toujours des problèmes de sécurité. Je veux bien, Monsieur MASSOT, que vous disiez que l'État n'est pas responsable des problèmes d'insécurité, que personne n'en est responsable, sauf le maire, mais vous ne convainquez évidemment que vous-même en la matière.

Il faut savoir qu'à Paris, capitale gérée par une de vos amies, il y a un policier pour 200 habitants. À Villiers-sur-Marne, nous avons un policier pour 2 000 habitants, et encore, pas la nuit.

Toutes les banlieues souffrent de cette injustice, sauf, évidemment, les villes qui ont la chance d'avoir un commissariat de police. Nous avons donc demandé un accord de principe de l'ancien ministre, Gérard DARMANIN – maintenant, il faut suivre les différents ministres de l'Intérieur – pour la réalisation d'un commissariat aux abords de Marne Europe, qui nous l'a donné. Je rappelle que Marne Europe accueillera un transit de passagers de 60 000 personnes. C'est une des gares les plus fréquentées par les usagers actuellement.

Je n'ai pas encore eu le temps de voir le nouveau ministre de l'Intérieur démissionnaire, je ne sais pas s'il sera reconduit, mais j'ai des relations de longue date avec lui, pour qu'il entérine la décision de Gérard DARMANIN pour que nous ayons enfin un commissariat à Villiers, eu égard à cette nouvelle population dans notre quartier d'affaires Marne Europe. Avec une autre configuration, il pourra également s'occuper d'une partie de Champigny.

Vous le verrez dans l'exposé du prochain CLSPD, mais on m'a transmis une liste avec toutes les opérations qui sont faites aujourd'hui. L'heure est tardive, je ne vous la lirai pas. Nous vous la ferons parvenir, Monsieur MASSOT, pour que vous puissiez voir toutes nos actions. À vue d'œil, je dirais qu'il y a une cinquantaine d'actions pour la sécurité, notamment en matière de prévention, etc., qui seront élaborées.

Nous attendons aussi l'accord du préfet pour une date. Nous avons l'accord de la préfète, mais, comme d'habitude, l'État ne laisse pas ses hauts fonctionnaires plus de deux ans sur le même poste. Elle a eu la chance de rester deux ans et demi, mais, au moment où nous avons cette date, elle nous a fait savoir qu'elle ne serait pas là, puisqu'elle part à la Cour des comptes. J'ai aperçu le nouveau préfet l'autre jour à Joinville en réunion du territoire, et il se trouve que je le connais un peu pour avoir travaillé avec lui lorsque j'étais parlementaire et président de la commission sur la sécurité intérieure. Nous avons travaillé ensemble, nous nous connaissons bien, et j'espère qu'il sera notre avocat à l'égard du ministère de l'Intérieur pour conforter cette demande de commissariat aux abords de Marne Europe.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous enverrai évidemment, ainsi qu'à chaque membre du Conseil municipal, toutes les opérations que nous faisons actuellement. La

liste est très importante, mais l'heure est tardive. Nous avons commencé à 19 heures, il est 23 heures 30, nous allons essayer de finir les dernières délibérations.

Je mets aux voix cette délibération d'adhésion au dispositif « Voisins vigilants », qui, on pourrait dire, est « la ceinture et les bretelles », puisqu'il est en complémentarité de tous les dispositifs que nous avons actuellement.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Il est tard, je ne développerai donc pas, mais je vais quand même expliquer mon vote.

Nous allons nous abstenir, parce que nous connaissons votre storytelling habituel. On peut énumérer des services, on peut énumérer des actions, mais quand...

M. LE MAIRE.- *(Inaudible.)*

M. AMARA.- Vous avez été long, quand même. Franchement, en termes d'efficacité...

M. LE MAIRE.- Si j'avais voulu être long, je les aurais énumérées. Il y en a une cinquantaine...

M. AMARA.- Vous êtes fatigué, je suppose. Si vous voulez les énumérer, je suis là.

M. LE MAIRE.- Non, j'irai faire du vélo tout à l'heure. Vous viendrez faire du vélo avec moi, Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Pas de problèmes. Vous êtes prêt ? Je vous prends au mot.

M. LE MAIRE.- En vélo, oui.

M. AMARA.- OK, c'est parti ! Il ne faut pas mentir.

(Rires.)

Plus sérieusement, c'est à notre sens un gadget supplémentaire, parce que c'est un réseau social qui n'a pas été évalué. Nous nous sommes renseignés, il n'y a pas de bilan...

M. LE MAIRE.- Si, il y a des bilans dans des villes.

M. AMARA.- Non, il n'y a pas de bilan, excepté dans une ville il y a longtemps. Le ministère de l'Intérieur n'a pas fait de bilan.

M. LE MAIRE.- Non, ils l'ont mis en place à Bry, à Noisy aussi, et il y a de très, très bons résultats.

M. AMARA.- Pouvons-nous avoir ces bilans ? Parce que, on peut dire qu'il y a des résultats...

M. LE MAIRE.- Il y a de très bons résultats.

M. AMARA.- Cela repose la question encore une fois de la dissuasion des caméras, notamment. À chaque fois, vous dites que les caméras vont régler la situation, mais, finalement, on doit rajouter un dispositif, rajouter des gadgets.

Il y a aussi un sujet qui se pose, mais je pense que nous nous retrouverons sur ce point, sur la mission régaliennne de la sécurité, qui nous pose un problème. Encore une fois, ces dispositifs sont quand même coûteux. Je trouve cela un peu particulier de dire que nous allons payer pour un réseau social pour contacter la police municipale si quelqu'un constate quelque chose de suspect. Il y a déjà des numéros, j'ose espérer que la police municipale peut être efficace rapidement. Je veux dire que, un coup de téléphone, c'est la même chose qu'un réseau social.

De plus, comme l'a dit mon collègue, les voisins se sont organisés dans beaucoup de quartiers de la ville et dans beaucoup de résidences, et des boucles WhatsApp se créent.

Pour moi, c'est donc un gadget. C'est pour cela que nous allons nous abstenir. Nous ne voterons pas contre, car cela permettra d'évaluer le dispositif, puisqu'il me semble que c'est pour trois ans.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. AMARA.- À l'issue des trois ans, nous ferons un bilan et nous verrons si ce dispositif est pertinent...

M. LE MAIRE.- Si ce n'est pas positif, on le retirera.

M. AMARA.- ... même si nous sommes assez sceptiques, comme je vous l'ai dit. Nous, nous pensons qu'il faut davantage investir sur l'humain, que ce soit en matière de police municipale ou en matière de médiateurs et médiatrices, plutôt que sur des gadgets assez coûteux et inefficaces, comme les caméras, par exemple, ou ce dispositif de « Voisins vigilants ».

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AMARA.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 28 POUR et 5 ABSTENTIONS (M.MASSOT, M.MALEINE, Mme BENBELKACEM, Mme MOHAMMED et M.AMARA).

N° 2024-12-24 - Avenant au contrat de groupe d'assurance statutaire du CIG Petite Couronne

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET.

M. OUDINET.- La Ville a adhéré au contrat de groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne auprès de CNP Assurances par l'intermédiaire de Reliences, adhésion ayant pris effet le 1^{er} janvier 2022. Ainsi que le prévoient les termes du contrat collectif, le taux est révisable tous les deux ans, il passera donc à compter du 1^{er} janvier 2025 de 2,45 % à 2,85 %.

Considérant la présentation de cet avenant à la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ACCEPTE la proposition de modification ci-annexée de l'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire pour les agents permanents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRCL, faisant évoluer le taux d'assurance de 2,45 % à 2,85 % pour les modalités de couverture suivantes : risques garantis et taux de remboursement des indemnités journalières de 80 % concernant le décès, l'accident ou la maladie imputable aux services, sans franchise, et, quant aux autres clauses du contrat, elles restent inchangées,

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels en résultant,

ARTICLE 3, DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2025,

ARTICLE 4, DIT que ces dispositions prennent effet le 1^{er} janvier 2025.

Cela a été vu en Commission des Finances.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- J'ai entendu un cri d'effroi, mais cela ne va pas être long. Je comprends.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le CIG a choisi de réduire le remboursement des IJ pour mieux limiter l'augmentation de la participation à la suite de la révision du taux de sinistralité. En d'autres termes, ce n'est pas exactement ce que vous avez dit. Si on reprend les documents annexés à la délibération, si vous voulez garder le même taux de remboursement des indemnités journalières, votre taux de prise en charge passerait de 2,45 % à 3,19 %. Pour le maintenir à 2,85 %, vous diminuez le taux de prise en charge des IJ.

D'ailleurs, une deuxième délibération qui va arriver un peu plus...

M. LE MAIRE.- C'est ce que Michel a dit.

M. MASSOT.- Une deuxième délibération arrivera un peu plus loin, qui permettra finalement de compenser cette perte en disant « voilà, on va indemniser les gens ». En gros, cela s'appelle de l'auto-assurance.

Je connais un peu ces sujets, et ce n'est pas le bon choix. C'est un choix de court terme qui a pour objet de privilégier le budget de la Ville au détriment de la santé et du maintien du niveau de vie des agents. Le problème, c'est que vous prenez un vrai risque, parce que, si vous avez un vrai sinistre, cela vous coûtera très cher, cela nous coûtera très cher, puisque c'est notre argent de Villiéraines et de Villiérains.

C'est d'autant plus surprenant que cela vient totalement percuter l'accord du 11 juillet 2023 entre l'employeur public et les organisations syndicales. L'employeur public et les organisations syndicales se sont mis d'accord pour avoir une prévoyance prise en charge à 100 % pendant trois ans dans le cadre de contrats obligatoires qui sont présentés dans le cadre d'appel d'offres par les collectivités.

Vous faites donc un choix de court terme de manière à baisser ce taux, qui montre bien vos difficultés financières. Vous auriez pu faire votre propre appel d'offres. Je sais que cela aurait été compliqué, puisque, pour BENISTI Jacques Alain, président du CIG, difficile de déjuger Jacques Alain BENISTI, maire. L'inverse, d'ailleurs.

M. LE MAIRE.- Pourtant, ils se connaissent bien.

M. MASSOT.- Pourtant ils se connaissent bien, et ils se parlent parfois.

Je crois que ce n'est vraiment pas le bon choix pour protéger les agents, vous auriez dû avoir d'autres choses. Pour le coup, nous en avons discuté, mais, manifestement, les conseils des conseillers municipaux d'opposition ne servent à rien.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, l'assurance est votre domaine. Nos compagnies d'assurances nous ont envoyé les nouveaux tarifs, qui augmentent de 300 %
...

M. MASSOT.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord, mais je parle des assurances en général. Aujourd'hui, les accords que j'ai obtenus en tant que président du centre de gestion sont classés comme les meilleurs accords sur l'ensemble du territoire national.

M. MASSOT.- 3,19 % ?

M. LE MAIRE.- Oui. Ce sont actuellement les meilleurs, puisqu'ils sont plus élevés dans les autres centres de gestion, etc. En fin de compte, la Fédération des centres de gestion a proposé que je puisse désormais négocier pour l'ensemble des autres centres de gestion.

Vous dites que j'ai mal négocié, etc. Il est très tard, je ne vais évidemment pas rentrer dans le détail des négociations que nous avons eues avec nos différents partenaires. De toute façon, les taux de sinistralité, j'entends votre terme, aujourd'hui dans la fonction publique sont tels que nous avons ces augmentations. Nous avons une autre délibération également dans ce sens.

Fin 2025, nous allons renégocier, c'est pour cela que je l'ai mis.

Écoutez, si c'est votre métier, je suis d'accord que vous pouvez aider. Si vous veniez aux commissions, Monsieur MASSOT, nous pourrions effectivement discuter, vous pourriez dire : « Je peux faire telle et telle proposition, puisque c'est mon métier, je peux apporter une plus-value. » Pourquoi pas. Au contraire, je suis entièrement d'accord. D'ailleurs, nous avons des propositions dans la plupart des commissions. Mme BRICOT, qui est souvent là dans ces commissions, et M. VALLEUR font des propositions.

(Échanges hors micro inaudibles.)

M. LE MAIRE.- Absolument : chacun ses compétences.

Monsieur MASSOT, si vous avez des compétences en la matière, et vous devez en avoir, venez en commission pour les apporter, faites des propositions.

M. MASSOT.- Si vous étiez dans cette commission, vous auriez su que ces propositions...

M. LE MAIRE.- Non, le maire ne va pas dans les commissions, il laisse les conseillers municipaux, les maires adjoints, etc., avoir un débat. Je ne veux pas intervenir dans les débats. Ensuite, les décisions sont prises.

Il faut venir, Monsieur MASSOT. Vous disiez dans les premiers Conseils qu'il faut faire des commissions, mais vous ne venez pas. Vous ne venez jamais.

M. MASSOT.- C'est un mensonge.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas un mensonge, malheureusement. Nous avons les rapports de toutes les commissions.

M. MASSOT.- (*Inaudible.*) Nous avons parfois des contraintes professionnelles, personnelles. Vous savez, la vie n'est pas facile pour tout le monde.

M. LE MAIRE.- Envoyez votre suppléant.

M. MASSOT.- Ils ont aussi des contraintes professionnelles. C'est compliqué. Je rappelle d'ailleurs à l'auditoire que, contrairement à d'autres, nous sommes totalement bénévoles et que nous n'avons aucune indemnisation qui compense l'activité que nous ne pouvons pas faire par ailleurs.

M. LE MAIRE.- Comme les conseillers municipaux de la majorité qui font partie de ces commissions.

M. MASSOT.- Je crois qu'il y a une indemnisation, mais je ne veux pas discuter de cela, puisque vous ne souhaitez pas publier le document qui vous engage sur ce point.

M. LE MAIRE.- Si vous appelez cela une indemnisation...

M. MASSOT.- Je voulais juste expliquer notre vote. Nous allons voter contre cette décision et, bien évidemment, pour la décision suivante, dans quelques délibérations, qui favorise les agents.

Merci.

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je ne veux pas intervenir sur la délibération mais sur l'échange qu'il y a eu. Cela fait deux fois que vous l'avez, et je pense que nous gagnerons tous à nous respecter mutuellement. Nous pouvons avoir des désaccords, mais pas avoir des invectives...

M. LE MAIRE.- Je respecte tout le Conseil municipal.

M. AMARA.- Avoir des invectives, traiter de menteur ou autres, quand on acte des désaccords politiques, des désaccords d'approche, des désaccords d'idées.

Pour traiter quelqu'un de menteur, il faut prouver factuellement que la personne ment.

M. LE MAIRE.- Je l'ai prouvé.

M. AMARA.- Non, non.

M. LE MAIRE.- Si, Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je vais finir mon propos...

M. LE MAIRE.- À chaque fois que je suis intervenu pour dire que M. MASSOT était en train de mentir, j'ai prouvé qu'il était en train de mentir.

M. AMARA.- Nous n'avons pas la même définition de « preuve ». Nous ne pouvons pas prouver que la Ville...

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, c'est vous qui défendez M. MASSOT ?

M. AMARA.- Non, je défends le débat démocratique, je défends le respect mutuel.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas ce que l'on vous entend dire.

M. AMARA.- Je défends le respect du cadre républicain. Vraiment, c'est important, parce que j'ai beaucoup de respect pour l'engagement de chacun de nous. Nous sommes là, nous aimons cette ville...

M. LE MAIRE.- Nous aussi.

M. AMARA.- ... nous nous y investissons, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. Nous pouvons avoir des désaccords, mais c'est important de nous respecter.

On nous renvoie « tu n'as pas été là à telle commission », « tu n'as pas été là à telle commission », mais, en vérité, c'est une activité bénévole. Quand nous pouvons venir, nous venons. Globalement, nous venons, mais nous ne pouvons pas venir à toutes les commissions, nous ne sommes que trois par groupe, c'est compliqué. Vous, vous vous répartissez les rôles. Au moins, respectez cela : nous venons en commission. Parfois, elles sont à 17 heures, 18 heures, c'est compliqué pour nous, mais nous faisons la démarche. Cela, c'était le premier point.

Nous venons à tous les Conseils municipaux, nous préparons, nous lisons les dossiers en cinq jours. C'est un travail très fastidieux, mais nous le faisons, même si, à

côté, nous avons nos engagements respectifs. C'est donc un investissement que vous gagneriez tous à respecter.

M. LE MAIRE.- Je respecte tous les conseillers municipaux.

M. AMARA.- En tout cas, ce n'est pas ce que j'ai ressenti dans les différents échanges qu'il y a eu.

Encore une fois, sur la notion de mensonge, mon collègue dit à un autre collègue adjoint que la ville n'est pas dynamique, mais comment pourrions-nous prouver que la ville est dynamique ? C'est une différence d'approche. On ne peut pas prouver que la ville est dynamique ou statique. Vous voyez ? Ce sont simplement différentes approches.

Au moins que l'on se respecte. C'est juste cela. Cela revient à plusieurs reprises, mais on est dans la posture et ce n'est pas au niveau. C'est cela que je voulais dire. Vraiment, que l'on se respecte tous dans le cadre républicain, nous y gagnerions tous. Beaucoup d'élus sont décriés, beaucoup d'élus se font agresser dans le pays, donc, si nous ne valorisons pas cet engagement entre nous et que nous ne nous respectons pas, je pense qu'à un moment donné tout le monde perdra à agir comme cela.

Je tenais à le dire. C'est mon petit « coup de gueule ».

M. LE MAIRE.- C'est parfait, Monsieur AMARA.

Je mets aux voix l'avenant au contrat de groupe d'assurance statutaire du CIG Petite Couronne. Je ne prends pas part au vote, évidemment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 29 POUR et 3 CONTRE (M.MASSOT, M.MALEINE et Mme BENBELKACEM).

N° 2024-12-25 - Transfert de compétence « rénovation urbaine » et, par conséquent, du personnel auprès de l'établissement public territorial

M. LE MAIRE.- Toujours Michel.

M. OUDINET.- Un travail a été mené par la Ville et le territoire de Paris Est Marne & Bois pour définir les modalités du transfert de la compétence de rénovation urbaine conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes en 2022. Ce transfert permettra la mutualisation des moyens et favorisera le développement

de partenariats au-delà du niveau du territoire, ainsi qu'une meilleure coordination des actions menées entre l'ensemble des acteurs impliqués sur les questions de la politique de la ville, les partenaires sociaux, les acteurs de l'insertion, de la formation, de l'économie dite traditionnelle, comme de l'économie sociale et solidaire.

Ce transfert de compétence entraîne le transfert de deux postes sur les trois qui composent aujourd'hui la direction. Le troisième poste est supprimé et il sera proposé au titulaire, à sa demande, des postes en mobilité interne. La direction des ressources humaines de la Ville et celle du territoire ont reçu individuellement puis collectivement les agents pour leur remettre, premièrement, une fiche individuelle de leur situation comparative entre la Ville et le territoire, ensuite une simulation de salaire au territoire et, enfin, une fiche comprenant les réponses aux questions communes que les agents avaient posées. Ils ont bien sûr été rassurés sur leur situation individuelle, notamment en matière de missions, de rémunération, de carrière, de formation et d'organisation.

En complément du transfert des agents, il est prévu l'usage des locaux nécessaires au fonctionnement de la rénovation urbaine, qui, comme pour le transfert au territoire des agents de l'Espace emploi, restent au sein de L'Escale. Vous trouverez annexée à cette délibération la convention qui permet d'utiliser ces locaux.

Le comité social territorial du territoire Paris Est Marne & Bois a approuvé ce transfert lors de sa séance du 27 novembre 2024. Ledit transfert sera présenté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, c'est-à-dire demain soir.

Considérant l'avis favorable du conseil territorial de la Ville en date du 10 décembre 2024,

Considérant la présentation de ce transfert à la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, **APPROUVE** le transfert de deux agents titulaires chargés de la rénovation urbaine de la commune de Villiers-sur-Marne au territoire Paris Est Marne & Bois,

ARTICLE 2, **DIT** que les agents transférés conserveront leur statut, ainsi qu'une rémunération au moins égale à celle qu'ils perçoivent au sein de la Ville,

ARTICLE 3, APPROUVE la suppression de trois postes restants de la direction de la rénovation urbaine, à savoir un rédacteur principal de première classe, un rédacteur principal de deuxième classe et un adjoint administratif principal de première classe,

ARTICLE 4, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les arrêtés conjoints de ce transfert,

ARTICLE 5, APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux ci-annexée,

ARTICLE 6, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des locaux,

ARTICLE 7, DIT que ces dispositions prennent effet le 1^{er} janvier 2025.

M. LE MAIRE.- Nous avons eu un débat au bureau des maires du territoire. J'ai évidemment proposé que les trois agents passent au territoire à une seule condition : qu'ils restent à Villiers. Il y a eu un débat, et j'ai obtenu gain de cause. Ces trois agents resteront à Villiers avec un aménagement en plus de leur bureau, comme l'Espace emploi, comme la politique de la ville, etc. Nous avons des transferts, mais les agents restent à Villiers. C'est l'objectif que nous avons.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 33 POUR.

N° 2024-12-26 - Présentation du rapport social unique (RSU) 2023

M. LE MAIRE.- Toujours Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Nous avons essayé d'être synthétiques dans la présentation, Monsieur le Maire, mais cela a été un peu compliqué de faire la synthèse de la synthèse.

(Échanges hors micro.)

M. LE MAIRE.- Tout le monde l'a lu ? Nous pouvons le mettre aux voix ? Non, c'est une prise d'acte.

M. OUDINET.- Merci.

M. LE MAIRE.- C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de travail sur ce rapport social unique, Michel a beaucoup travaillé, mais il aurait fallu le passer en début de Conseil, à mon avis.

Monsieur VALLEUR ?

M. VALLEUR.- Dix secondes, simplement pour rappeler en Conseil municipal, comme je l'ai dit en commission, mais je sais que c'est en projet, qu'il faudra vraiment l'année prochaine que nous ayons le différentiel avec les années précédentes parce que, ce qui est intéressant, ce sont les dynamiques.

M. OUDINET.- J'avais comparé avec 2022 et ajouté les évolutions dans ma présentation.

M. VALLEUR.- D'accord. L'année prochaine, cela ira très bien.

M. OUDINET.- Je peux vous présenter le rapport avec les comparaisons à la prochaine Commission des Finances, si vous voulez.

M. VALLEUR.- Je serais soucieux de l'avoir. C'est la dynamique qui est significative, ce ne sont pas les chiffres.

M. OUDINET.- Effectivement, nous en avons parlé, nous avons échangé, c'est pourquoi j'ai fait ce travail.

Le Conseil municipal, PREND ACTE

N° 2024-12-27 - Régime de maintien des primes et des indemnités des agents dans certaines situations de congé longue maladie (CLM) et de congé grave maladie (CGM)

M. LE MAIRE.- Maintenant, le régime de maintien des primes et des indemnités.

M. OUDINET.- Le décret 2024-641 du 27 juin 2024 modifie les règles relatives aux conditions de modulation du régime indemnitaire applicable aux agents de la fonction publique territoriale. Il prévoit de nouvelles conditions de maintien du régime indemnitaire en cas de placement en congé longue maladie ou de grave maladie, soit 33 % la première année et 60 % les deuxièmes et troisièmes années. En revanche, les primes resteront suspendues en cas de placement en congé longue durée.

Ce décret modifie ainsi les règles relatives aux conditions des modulations du régime indemnitaire applicable aux agents publics territoriaux, pour lesquels le principe de parité impose l'application de règles ne pouvant être plus favorables que celles applicables aux fonctionnaires de l'État.

On se réfère donc à l'article L. 714-4 du Code général de la fonction publique, et il peut être fait application du décret 2010-997 du 26 août 2010.

En vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales, il appartient à chaque organe délibérant de fixer les règles du versement et de modulation du régime indemnitaire pour les agents placés sous sa responsabilité.

Vu l'avis favorable du comité social territorial de la Ville du 10 décembre 2024,
Considérant la présentation du projet en Commission des Finances le 11 décembre dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE les modalités de maintien de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise durant certaines situations de congé, qui sont fixées comme exposé dans le tableau présenté, qui est très bien expliqué, d'ailleurs,

ARTICLE 2, DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025,

ARTICLE 3, DIT que ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Pas d'avis contraire ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 33 POUR.

N° 2024-12-28 - Revalorisation de l'indemnité mensuelle d'organisation administrative versée aux directrices et directeurs d'école

M. LE MAIRE.- Maintenant, la revalorisation de l'indemnité mensuelle d'organisation administrative versée aux directrices et directeurs d'école.

M. OUDINET.- La Ville sollicite régulièrement les directrices et directeurs d'école pour effectuer des tâches administratives pour lesquelles ils perçoivent une indemnité mensuelle qui n'a pas été actualisée depuis 1998. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de procéder à son actualisation.

Considérant la présentation de cette revalorisation à la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE le montant de l'indemnité mensuelle d'organisation administrative versée aux directrices et aux directeurs d'école pour la période de septembre à juin, en fonction du nombre de classes comme suit :

- une à quatre classes, 140 euros,
- cinq à huit classes, 170 euros,
- neuf à douze classes, 200 euros,
- treize classes et plus, 230 euros,

ARTICLE 2, DIT que ces dispositions prennent effet le 1^{er} janvier 2025,

ARTICLE 3, DIT que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

M. LE MAIRE.- Les colonnes sont inversées, les nouveaux montants sont 140, 190, etc., et les anciens montants sont de l'autre côté.

M. OUDINET.- Les anciens montants sont en francs, en plus. De toute façon, c'est une régularisation.

M. LE MAIRE.- D'accord.

Pas d'avis contraires ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 33 POUR.

N° 2024-12-29 - Vœu - Rétablissement du remboursement par le Département de la carte Imagine'R pour les lycéens non boursiers et les étudiants

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, vous avez fait un vœu. Nous vous laissons le lire. Je crois que nous vous avons également envoyé la réponse.

M. AMARA.- Vous aurez droit à la réponse de la réponse.

« Le 24 juin dernier, la droite départementale a voté pour supprimer le remboursement à 50 % de la carte Imagine'R pour les lycéens et étudiants non boursiers. Cette décision, qui augmente de 187,20 euros le coût annuel pour les familles, risque d'impacter lourdement les jeunes et les foyers de Villiers-sur-Marne.

Depuis vingt ans, le remboursement de la carte Imagine'R représentait une mesure emblématique du Département, offrant un accès aux transports en commun à tous les jeunes sans condition de revenus. En supprimant cette aide, la droite départementale porte un coup au pouvoir d'achat de milliers de familles villiéraines, particulièrement celles des classes moyennes et populaires déjà affectées par l'inflation.

Cette mesure va à l'encontre des objectifs écologiques, freine l'essor des mobilités douces et restreint l'accès aux transports en commun pour les jeunes, alors même que les lignes de métro du Grand Paris sont en pleine expansion, notamment avec la ligne 15 Sud et l'ouverture prochaine de la gare Marne Europe à Villiers-sur-Marne.

En réponse, la Ville de Rungis a décidé de compenser cette suppression en remboursant jusqu'à 75 % de la carte Imagine'R pour ses jeunes habitants, une initiative rendue possible par les retombées économiques liées au MIN. D'autres communes comme Villiers-sur-Marne, aux ressources plus limitées, ne pourront pas assumer de telles aides, surtout dans un contexte de restriction budgétaire pour les collectivités territoriales.

Cette décision de la majorité départementale creuse ainsi les inégalités entre les communes et remet en cause l'égalité des droits pour les jeunes du Val-de-Marne. Elle laisse aux communes, aux ressources financières disparates, la responsabilité de combler les économies réalisées aux dépens de leur population au lieu de préserver des droits universels pour tous les habitants du Val-de-Marne.

Considérant le vote par le Conseil départemental du 24 juin 2024 de la délibération actant l'arrêt du remboursement à 50 % de la carte Imagine'R pour les lycéens non boursiers et les étudiants, et ce, dès la rentrée scolaire 2024,

Considérant l'impact désastreux de cette mesure sur le pouvoir d'achat des jeunes concernés et de leur famille avec 187,20 euros à déboursier de plus par an,

Considérant la situation de précarité à laquelle est aujourd'hui confronté un nombre grandissant d'étudiants, handicapant la réussite de leur parcours universitaire,

Considérant l'arrivée de nouveaux modes de transport dans le Val-de-Marne, avec dès aujourd'hui la ligne 14 Sud et, demain, la ligne 15 Sud, et l'enjeu d'un accès facilité des jeunes aux mobilités douces,

Considérant l'attachement des Val-de-Marnais au remboursement de la carte Imagine'R pour tous les jeunes en formation, une mesure universelle sans distinction de revenus mise en place il y a vingt ans sous l'impulsion de Christian FAVIER et des majorités de gauche au Département,

Le Conseil municipal de Villiers-sur-Marne dénonce la décision du Conseil départemental du 24 juin 2024 de supprimer le remboursement de la carte Imagine'R pour les lycéens villiérais non boursiers et les étudiants villiérais et demande au Conseil départemental de rétablir le caractère universel de ce dispositif dès la rentrée prochaine. »

Je vais faire mon intervention, puis je vous laisse me répondre.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre.

M. AMARA.- Non, on m'a dit que je commençais. C'est le règlement.

M. LE MAIRE.- Oui, d'accord.

M. AMARA.- Avant de vous laisser me répondre, ne me parlez pas de la responsabilité de l'État dans la baisse des recettes des Départements.

D'une part, c'est votre courant politique qui était au pouvoir avec Bruno LE MAIRE comme ministre de l'Économie et des Finances, assumez donc et prenez votre part de responsabilité dans cette chute des recettes.

D'autre part, au niveau départemental, on ressent les coupes budgétaires dans le pouvoir d'achat des Villiérais, mais aucun résultat tangible ne se reflète dans le budget, qui, par ailleurs, n'est pas mieux géré. Depuis votre arrivée aux affaires dans le Département, la dette est passée de 1,07 milliard à 1,35 milliard d'euros. Nous avons donc plus de dettes avec moins de services à la population. Que faites-vous avec l'argent ? Je vous pose la question.

Ne me parlez pas de Marne Europe. Ce projet, censé générer des recettes fiscales dès 2022, reste à l'état de projection à l'aube de 2025. Concentrons-nous sur des

réalisations effectives, rappelons que le nouveau centre-ville devait, selon vos promesses, redynamiser les commerces. Or, l'état actuel du centre-ville, associé aux difficultés exprimées par les commerçants, est un constat d'échec.

Ne me parlez pas de la censure du gouvernement Barnier. Michel BARNIER, représentant d'un parti LR – Les Républicains, votre parti – en perdition, illégitime pour gouverner, a proposé un budget médiocre qui s'est fait logiquement balayer à l'Assemblée, et ce, malgré vos appels du pied insistants au Rassemblement National.

En réalité, avec une droite extrême au pouvoir, nous subissons une hausse des prix des transports sous l'égide de Valérie PÉCRESSE, « Madame 4 %-je-fais-un-appel-aux-dons-pour-payer-ma-campagne-présidentielle », et une baisse des aides aux transports orchestrée par Olivier CAPITANIO avec votre soutien actif dans cette majorité.

Ne me parlez pas du nouveau préfet. Le préfet vous a déjà adressé un courrier pour vous mettre en garde concernant des délibérations adoptées en violation manifeste du droit. « Ces décisions méconnaissant le droit d'expression des conseillers municipaux, méconnaissant les principes démocratiques », je le cite, il vous a demandé de « retirer les délibérations adoptées en méconnaissance du droit d'expression reconnu aux conseillers municipaux »...

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, vous êtes hors sujet.

M. AMARA.- Ne me parlez pas d'extrême gauche, pour qualifier le...

M. LE MAIRE.- Il y a une réglementation, que nous avons mise en place. Vous sortez de votre...

M. AMARA.- Excusez-moi, je finis mon propos.

M. LE MAIRE.- Vous avez envoyé votre vœu, donc vous faites essentiellement votre vœu.

M. AMARA.- Je finis mon propos. J'anticipe vos réponses.

M. LE MAIRE.- Sinon, je n'accepterai plus de vœu.

M. AMARA.- Donc vous inventez des règles ?

M. LE MAIRE.- Non, ce ne sont pas des règles. Les règles, c'est que vous envoyez votre vœu et que vous le lisez. C'est tout. Là, vous êtes en train de broder complètement. Si vous voulez faire de la politique politicienne, nous pourrions la faire dehors, si vous voulez, je vous répondrai...

M. AMARA.- Je suis vraiment désolé, mais vous avez envoyé une délibération, il y avait un texte, donc j'ai répondu au texte. Si je fais du hors sujet, en quoi ? Il y avait le texte. J'ai le document, si vous voulez...

M. LE MAIRE.- Restez sur le vœu.

M. AMARA.- Je suis en train d'intervenir sur le texte qui est apparu.

M. LE MAIRE.- Restez sur votre vœu, Monsieur AMARA.

M. AMARA.- (*Rires.*) Je peux finir mon propos ou pas ?

M. LE MAIRE.- Conclusion, oui.

M. AMARA.- Non, je finis.

M. LE MAIRE.- Conclusion.

M. AMARA.- Je disais : ne me parlez pas d'extrême gauche pour qualifier le NFP. Répéter « extrême gauche », « extrême gauche », comme l'ancien Premier ministre censuré, Michel BARNIER, ne changera rien. Le Conseil d'État, dans son arrêt du 11 mars 2024, a statué sur les grilles de nuances politiques et a classé mon courant de pensée à gauche. Oui, à gauche. Vous semblez avoir un problème avec l'état de droit et les décisions de justice, en témoignent nos nombreux contentieux juridiques, que vous avez tous perdus contre moi au tribunal.

Je sais, c'est frustrant et dur pour vous de vous faire constamment désavouer par les juges, mais, en tant que républicain, vous êtes tenu de respecter les règles, c'est le principe pour garantir le bon fonctionnement de nos institutions.

Quant à vos accusations, elles révèlent surtout votre propre dérive...

M. LE MAIRE.- Attention, il est minuit, le carrosse va se transformer.

M. AMARA.- Je pensais que vous aviez la « pêche » ? Êtes-vous apte à gérer la Ville ou pas ? Un maire doit être en forme. Vous êtes en forme, donc nous pouvons poursuivre.

M. LE MAIRE.- Très en forme, oui.

M. AMARA.- Je n'ai pas beaucoup parlé pendant ce Conseil, il faut me laisser finir.

M. LE MAIRE.- Allez, on termine, Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je disais donc, sous prétexte d'économies ou par pure idéologie, vous démantelez tout ce qui a fait la fierté de notre territoire : la fête des solidarités, l'aide

aux associations. Maintenant, vous vous attaquez à un dispositif emblématique : le remboursement partiel de la carte Imagine'R, une mesure phare de mobilité, de jeunesse et d'écologie, créée en 2004.

Cette mesure, symbole de solidarité universelle, permettait le remboursement de 50 % du prix de la carte Imagine'R pour tous les collégiens, lycéens et étudiants sans distinction sociale. En détruisant ce socle, vous attaquez l'identité même de notre département par esprit de vengeance ou par pure idéologie. Les Villiérais ne l'oublieront pas.

Le Val-de-Marne, le 94, le 9-4, c'est la serviette bleue, la Mafia K'1 Fry, et le remboursement de la carte Imagine'R.

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, si j'ai bien compris, votre proposition de vœu voudrait démontrer que la majorité départementale mène une politique brutale antisociale sans justification, puisque vous n'évoquez nullement ce qui a conduit à prendre une telle décision. Bref, selon la rhétorique habituelle et caricaturale dont vous avez l'habitude, une bonne politique de droite est forcément antisociale. La réalité est tout autre.

D'abord, je tiens à rappeler que cette mesure, si elle a été mise en place par l'ancienne majorité départementale, émanait d'une élue de droite, Catherine PROCACCIA, alors conseillère générale à l'époque.

M. AMARA.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Oui. Puis, en 2015, la majorité communiste prétendait que le remboursement de la carte de transport serait limité aux seuls collégiens si la droite gagnait éventuellement. Tout le monde doit accepter évidemment une contre-vérité, une de plus, le dispositif ayant perduré aussi pour les lycéens et les étudiants.

Plus globalement, la chute sans précédent des recettes de droits de mutation ces deux dernières années conduit les Départements, qu'ils soient de gauche ou de droite, tous les Départements de France à revoir à la baisse leur niveau d'investissement, ainsi que les dépenses de fonctionnement. Le Département du Val-de-Marne a engagé et poursuivi ce travail contraint en suspendant, voire en ajustant, des dispositifs d'aide, ce qui est le cas d'ailleurs des aides à la mobilité, où le dispositif est ajusté. Tous les Départements de France sonnent l'alerte, à droite et à gauche.

Le projet de loi de finances pour 2025 devait en partie permettre d'alléger la perte en recettes. La censure du gouvernement Barnier...

M. AMARA.- Je vous ai dit de ne pas me parler de cela. Moi, je n'ai pas le droit, mais vous, vous avez le droit.

M. LE MAIRE.- ... par vos amis, alliés aux socialistes, d'ailleurs, et à l'extrême droite...

M. AMARA.- Ce n'est pas de la politique politicienne, cela ?

M. LE MAIRE.- Je réponds. Vous faites un vœu politique, je vous réponds politiquement.

Cette censure laisse donc les Départements de France encore plus dans l'expectative aujourd'hui. Les présidents de Département, de droite comme de gauche, ont d'ailleurs signé ensemble un appel contre l'asphyxie des Départements de France.

De son côté, le Département de Seine-Saint-Denis a présenté ses orientations budgétaires de 2025 et a préféré, par facilité, recourir à l'emprunt pour la bagatelle de 300 millions d'euros, avec une dette qui avoisine déjà les 2 milliards d'euros, si on lit *Le Parisien* du 5 décembre, qui a titré « Le département a cramé la caisse ».

M. AMARA.- Ils ont cité. *Le Parisien* cite. C'est de la malhonnêteté intellectuelle.

M. LE MAIRE.- Non, c'est le titre.

M. AMARA.- *Le Parisien* ne le titre pas, il le met entre guillemets. Il faut être honnête.

M. LE MAIRE.- D'autres, comme le Département PS de Haute-Garonne, ont pris des mesures radicales en supprimant pas moins de 500 emplois.

Enfin, n'oublions pas que le président de la République François HOLLANDE et ses gouvernements successifs ont initié et accentué la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales à compter de l'année 2014, alors qu'il avait promis le contraire dans sa campagne. J'ai le souvenir d'ailleurs très précis du maire de Créteil, qui regrettait de se voir être mis en difficulté, car son budget était déjà voté avec des recettes de dotation estimées supérieures aux recettes réelles.

Cette décision n'est évidemment pas prise de gaîté de cœur. Le Département remboursait 50 % de la carte Imagine'R des collégiens, lycéens et étudiants sans

considération de revenus. En plus de cela, le Département apportait une aide sociale directement déduite du tarif régional pour les scolaires boursiers. Dans le cadre du nouveau dispositif, le Département maintient le remboursement pour les collégiens, qu'ils soient boursiers ou non, et les lycéens boursiers seulement.

Cette aide reste donc plus généreuse que celle des autres Départements de petite couronne. La Seine-Saint-Denis n'aide que les collégiens boursiers et les élèves de 3^e non-boursiers. Les Hauts-de-Seine n'aident que les collégiens boursiers. Le Val-de-Marne touche donc plus de public.

Pour la grande couronne, le Département est également plus généreux que les Yvelines, qui n'aident que les collégiens et lycéens boursiers. Le Val-d'Oise n'accompagne que les collégiens, avec un reste à charge plus élevé que les Val-de-Marnais. En Essonne, les lycéens n'ont pas d'aide du tout. Seule la Seine-et-Marne est légèrement plus avantageuse, mais il faut prendre en compte la plus grande superficie de ce département rural, qui compte aujourd'hui plus de 500 communes, ce qui oblige beaucoup plus ses habitants, ou les condamne, à prendre les transports en commun.

Puisque l'on parle aujourd'hui beaucoup des subventions départementales aux associations, je rappelle que l'ancienne majorité communiste avait déjà diminué de 8 à 10 % les subventions aux associations, alors qu'aucun contexte économique tel que nous le connaissons malheureusement aujourd'hui ne justifiait cette décision. Il suffit aux donateurs de leçons de ne pas avoir la mémoire courte. Cette même ancienne majorité avait voté 92 millions de dépenses sociales supplémentaires entre 2018 et 2022, alors qu'en une seule année, entre 2023 et 2024, c'est une perte de 84 millions de droits de succession qu'il a fallu absorber pour le Département, et 120 millions depuis 2022.

Le Conseil départemental, à travers cette décision, souhaite recentrer son action autour des publics qui dépendent du Département, à savoir les collégiens. Le président du Département a contacté la présidente de la Région, qui a, de son côté, mis en place une aide de 100 euros pour les lycéens à l'occasion de cette année 2024-2025. Cela permettra de compenser en partie la baisse d'engagement départemental.

Vous le voyez, face à un contexte complexe et des décisions difficiles à prendre, le Département n'est évidemment pas resté inactif. Lorsque l'on est aux affaires, on doit faire preuve de réalisme, de pragmatisme et, surtout, d'imagination. Nous ne sommes pas

comme vous dans une posture revendicative et simpliste qui consiste à caricaturer des situations complexes qui ne se résolvent pas à coups de menton ou en disant « y'a qu'à, faut qu'on ».

C'est le même principe qui prévaut pour les communes où, avec la baisse des dotations et la suppression de la taxe d'habitation non compensée – il faut savoir que nous avons perdu 5 millions d'euros avec cette baisse, qui n'est pas compensée...

M. AMARA.- La baisse de qui, excusez-moi ?

M. LE MAIRE.- De la taxe d'habitation.

M. AMARA.- Mais par qui ?

M. LE MAIRE.- Nous avons perdu la taxe d'habitation...

M. AMARA.- Oui, mais par qui ?

M. LE MAIRE.- Nous avons une compensation de l'État. Nous avons 15 millions, nous avons désormais 10 millions, nous avons donc perdu 5 millions d'euros.

M. AMARA.- Mais qui a pris cette décision ?

M. LE MAIRE.- La suppression de la taxe d'habitation est donc non compensée.

Les charges transférées, là encore, sans compensation, nous devons faire face également à...

M. AMARA.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- C'est pour dire qu'il n'y a pas que les Départements qui sont en très grande difficulté aujourd'hui face à des décisions de l'État, il y a également les collectivités, les communes.

M. AMARA.- Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- À ce sujet, je partage votre constat, et je pense que nous partageons la même chose d'une inégale répartition des richesses entre Rungis, où l'argent tombe miraculeusement du ciel, sans effort, et Villiers, qui doit se battre au quotidien pour attirer de nouvelles recettes fiscales. C'est bien le but de Marne Europe, même s'il reste des élus dans cette assemblée pour considérer que ce projet, sa gare de métro et son interconnexion n'ont pas d'intérêt, comme nous l'avons entendu encore tout à l'heure.

Je profiterai d'ailleurs de la visite prochaine du nouveau préfet, avec qui j'ai eu un premier bon contact, comme je l'ai dit, pour le sensibiliser à cette problématique. Quand je vois que sa prédécesseuse a donné 2 millions d'euros à cette même Ville de Rungis pour financer un théâtre et que nous n'obtenons que des aumônes pour nos projets, ne serait-ce que pour la reconstruction d'écoles, il y a en effet de quoi s'insurger, et je partage ce constat avec vous.

Face à ces inégalités – le président de la République nous avait dit qu'il balayerait toutes ces inégalités territoriales – et aux décisions qu'il faut prendre, même si chacun aurait souhaité que le Département poursuive évidemment son accompagnement financier, je vais appeler à ne pas soutenir ce vœu, malheureusement, en fonction de la réalité des finances publiques aujourd'hui, qui s'aggravent pour les collectivités et que l'État, malheureusement, ne compense pas.

Nous partageons un peu la même chose, mais je ne peux pas signer votre vœu, Monsieur AMARA.

M. AMARA.- *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix le vœu d'Adel AMARA.

Qui vote contre ? La majorité. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 28 CONTRE et 5 POUR (M.MASSOT, M.MALEINE et Mme BENBELKACEM, Mme MOHAMMED et M.AMARA).

N° 2024-12-30 - Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge française au bénéfice des sinistrés de Mayotte

M. LE MAIRE.- Je terminerai par un dernier vœu, ou plutôt une dernière décision.

L'île de Mayotte, département le plus pauvre de France, a été balayée par le passage du cyclone Chido ce samedi 14 décembre. Plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de morts seront certainement à déplorer. Avec des rafales de vent observées à plus de 220 km/h, le cyclone Chido, le plus intense à frapper le territoire ultramarin

depuis plus de 90 ans, a semé la dévastation samedi. Les bidonvilles de Mayotte, très peuplés, ont été entièrement détruits, selon les premières constatations.

Selon l'Insee, 42 % de la population vit avec moins de 160 euros par mois, plus des trois quarts des habitants se trouvent sous le seuil de pauvreté nationale, et environ un tiers de l'habitat est informel, souvent composé de bidonvilles totalement insalubres.

L'émotion planétaire suscitée par ce drame met en exergue une situation particulièrement dramatique et préoccupante. La solidarité nationale doit s'exercer pleinement. Dès à présent, un pont aérien humanitaire a été mis en place par le gouvernement.

La Ville de Villiers-sur-Marne ne peut rester insensible à ce drame vécu par nos compatriotes mahorais. Aussi, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros, puisque c'est la décision que nous avons prise avec les maires de la Métropole, qui sera affectée à la Croix-Rouge française.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Croix-Rouge française au bénéfice des sinistrés de Mayotte,

ARTICLE 2, DIT que les crédits sont prévus au budget 2024 dans les réserves que nous avons constituées.

Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Merci pour l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 33 POUR.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le prochain Conseil sera le 12 février, notez-le. Ce sera le DOB, le débat d'orientation budgétaire, si nous pouvons voter un DOB et si la Nation a un budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Le Président de la Séance

Évelyne DORIZON

Jacques Alain BENISTI

Maire